aupa
AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX - DURANCE

# Rapport d'activités 2020

# Le mot du président

Au-delà de ses territoires fondateurs que sont la ville d'Aix en Provence et les communes du Territoire du Pays d'Aix, ainsi que ses partenaires majeurs que sont l'Etat et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix -Durance reste ancrée auprès des pays de Provence et territoires alpins.

En effet, aujourd'hui, l'agence couvre la totalité du département des Bouches du Rhône, au travers de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et de la communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette. Elle maintient aussi son ouverture sur les territoires alpins aux côtés des communautés d'agglomération de Durance-Luberon Verdon Agglomération, Gap-Tallard-Durance, Provence-Alpes Agglomération, et de la communauté de commune du Sisteronais-Buëch. Enfin, son attachement à un service de proximité s'exprime dans l'aide à la décision auprès des 26 communes qui ont fait le choix d'y adhérer à titre individuel, ou de territoire spécifique comme le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'Aupa reste une ingénierie au service des collectivités en contribuant à divers degrés à l'élaboration des schémas stratégiques de planification en matière d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de mobilité et de transition environnementale. Elle apporte aussi une aide à la décision pour les projets urbains des communes, ou une expertise adaptée aux problématiques d'aménagement et de valorisation de leur territoire, dans le cadre de démarches prospectives et d'observation.

Bon nombre de ces actions sont conduites avec un réseau de partenaires experts qui s'est enrichi d'années en années : Établissement Public Foncier PACA ; Action Logement ; Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional ; Aix-Marseille-Université ; Observatoire Immobilier de Provence ; Communes forestières.

En 2020, l'Aupa a mené à bien une démarche de réflexion stratégique lui permettant de faire face à de nouveaux enjeux, dans un contexte en mutation. Cette démarche nous a amené à repenser notre façon d'appréhender l'urbanisme et le monde dans lequel nous évoluons.

En effet, l'Aupa avait changé de taille, de surface d'action, de partenariats, et … d'ambitions, avec notamment le souhait d'anticiper les besoins de ses partenaires pour les années à venir mais également les besoins de nos territoires à plus ou moins long terme.

Engagée sur une dynamique toujours aussi soutenue, avec un site internet complétement renouvelé, un programme de travail toujours plus ambitieux, nous aurons plaisir à « Porter vos idées, oser se réinventer ».

# Les territoires d'intervention de l'Aupa

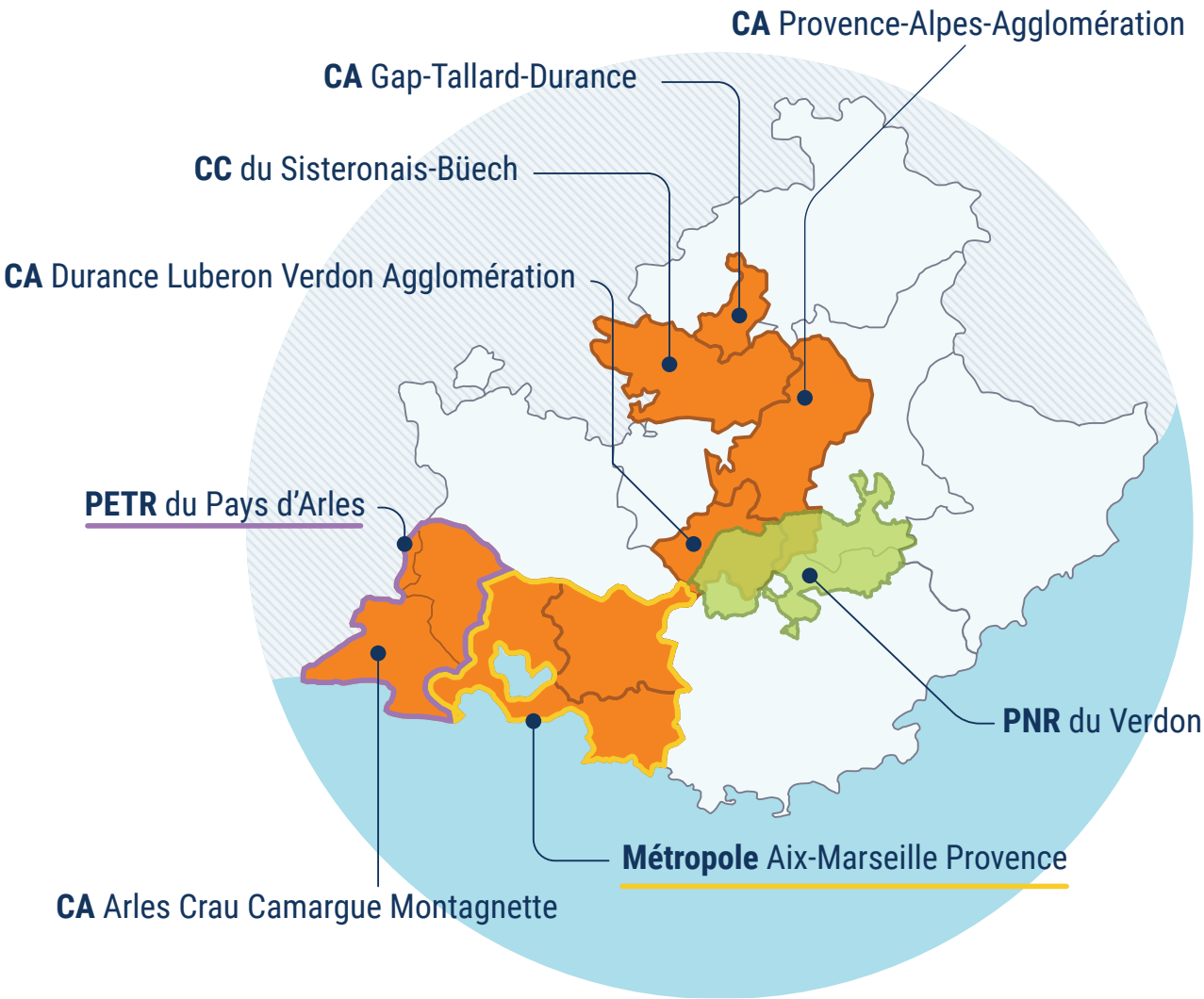

# **L'Aupa, outil d'ingénierie partenarial** ancré dans la durée et le grand territoire

L'agence apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques, pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

Conformément à son statut d'association régi par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, ses partenaires sont l'État, les structures intercommunales (Métropole, Communautés d'Agglomération, de communes, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) et les communes du territoire qu'elle couvre.

L'agence adhère depuis sa création à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) qui regroupe 49 organismes publics d'études et de réflexions sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Réseau d'échanges et de rencontres sur les questions urbaines, la FNAU permet aux élus locaux, professionnels de l'urbanisme et à ses 1 400 techniciens de mutualiser les informations, connaissances et expériences.

Le champ d'action de l'AUPA n'a cessé de s'élargir depuis sa création en 1978.

Son territoire d'intervention recouvre plus de 2 millions d'habitants en 2020 et s'étend d'Arles à Gap, soit 26 communes adhérentes et 6 intercommunalités : la Métropole Aix-Marseille-Provence, intégrant le Territoire du Pays d'Aix, les Communautés d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération, de Gap Tallard Durance, de Provence Alpes Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette du Siteronais Büech, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et le Parc Naturel Régional du Verdon.

L'État est un des partenaires historiques de l'AUPA, au travers notamment d'un programme partenarial entre l'État et les Agences d'urbanisme de PACA.

La Ville d'Aix-en-Provence, et plus tard la Communauté du Pays d'Aix, est l'autre partenaire historique de l'agence, rejoints par le Pays manosquin, le Pays d'Arles, la région de Gap en 2017 et enfin Provence Alpes Agglomération, Arles Crau Camargue Montagnette et le PNR du Verdon en 2019.

Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, l'AUPA a élargi son territoire d'intervention, s'appuyant sur une convention de partenariat Métropole / Agences d'urbanisme (AGAM - AUPA) autour d'un programme de travail métropolitain.

Depuis 2015, l'AUPA a également élargi son partenariat au travers d'une Convention triennale signée entre les Agences d'urbanisme et la Région SUD/Provence-Alpes-Côte d'Azur et renouvelée en 2018.

Composée d'une équipe souple et réactive d'une trentaine de personnes, l'AUPA intervient ainsi à différentes échelles et en toute indépendance sur les thématiques de l'urbanisme et de la planification, de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'environnement, du paysage, des équipements, de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

# Les instances de l'Aupa
au 1er janvier 2021

## L'ASSEMBLÉE GENERALE

**Le représentant de l'État :**
M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)
**Le représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :**
M. Guy BARRET
**Le représentant de la Communauté d'Agglomération DLVA :**
M. Jérôme DUBOIS
**Le représentant de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance :**
M. Gérald CHENAVIER
**Le représentant du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :**
M. Hervé CHERUBINI

**Le représentant de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :**
M. Gérard PAUL
**Le représentant de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette :**
M. Lucien LIMOUSIN
**Le représentant du Parc Naturel Régional du Verdon :**
M. Antoine FAURE
**Le représentant de la communauté de communes du Sisteronais Büech :**
M. Philippe MAGNUS

### Les représentants des Communes adhérentes :

**Aix-en-Provence :** M. Gérard BRAMOULLE
**Bouc-Bel-Air** : M. Richard MALLIE, Maire
**Cabriès :** Mme Amapola VENTRON, Maire
**Coudoux :** M. Guy BARRET, Maire
**Curbans :** Mme Laurence ALLIX, Maire
**Fuveau :** M. Daniel GOUIRAND
**Gréasque :** M. Michel RUIZ, Maire
**Gréoux les Bains :** Mme Michèle COTTRET
**Jouques :** Mme Anne de Lauradour
**La Roque d'Anthéron :** M. Jean-Pierre SERRUS, Maire
**Le Puy Sainte-Réparade :** M. Jean-David CIOT, Maire
**Le Tholonet :** M. Maxime VITALIS

**Meyrargues :** Mme Peggy MAGNETTO
**Mimet :** M. Gilles FEDERIGHI
**Peyrolles-en-Provence :** M. Olivier FREGEAC, Maire
**Puyloubier :** M. Frédéric GUINIERI, Maire
**Rognes :** M. Luc CLAVIER
**Saint Antonin sur Bayon :** Mme Véronique MICHEL
**Saint-Marc-Jaumegarde :** M. Régis MARTIN, Maire
**Trets :** M. Jean-Christophe SOLA
**Vauvenargues :** M. Philippe CHARRIN, Maire
**Venelles :** Mme Marie SEDANO
**Vinon-sur-Verdon :** M. Laurent BONHOMME
**Vitrolles :** Mme Pascale MORBELLI

---

**Représentant du CROUS :** M. Marc BRUANT
**Représentant du Rectorat :** M. Philippe DULBECCO

**Représentant de la Chambre d'Agriculture:**
M. Jean-Pierre GROSSO

## LE BUREAU

**Le Vice-Président :**
M. Jean-Louis VINCENT
**Le Représentant de l'État :**
M. Jean-Philippe d'ISSERNIO (DDTM13)

**Le Trésorier :**
Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
**Le Secrétaire :**
M. Loïc GACHON

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Les représentants de la Ville d'Aix-en-Provence :**
Mme Maryse JOISSAINS MASINI
M. Jean-Louis VINCENT
Mme Sophie JOISSAINS
Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
Mme Karima ZHERKANI-RAYNAL
M. Michel ZAZOUN
M. Philippe KLEIN
M. Cyril Di MEO, Observateur
**Les représentants de la Métropole AMP :**
M. Loïc GACHON
M. Jean-David CIOT
M. Frédéric GUINIERI

**Les représentants de l'État :**
DREAL PACA : Mme Corinne TOURASSE
DDTM 13 : M. Jean-Philippe d'ISSERNIO
**Les représentants des EPCI et communes autres que la Ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix :**
M. Jérôme DUBOIS, Vice-Président de DLVA
M. Gérald CHENAVIER, Vice-Président de Gap Tallard Durance
M. Hervé CHERUBINI, Vice-Président du PETR du Pays d'Arles
**Le représentant des Chambres Consulaires :**
M. Jean-Pierre GROSSO, Chambre d'Agriculture

# Bilan d'activité
2020

Cette année 2020 a évidemment été profondément marquée par la crise sanitaire.

Pendant le premier confinement de mars à mai 2020, la totalité du personnel de l'AUPA était en télétravail. Une adaptation singulièrement rapide à l'utilisation des outils de travail à distance (utilisation d'autres ordinateurs par internet, partage de fichiers, visioconférences, ...) ainsi qu'une attention soutenue au suivi des projets, et aux situations particulières de chaque salarié, ont permis à l'Agence de rester très productive et d'assurer son plan de charge. Une telle adaptation à un télétravail massif n'aurait pas été possible sans le soin continu porté par l'Agence à l'équipement et l'utilisation des nouvelles technologies informatiques.

Même si cette période a également été marquée par des modifications de calendriers liées aux reports de réunions de validation, par la nécessité de modifier les contenus de certains travaux pour intégrer les conséquences de cette crise et par le fort décalage du renouvellement de nos instances ; la réactivité et la souplesse de l'Agence lui ont permis d'en limiter l'impact sur le programme de travail 2020 et un potentiel report sur l'exercice suivant.

On soulignera que pour la première fois, l'AUPA pilote une démarche nationale portant sur l'élaboration d'un atlas des centres villes en collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme. L'objectif de cette démarche originale et innovante est de mesurer les dynamiques à l'œuvre dans 3100 centres de villes françaises. Le travail réalisé en 2020 a permis de sélectionner les communes qui exercent des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et dont le centre sera expertisé en 2021.

Au-delà de l'importance que revêt pour l'AUPA chacune des 95 actions qu'elle a réalisées en 2020, l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, le renouvellement des chartes des Parcs Naturels Régionaux, la réalisation d'importantes études en matière d'habitat pour nos partenaires Alpins et le Pays d'Arles ou l'élaboration des schémas stratégiques métropolitains ont particulièrement marqué cet exercice par le volume de travail qui y a été consacré. Sans oublier un accompagnement de proximité à l'échelle des communes avec notamment des études urbaines de plus en plus liées à la question de la revitalisation des centres.

Enfin, la mise en ligne d'un site internet entièrement renouvelé, simple, clair, lisible et ergonomique, permet à tous un meilleur accès à nos travaux et une meilleure information sur la vie de l'Agence.

Les projets et l'ensemble des actions de l'Agence demeurent forcément et fortement interrogés par cette crise qui appelle une accélération de la transition environnementale, donc des débats et négociations nécessaires à sa mise en œuvre. L'AUPA possède les qualités pour répondre à ce défi, entre technique et politique, expertise et prospective, proximité communale et vision régionale. Elle peut éclairer la décision publique et aider ses membres à comprendre les changements à l'œuvre et définir de nouveaux modèles de développement pour leurs territoires.

Plus que jamais notre ambition est de :

> **« Porter vos idées, oser se réinventer »**

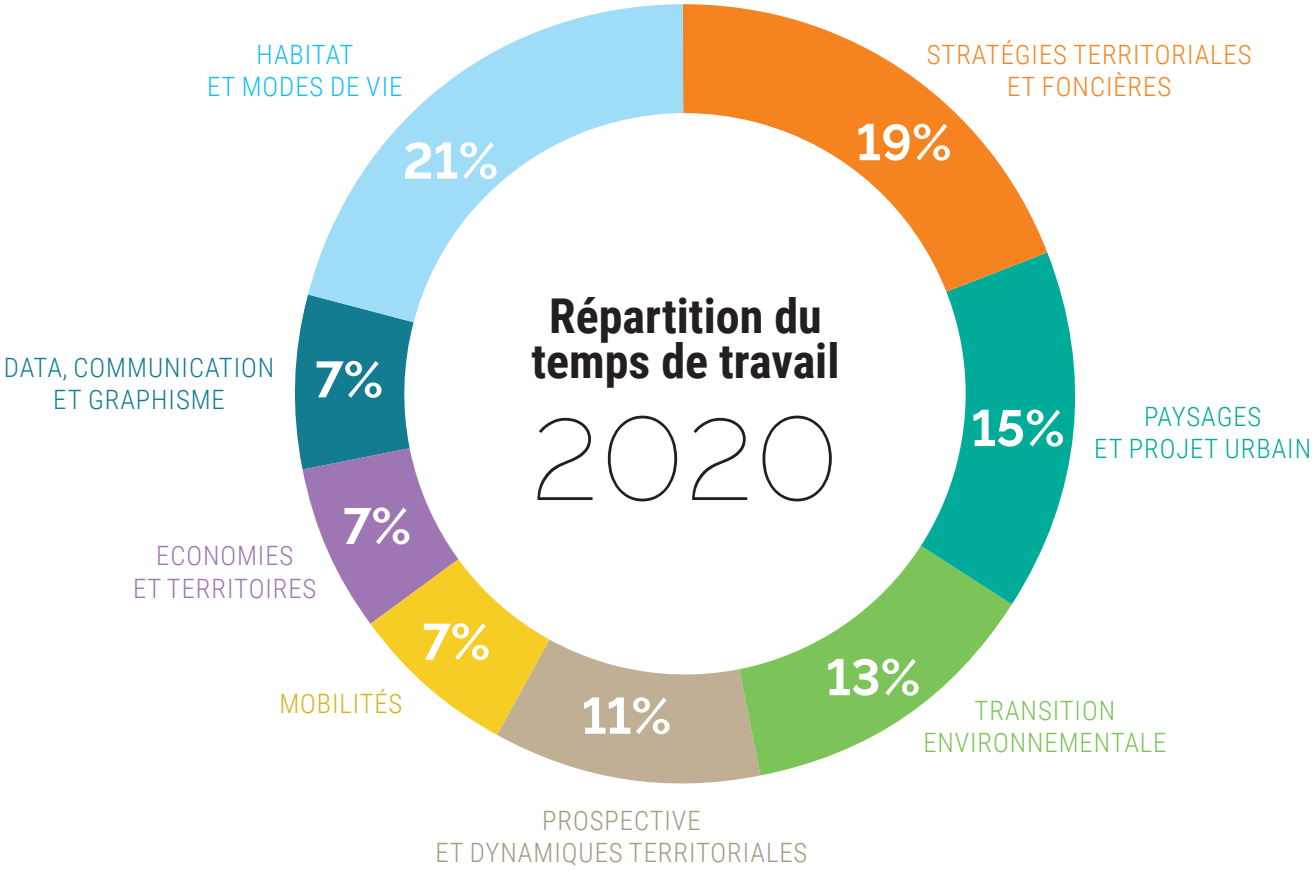


**28** ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

# L'équipe
au 31 décembre 2020

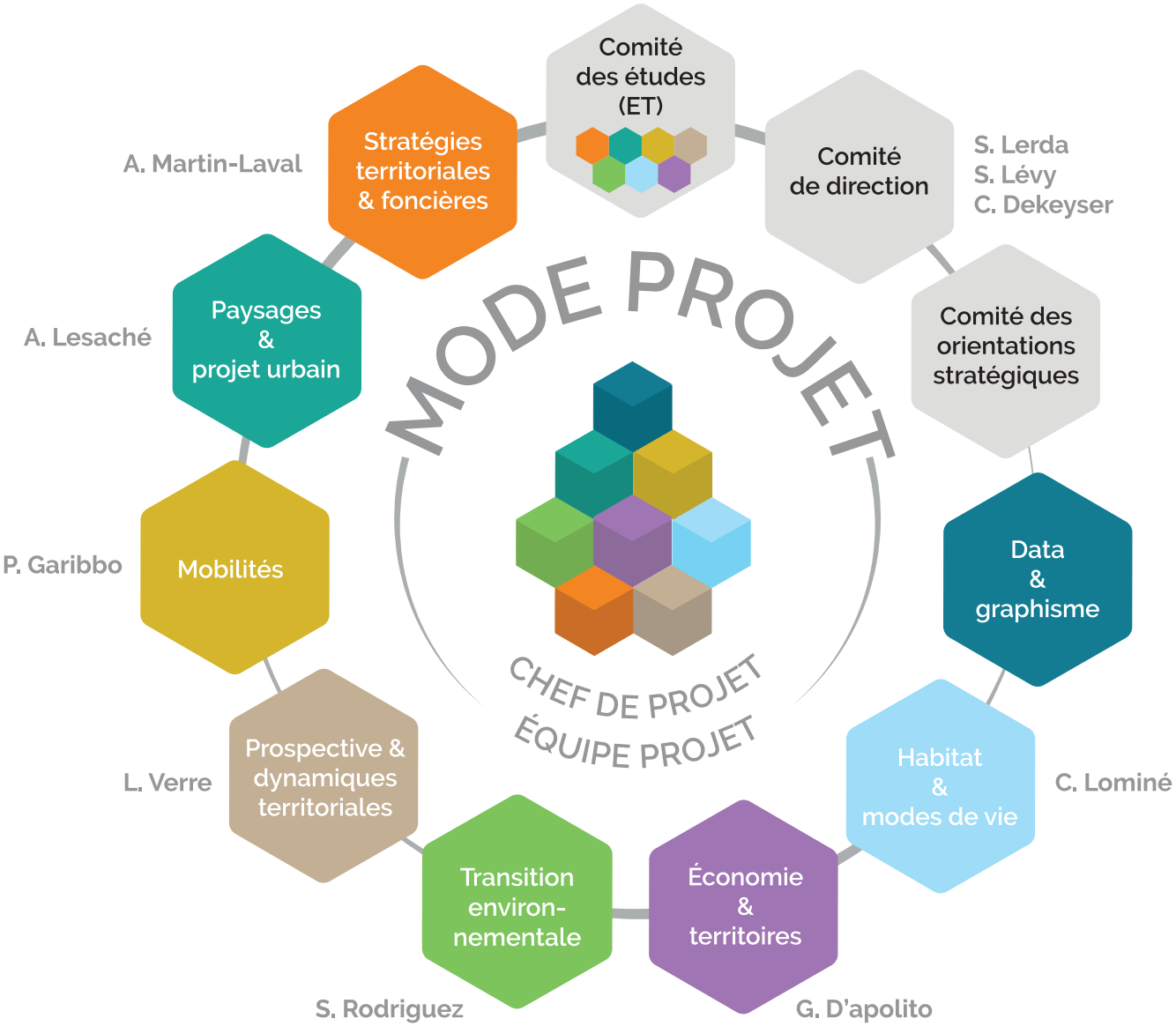

A. BONNARDEL
S. CHEVALIER
J. COLIN
G. DAPOLITO (ET)
C. DEKEYSER
F. DELORME
M. DINH VANNI
B. DUBARRY
P. GARIBBO (ET)
L. GARNIER
J. GHERA
Q. LABASQUE
S. LERDA (ET)
A. LESACHE (ET)
S. LEVY (ET)
C. LOMINE (ET)
M. LOUET
B. L'HUILLIER
A. MAILLAND
A. MARTIN-LAVAL (ET)
Y. MONTEIL
O. PALLIER
C. QUEMENEUR
O. RIEU
S. RODRIGUEZ (ET)
M. STASSART
C. TACHE
L. VERRE (ET)
P. WOJDOWSKI

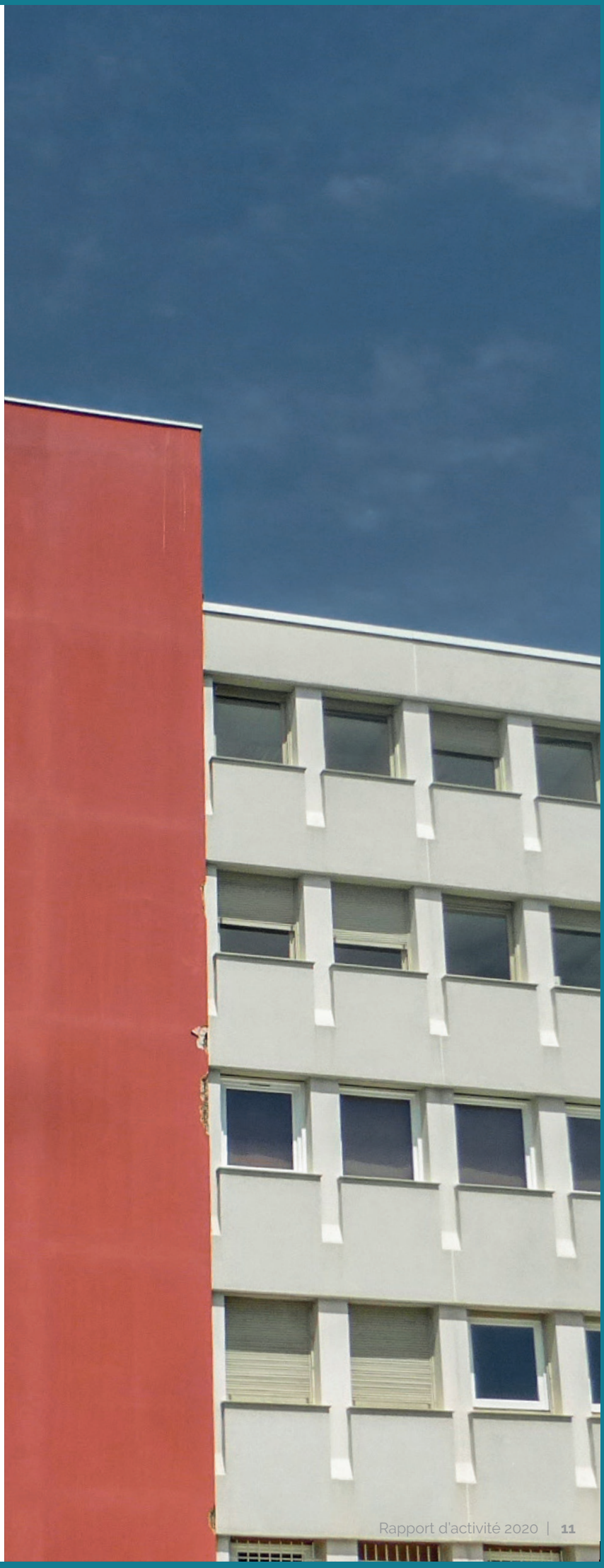

Axel Bonnardel

Sophie Chevalier

Julie Colin

Gilles D'apolito

Corinne Dekeyser

Fabien Delorme

Maï Dinhvanni

Bastien Dubarry

Patrick Garibbo

Luc Garnier

Jérôme Ghera

Quentin Labasque

Serge Lerda

Alexandre Lesaché

Stéphane Lévy

Comité de direction

Mobilités

Paysages & projet urbain

Stratéries territoriales & foncières

Camille Lominé

Manon Louet

Blandine L'huillier

Aurélie Mailland

Amandine Martin-laval

Yolaine Monteil

Olivier Pallier

Camille Quéméneur

Olympe Rieu

Sabrina Rodriguez

Mathilde Stassart

Coralie Tache

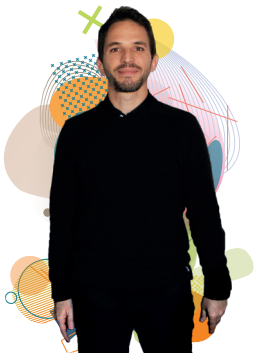

Ludovic Verre

Paul Wojdowski

Prospectives & dynamiques territoriales

Économie et Territoires

Gestion et représentation de l'information

Transition environnementale

Habitat & modes de vie

# SOMMAIRE


1 ÉCONOMIE & TERRITOIRES p.16

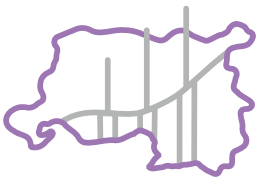

2 HABITAT & MODES DE VIE p.24

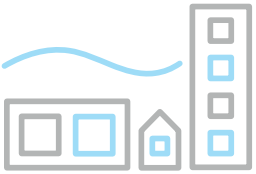

3 MOBILITÉS p.36

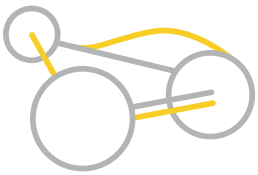

4 PAYSAGES & PROJET URBAIN

p.40

5 PROSPECTIVE & DYNAMIQUES TERRITORIALES

p.52

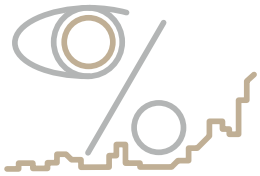

6 STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES

p.68

7 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

p.80

# 1

# ÉCONOMIE & TERRITOIRES

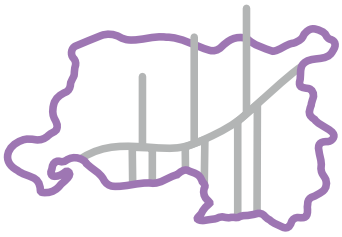

Les deux grandes composantes de l'atelier sont d'une part la connaissance de l'économie locale, une fonction qui relève essentiellement de l'observation et d'autre part l'accompagnement des collectivités dans la définition de leurs politiques économiques. La transversalité est au cœur des travaux de l'atelier, l'objectif étant d'orienter la politique économique dans une recherche de cohérence avec des enjeux plus larges d'aménagement du territoire.

Les échelles territoriales et les thématiques abordées sont très diverses : benchmarks internationaux et nationaux, implication dans la définition des documents de planification du niveau régional au niveau communal, études spécifiques sur des secteurs à enjeux. L'atelier aborde de nombreuses thématiques économiques qui relèvent de la compétence des collectivités, telles que le commerce, l'immobilier tertiaire, le foncier productif ou l'accompagnement des filières structurantes. Au-delà de la connaissance de l'existant, l'approche prospective des sujets est essentielle pour anticiper les évolutions économiques ou sociétales à l'œuvre et orienter les choix.

Economie ET territoires car la traduction spatiale des politiques publiques est au cœur des travaux de l'Agence. L'Atelier s'est récemment étoffé pour intégrer une fonction « ressources » dont les missions de veille et d'expertise permettront de structurer un fond de données utiles à l'ensemble des ateliers de l'Agence et de monter en compétence sur leur exploitation cartographique. Cette fonction est essentielle dans un environnement où le volume et la diversité des données mobilisables ne cesse de croître et exige des compétences spécifiques.

# STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE POUR L'IMMOBILIER DE BUREAU

Les travaux menés en 2020 visaient à décliner la stratégie métropolitaine pour l'immobilier de bureau sur les villes d'Aix en Provence, de Salon, Aubagne et Martigues. Pour l'ensemble de ces villes, une analyse du marché tertiaire a été menée afin de préciser quantitativement et qualitativement la nature des activités de bureau en présence. Au-delà de ces aspects de connaissance, l'objectif était de cibler, par des visites de terrain et des rencontres d'acteurs institutionnels, les secteurs géographiques les plus à même d'accueillir une offre attractive. Pour des raisons diverses (vétusté du bâti en centre ancien, accessibilité, stationnement, concurrence des fonctions...), ce sont les espaces "péricentraux" de ces communes qui sont apparus comme les plus prometteurs pour favoriser un réinvestissement urbain de l'économie.

Présentation de la stratégie métropolitaine de l'immobilier de bureau

La beauvalle

© AUPA

Tour Hemilyte

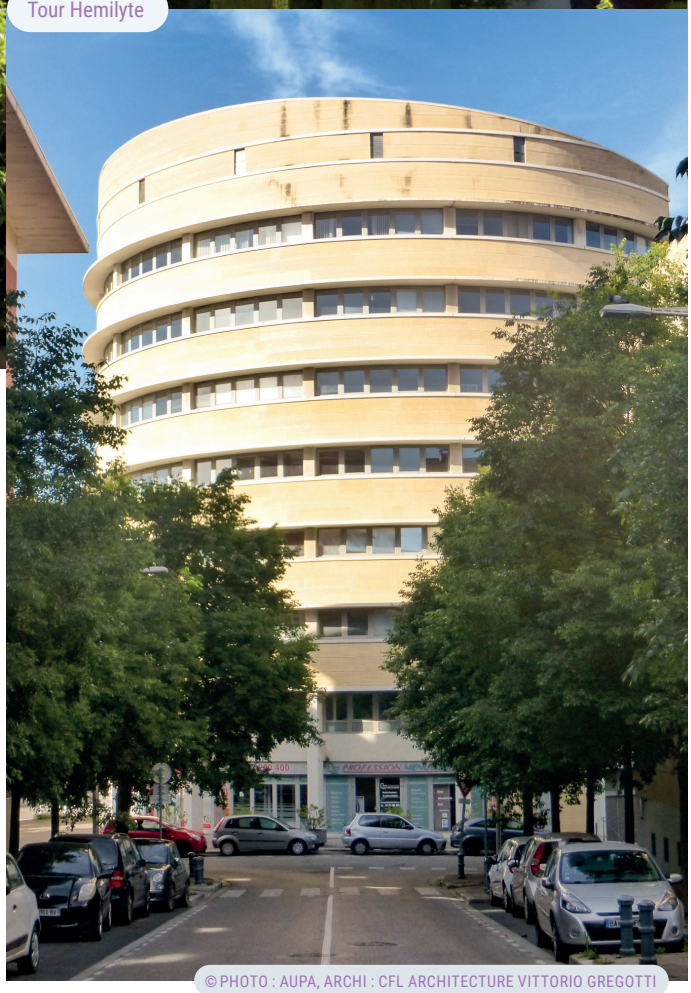

© PHOTO : AUPA, ARCHI : CFL ARCHITECTURE VITTORIO GREGOTTI

# ATLAS DES ZONES D'ACTIVITÉS DU PAYS D'AIX

En 2012, l'agence d'urbanisme avait publié un atlas des espaces d'activités du Pays d'Aix qui a fait l'objet d'une actualisation en 2020.

Cet atlas est une coproduction de l'AUPA et de la CCIAMP. Les données économiques qui y figurent viennent pour la plupart de la CCIAMP, l'apport de l'agence est plutôt dans la connaissance du foncier mobilisable dans les secteurs de projet. Ce travail sur l'identification des secteurs de projet a été mené à un moment charnière, celui de l'élaboration du PLUI. Nous avons donc travaillé conjointement avec l'atelier Stratégies territoriales et foncières afin d'intégrer à notre analyse les secteurs de projet en préfiguration dans le cadre des travaux du PLUI. L'outil permet d'avoir une bonne connaissance des capacités d'accueil du territoire en zones d'activités et constitue un préalable à l'ajustement de la stratégie foncière à mettre en place en matière de développement économique.

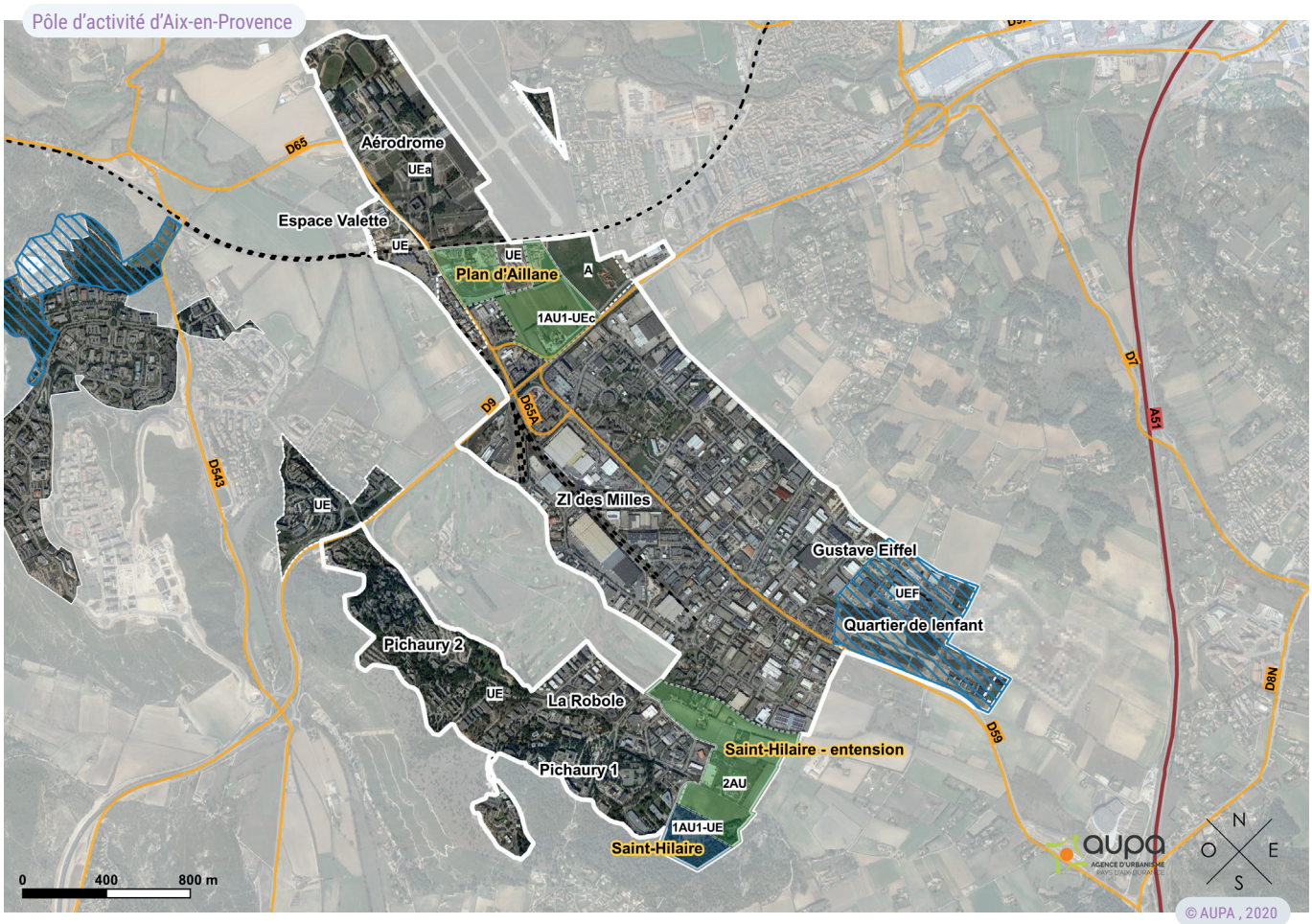

# BESOINS EN LOGEMENT POUR LES ACTIFS SUR LE POURTOUR DE L'ÉTANG DE BERRE

L'agence a été sollicitée par Action logement afin de l'accompagner dans l'estimation des besoins en logement des actifs travaillant sur les communes riveraines de l'étang de Berre. L'objectif pour Action logement était de « calibrer » la nature de son intervention, entre soutien à la construction neuve et adaptation des logements aux besoins des salariés.

Un premier portrait de territoire a été réalisé en 2020, qui présente les spécificités et dynamiques des communes de l'étang de Berre. Il apporte des éléments de connaissance sur la population, les ménages, les revenus, l'accompagnement social, le tissu économique et ses dynamiques, le marché du logement...

Ce portrait de territoire, coproduit par les ateliers habitat et modes de vie et Economie et territoire est une première phase de l'étude menée pour Action logement. En 2021, elle sera complétée par une enquête auprès des salariés et des entreprises du pourtour de l'étang de Berre. L'exploitation de cette enquete, axée sur les questions de logement avec un regard particulier sur les salariés en situation de handicap permettra de compléter et d'affiner l'analyse proposée dans le portrait de territoire. Les deux questionnaires à destination des salariés et des entreprises qui seront le support de cette enquête ont été conçus par l'AUPA en association avec Action Logement et Handitoit.

Étang de Berre: Flash socio-économique

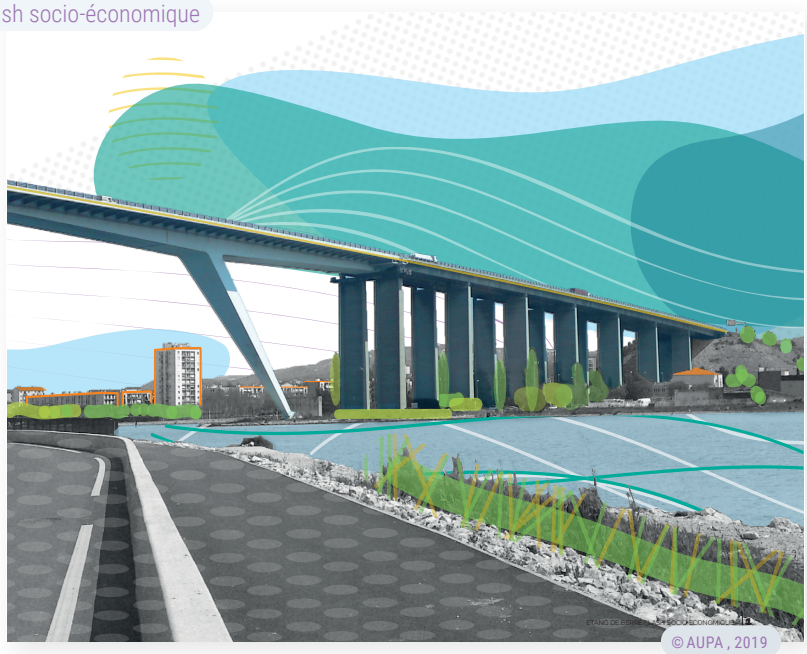

© AUPA , 2019

# LE TISSU PRODUCTIF RÉGIONAL AU REGARD DE SES ENTREPRISES À POTENTIEL

Un partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Rising sud / CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur / Agences d'urbanisme de la Région Sud

Parce que le développement des entreprises et de l'emploi est un axe prioritaire de la stratégie économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en particulier de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), il est essentiel de disposer d'une bonne connaissance du tissu économique régional. Ce travail partenarial poursuit cet objectif en privilégiant l'observation de trois catégories d'entreprises qui sont porteuses de nombreux enjeux pour le développement économique à l'échelle régionale : les entreprises innovantes, les entreprises internationalisées et les entreprises à forte croissance.

Au-delà de leur identification, ce travail vise a améliorer qualitativement la connaissance de ces entreprises afin d'éclairer l'action publique régionale, et d'aider en particulier au pilotage et au suivi de ses actions en matière de politique d'innovation, d'export et d'aide au développement des entreprises. Pour ce faire, le parti pris de ce travail a d'abord consisté à caractériser le profil de ces entreprises, principalement en termes de tailles d'effectifs et de secteurs d'activité. Le second axe privilégié dans ce travail a consisté à produire une analyse territoriale, visant à identifier et à caractériser les territoires qui les accueillent et tenter de comprendre les principaux facteurs pouvant expliquer leur répartition géographique.

# WEBINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS D'AIX

L'agence a animé un webinaire à destination des Maires du Pays d'Aix sur les questions de développement économique.

Un premier temps à permis de partager un constat sur le développement économique des dix dernières années. Ce retour sur 10 ans de croissance à mis en lumière les activités qui ont porté le développement, et les besoins fonciers que ce développement a généré. Ce fut aussi l'occasion d'aborder les grands changements sociétaux à l'œuvre, accélérés par la crise sanitaire, qui touchent aussi bien les manières de travailler que de consommer, et interrogent sur les besoins futurs.

Dans un second temps ont été présentés les différents documents de stratégie économique portés par la métropole afin d'alimenter les échanges sur la déclinaison qui peut en être faite sur le Pays d'Aix.

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

**12 jan. 2021**
**Développement Économique en Pays d'Aix : spécificités et spatialisation.**
À PARTIR DE 17:30
**Webinaire ou présentiel**

2

# HABITAT & MODES DE VIE

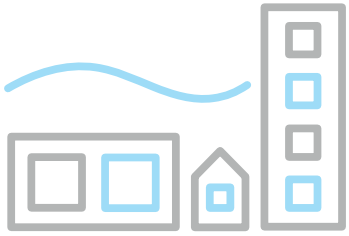

Atelier thématisé au sein d'une agence pluridisciplinaire, l'Habitat fait partie des cœurs de métiers des agences d'urbanisme. Il propose plusieurs types d'interventions. De l'échelle du quartier à l'échelle régionale, accompagné de plusieurs réseaux d'acteurs, l'équipe accompagne ses partenaires pour être un outil de questionnements et d'aides à la définition des politiques publiques.

Les 3 principales familles d'intervention de l'atelier concernent:

- L'implication dans les politiques locales de l'habitat, ainsi que des éclairages pour leur mise en œuvre et la création/ amélioration de politiques portées par les collectivités. Cette implication, au-delà de la réalisation et de l'animation des différentes phases de ces travaux, nécessite un respect de la taille, des enjeux et de la volonté des territoires.
- La qualité de l'habitat : Il s'agit là, d'apporter des solutions existantes ou en cours de développement au niveau local/ national/ international pour développer une pédagogie en matière de logement et des politiques de l'habitat à lier avec les évolutions sociales, économiques et climatiques.
- L'observation pour éclairer l'avenir au regard des évolutions en cours, passées et à venir : permis de construire, offre de logements locatifs sociaux, suivi/ accompagnement des opérations, suivi des trajectoires résidentielles des habitants, analyse de la demande en logement, de l'occupation des logement et proposition de méthode pour savoir qui peut accéder à quoi à l'échelle des territoires, évaluer les besoins en logement cela afin d'avoir des informations pratiques pour la mise en œuvre des politiques publiques.

# OBSERVATOIRE HABITAT AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## VEILLE ET OBSERVATION DES COPROPRIÉTÉS

Afin d'améliorer la connaissance et le suivi des copropriétés, les services de la métropole ont missionné les Agences d'Urbanisme, AGAM et AUPA, pour bâtir un outil d'observation des copropriétés. Cet outil s'inscrit dans une démarche nationale de Veille et d'Observation des Copropriétés et à vocation à être compatible avec le dispositif engagé un an plus tôt sur la ville de Marseille.

Au total plus de 17 000 copropriétés ont été recensées et renseignées sur la métropole hors Marseille. Elles représentent plus du tiers des logements hors Marseille. Toute une série d'indicateurs actualisés chaque année permet d'approcher leur fonctionnement, leur occupation, leur environnement voire le volet financier quand elles sont intégrées au registre national des copropriétés. Ces différents indicateurs permettent de proposer une grille de lecture et d'amener des éléments sur les signes de fragilisation des copropriétés. Au cours de ces 3 années, ce dispositif a également bénéficié de 62 visites terrains et d'entretiens avec les gestionnaires.

L'inscription de cet observatoire dans la démarche nationale s'est achevée en 2020. Avec le soutien des agences, la métropole poursuit cet observatoire en 2021.

**Au-delà des copropriétés, la métropole a également missionné les agences d'urbanisme sur le suivi des permis de construire (de leur dépôt à leur livraison), l'harmonisation d'informations sur les programmes de logements sociaux des 92 communes métropolitaines. Ces socles de connaissance sont autant d'informations pour affiner les politiques publiques portées par les collectivités.**

Localisation des copropriétés sur la métropole en fonction de leur taille

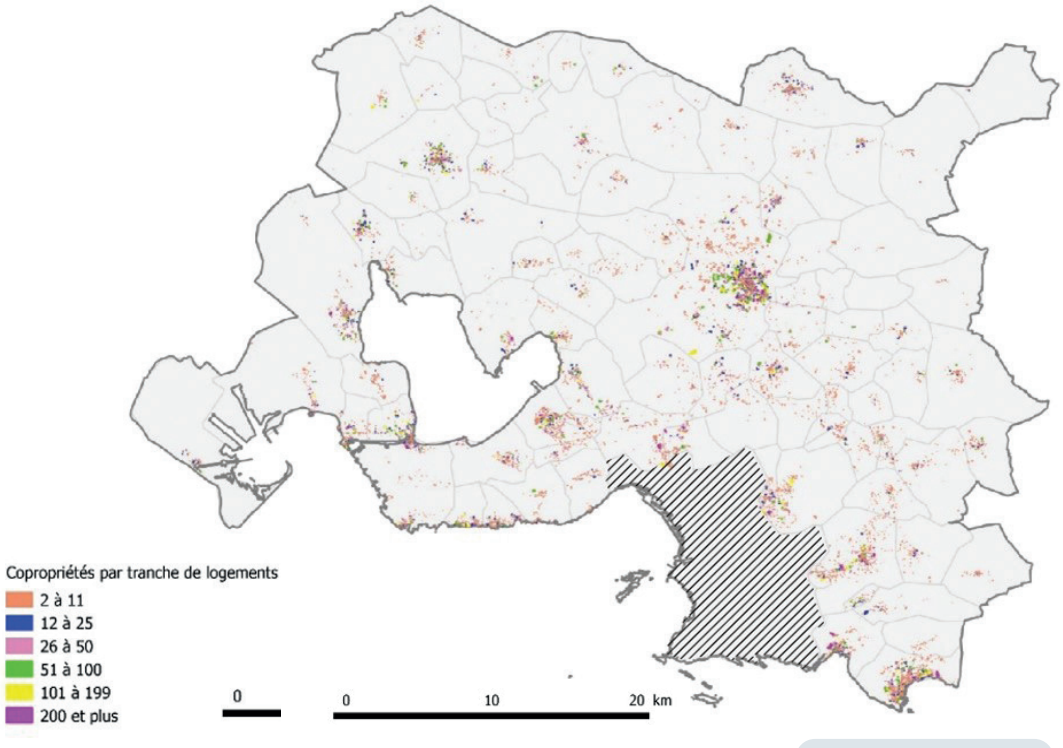


© VOC AMP – TRAITEMENTS AUPA

Copropriété visitée à Salon de Provence

© AUPA

# OBSERVATOIRE DU LOGEMENT ÉTUDIANT AIX MARSEILLE PROVENCE

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'observatoires territoriaux du logement des étudiants, le CROUS, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille Université ainsi que les Agences d'urbanisme, AUPA et AGAM se sont associés pour candidater à cet appel à projet. Impulsée au niveau national, cette démarche s'appuie sur le constat d'une carence de connaissance en matière de logement pour étudiants.

Localement, ce projet partenarial s'inscrit dans la recherche d'amélioration de la connaissance des enjeux en matière de logement étudiant, sur les besoins notamment, dans le but de nourrir les politiques publiques locales. Il a également vocation à constituer un support d'échange et de partage avec les acteurs du territoire. Les services de l'Etat représentés par la DREAL PACA sont venus complétés les membres de l'observatoire en 2020.

Durant l'année 2020, les agences d'urbanisme ont réalisé une vaste enquête auprès des résidences dédiées aux étudiants non gérées par le CROUS dans le but de recenser et caractériser, sur l'ensemble de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'offre consacrée aux étudiants. Les données du parc géré par le CROUS (Cités U et résidences universitaires) ont été directement transmises par le CROUS, partenaire de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant.

Les champs de l'enquête ont ainsi porté sur :

- Des résidences universitaires propriétés des bailleurs sociaux non gérées par le CROUS ;
- Des résidences services privées ;
- Des résidences écoles ;
- Des Foyers Jeunes Travailleurs ;
- Des Foyers ;
- Des Internats ;
- Des résidences mixtes.

Les agences et les membres de l'observatoire se sont également mobilisées sur un benchmark des opérations innovantes en matière de logement étudiant à travers la France.

Enfin, une manifestation a été organisée par l'Observatoire en février 2020 sur la question : Quel logement pour quel étudiant ? 60 personnes ont participé à ce rendez-vous proposé autour de 2 tables rondes (Etudiants, habiter la métropole demain et L'étudiant nomade).

Rencontre de l'Observatoire du Logement étudiant, février 2020 : Quel Logement pour quel étudiant ? Table ronde n°1: Étudiants habiter la métropole demain animée par Camille Lominé

© CAMILLE LOMINÉ, AUPA , 2020

La nouvelle université européenne, les Partenaires de CIVIS, Élements présentés par Aix-Marseille Université dans le cadre de la Table ronde n°2 : L'étudiant Nomade

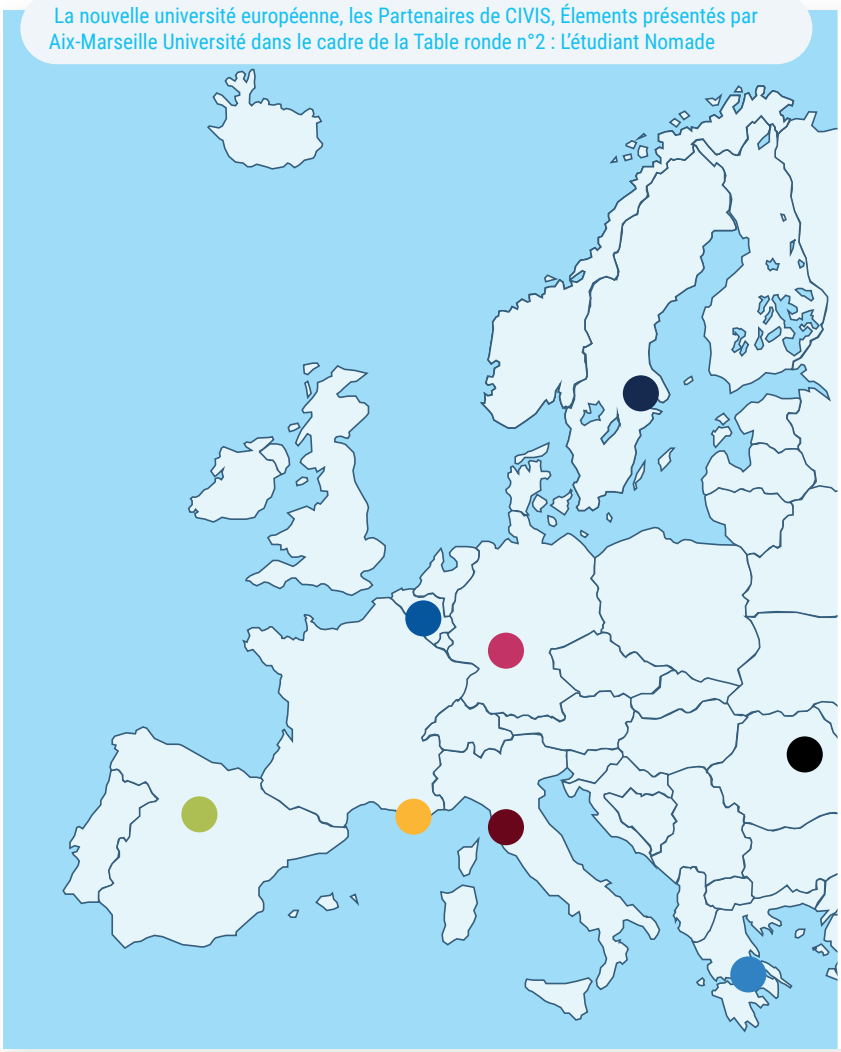

Stockholm University

ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

EBERHARD KARLS UNIVERSITÄT TÜBINGEN

UNIVERSITY OF BUCHAREST

Aix*Marseille université initiative d'excellence

UAM Universidad Autónoma de Madrid

SAPIENZA UNIVERSITÀ DI ROMA

HELLENIC REPUBLIC National and Kapodistrian University of Athens EST. 1837

© AUPA , 2020 SOURCE: CIVIS

# ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE AGGLOMÉRATION : APPUI AUX POLITIQUES DE L'HABITAT

En 2020, L'AUPA a accompagné l'Agglomération et ses partenaires dans la définition et la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Deux Opérations d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) ont été retenues par l'Agglomération et ses partenaires. Elles font suite à des dispositifs achevés en 2018 et s'inscrivent dans la démarche plus globale Action Cœur de ville et des Opérations de Revitalisation des Territoires d'ACCM.

Localisées sur les centres anciens d'Arles et de Tarascon, les OPAH RU constituent le volet habitat du Programme Action Cœur de ville signé par ces deux villes. Pour le logement privé, ces OPAH RU mobilisent des aides financières auprès des partenaires d'ACCM (villes, Anah, Région, Département, Action logement…) pour inciter l'amélioration et la réhabilitation de logements tout en luttant contre la vacance, la vétusté et l'insalubrité des logements.

Ces opérations ont une durée de 5 ans et commenceront en début d'année 2021.

ARLES ET LES PÉRIMÈTRES DE PROJETS DE L'OPAH RU, ACTION CŒUR DE VILLE (ACV) ET DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

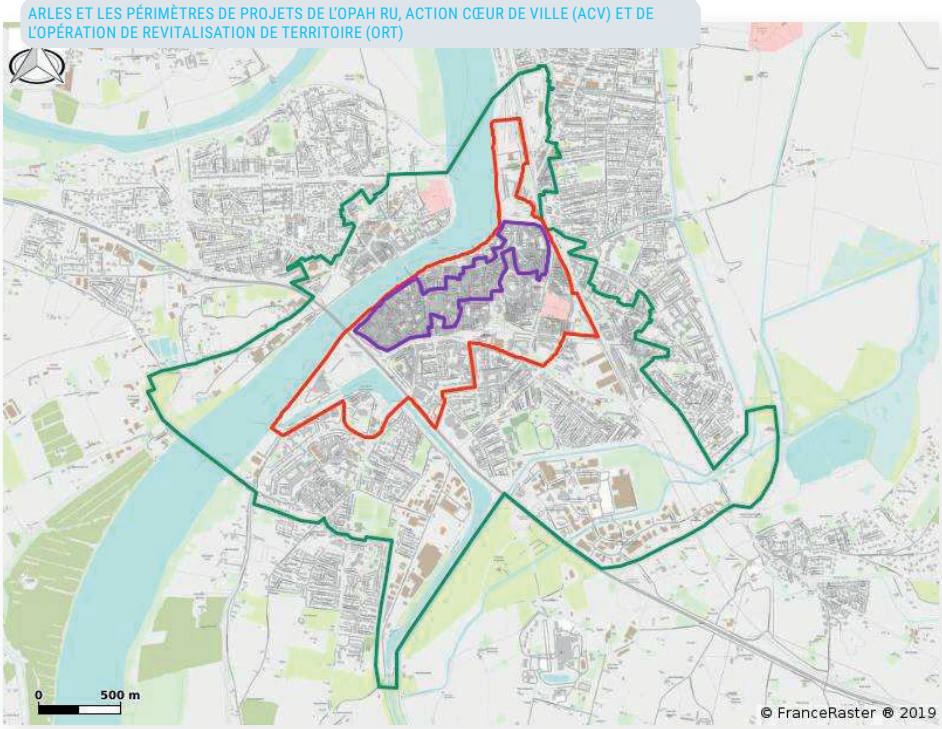

# OBSERVATOIRE HABITAT PAYS D'AIX

Le Conseil de Territoire a missionné l'AUPA pour la 6e actualisation de l'Atlas du Parc locatif Social du Pays d'Aix. Il présente une photographie précise de la composition du Parc Locatif Social public du Territoire du Pays d'Aix et de sa localisation. Réalisé par le Pays d'Aix, avec le soutien actif de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA), il constitue le principal outil d'observation de la production de logements sociaux sur les 36 communes.

Cet Atlas offre des utilisations multiples permettant la connaissance du Parc Locatif Social, les réflexions et les études urbaines, le diagnostic des politiques locales de l'habitat ainsi que la réalisation et la révision des documents de planification locaux et métropolitains (PLUi, SCOT). Il s'est également décliné dans le cadre d'un atlas des logements des quartiers prioritaires du Pays d'Aix.

Il est à la disposition de l'ensemble des communes du Pays d'Aix et de l'ensemble de nos partenaires.

Une publication spécifique est venue compléter l'information sur les programmes de logements sociaux récemment livrés. Après deux années exceptionnelles où les logements mis en location étaient dominés par le logement étudiant, les logements à destination des familles représentent aujourd'hui la majorité de l'offre sociale nouvelle du Pays d'Aix. Par ailleurs, l'offre à destination des jeunes se renforce à Vitrolles (Villa Mercadier). À Cabriès, la communauté Emmaüs a augmenté sa capacité d'accueil avec 15 logements supplémentaires. La majorité des opérations de logements sociaux du Pays d'Aix se réalise sous la forme de construction où les bailleurs sociaux sont maitres d'ouvrage des projets. L'offre développée avec les acquisitions en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) représente un peu plus du tiers de l'offre récemment mise à disposition de locataires. Le reste des opérations se réalise sous la forme « d'acquisition-amélioration » de patrimoine. C'est le cas avec le Foyer des Abeilles à Aix-en-Provence destiné depuis peu aux étudiants.

Localisation des logements sociaux en Pays d'Aix

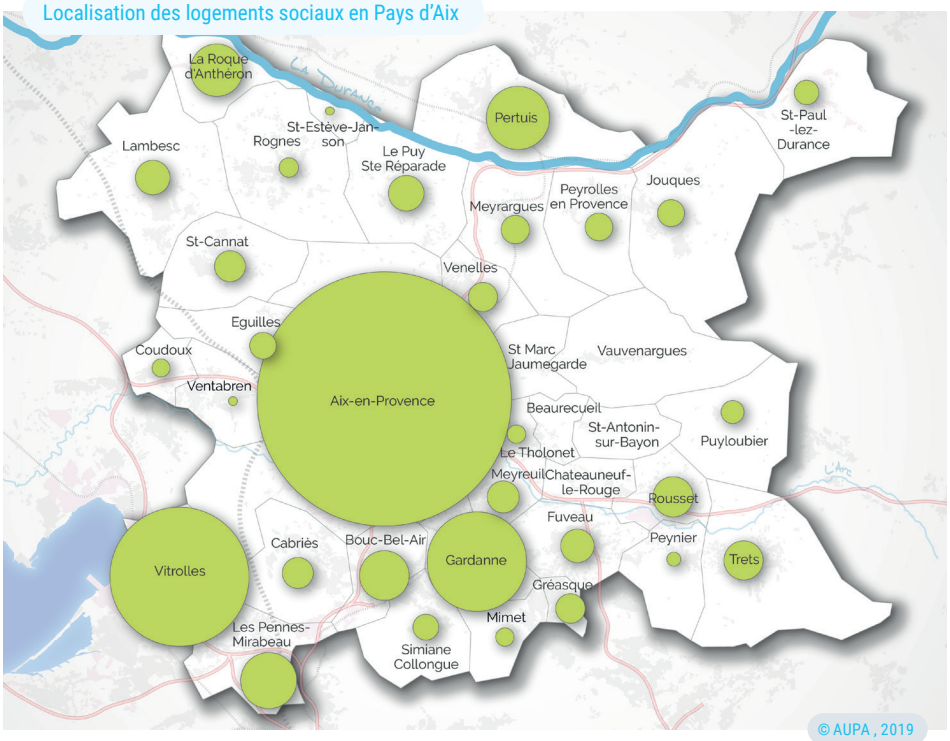

# PROGRAMME LOCAL HABITAT PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Après avoir validé le diagnostic et les premiers enjeux sur le fonctionnement résidentiel de l'agglomération en février 2020, Provence Alpes Agglomération accompagnée de l'AUPA a poursuivi les travaux du PLH pour aboutir à la définition d'une stratégie communautaire de l'habitat. Le diagnostic qui relève les informations sur le foncier pouvant accueillir du logement a été mené avec les 46 communes. De nouvelles séances d'échanges avec les principaux partenaires du PLH ont également été réalisées. Les orientations du PLH ont ainsi été arrêtées en février 2021.

Durant cette année de crise sanitaire, les marchés immobiliers de la vallée de Blanche/ secteur de Seyne-les-Alpes (ville récemment labellisée Petite Ville de demain), ont dévoilé certains marqueurs pouvant impacter le fonctionnement résidentiel de l'agglomération :

- Des maisons à la vente qui trouvent très rapidement preneurs
- Très peu de stock par rapport aux années passées
- Dans plusieurs communes (Seyne, Auzet, Selonnet et sud de l'Agglomération, Saint-Jurs,...), retour des occupants des résidences secondaires durant le premier confinement et des projets d'installation sur de plus longues durées, hors belle saison.

La pandémie serait-elle révélatrice de nouveaux marchés pour Provence Alpes Agglomération ?

Provence Alpes Agglomération, récente agglomération de 46 communes au cœur de la Région Sud

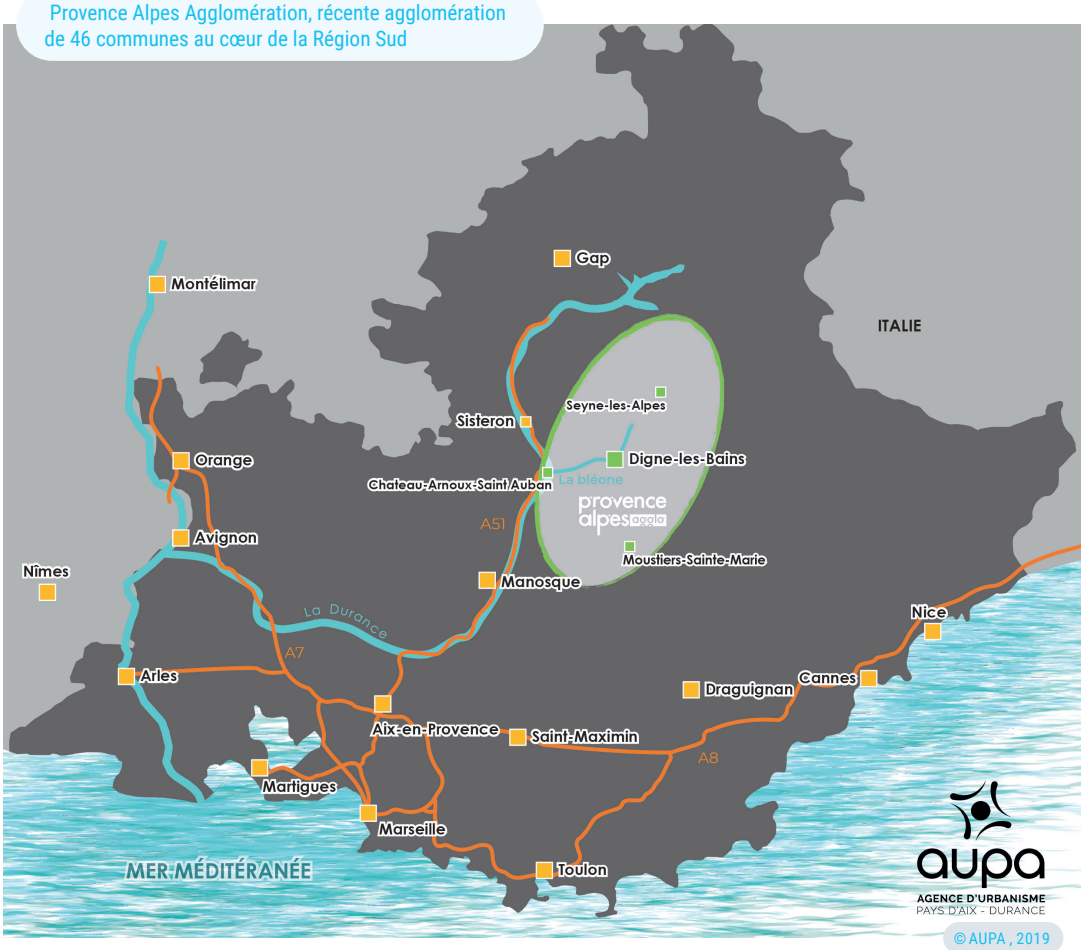

# PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMÉRATION

L'agglomération accompagnée de l'AUPA réalise une fois par an un bilan de son Programme Local de l'Habitat établi pour la période 2014-2020. Ce point d'étape permet de dresser l'état d'avancement des différentes actions, les évolutions du fonctionnement résidentiel et les réponses aux besoins en logements réalisées. Dans ce cadre, le bilan 2019 montre notamment le projet à l'œuvre sur la commune de Volx. Au sein d'une opération de logements qui a bénéficié d'un portage foncier par l'EPF PACA, un projet d'habitat inclusif à destination de personnes en situation de handicap a été développé au sein d'une opération qui mixe accession et location, à 500m de la place du village.

Parallèlement, les travaux d'élaboration du second PLH ont été engagés dès la fin de l'été 2020. L'objectif est d'arrêter le nouveau projet d'agglomération en matière d'Habitat en décembre 2021. Ce projet couvrira la période 2022-2028.

Bilan annuel du PLH de DLVA

© DLVA , 2020

Les logements autorisés annuellement sur DLVA

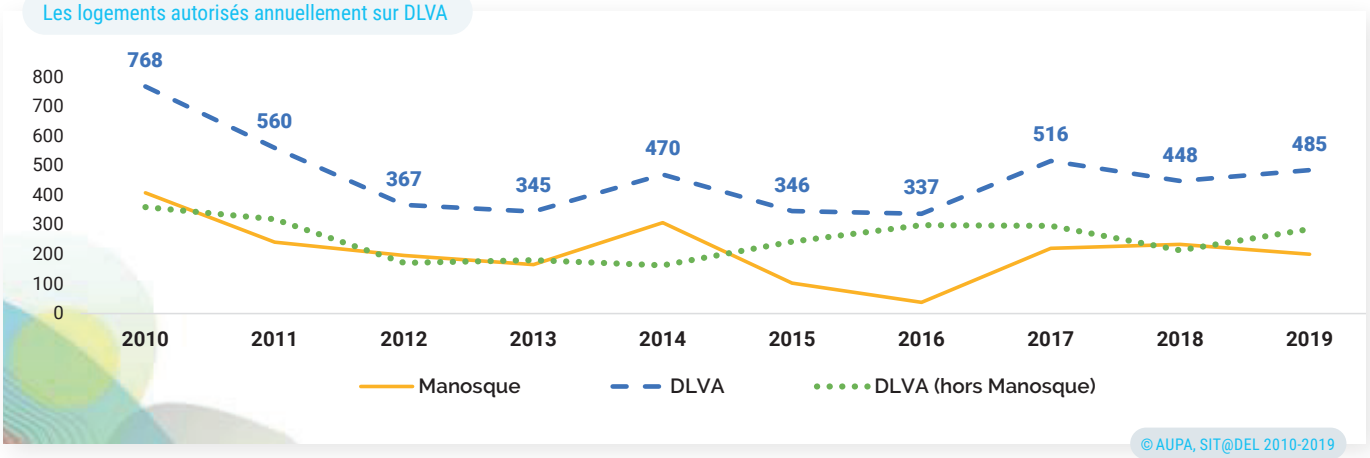


© AUPA, SIT@DEL 2010-2019

# PROGRAMME LOCAL HABITAT GAP-TALLARD-DURANCE

Colonne vertébrale de la politique du logement et de l'habitat, le PLH fixera les grands axes stratégiques, assortis d'actions concrètes sur les 17 communes qui composent l'agglomération. Après un travail sur le portrait résidentiel de l'agglomération, ses grandes tendances et ses dynamiques en matière d'habitat, la construction du PLH de Gap-Tallard Durance se poursuit.

Cette année 2020 a également été l'occasion d'approfondir le volet foncier de cette stratégie habitat en cours de définition. Sur la base d'un atlas communal qui recensait les terrains potentiellement disponibles, cette étape a été travaillé avec les maires, acteurs de proximité et les services de l'Etat notamment.

OCCUPATION DU PARC

**52%**
DE PROPRIÉTAIRES

**44%**
DE LOCATAIRES

SOURCE : INSEE RP 2016

Types de logements occupés par les locataires du parc privé

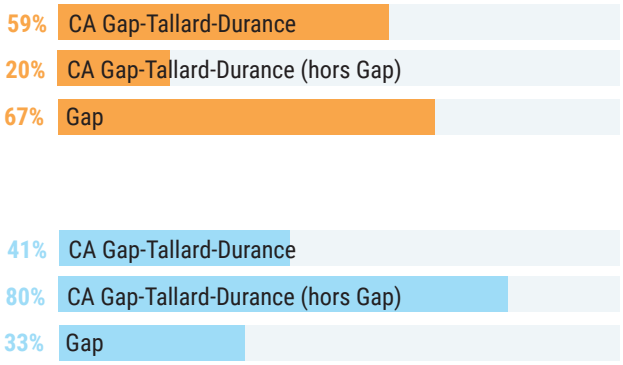


© AUPA , 2021

SOURCE : INSEE RP 2016

Part des résidences principales construites avant 1970

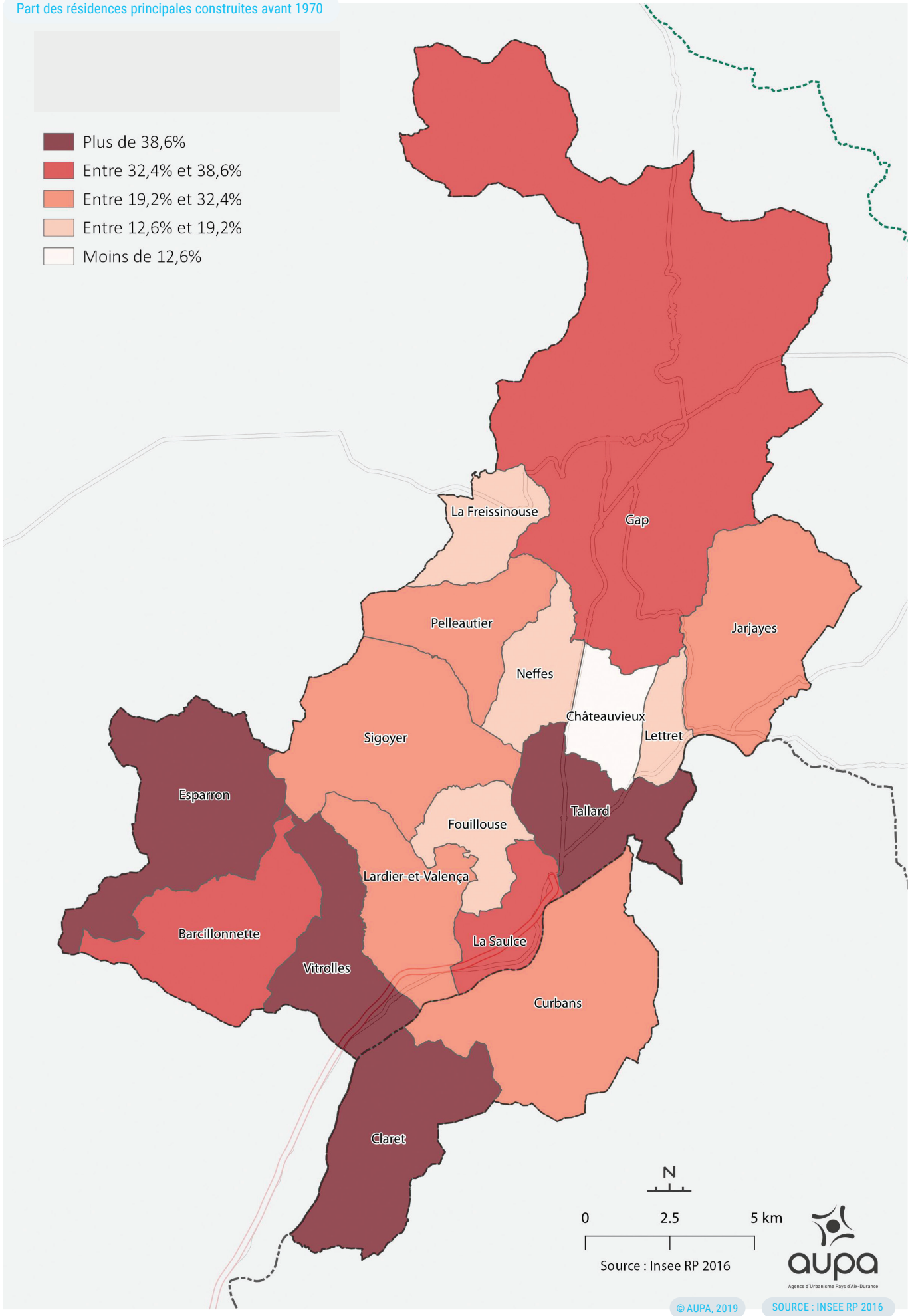


© AUPA, 2019

SOURCE : INSEE RP 2016

# 3 MOBILITÉS

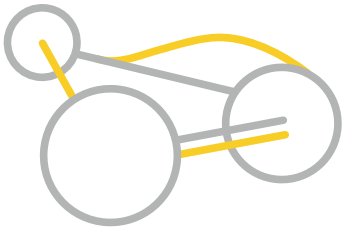

La politique de mobilité constitue un des piliers de tout projet d'aménagement, qu'il soit résidentiel ou économique, que ce soit pour des déplacements de proximité ou pour de longs trajets. Son impact sur le développement du territoire est donc très prégnant et participe également à l'amélioration du cadre de vie (accessibilité, qualité de l'air…). L'atelier Mobilités de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance s'attache ainsi à être un véritable outil d'aide à la décision auprès des différents acteurs du territoire sur l'ensemble des problématiques liées à la mobilité. Il met tout en œuvre pour apporter un appui stratégique aux collectivités afin de tendre vers une mobilité durable, solidaire, inclusive et multimodale qui réponde à l'ensemble de leurs enjeux.

Les missions au sein de l'atelier sont principalement orientées autour des politiques stratégiques de mobilité des intercommunalités : Plans de Déplacements Urbains, Plan Global de Déplacements, Plan Vélo…

À une échelle plus fine, nous pouvons également intervenir sur des aspects plus opérationnels avec des études de stationnements dans le cadre de projets urbains, des analyses socio-économiques de projets de transports, des analyses de densification autour de pôles d'échanges, l'intégration des enjeux de mobilité sur des aménagements de places de villages… tout ceci en lien avec les autres ateliers de l'agence en mode projet qui est la base de notre manière de faire.

# PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) DU PAYS D'ARLES

## ÉTUDE MOBILITÉ

Le Pays d'Arles s'est interrogé sur le positionnement du territoire en matière de stratégie autour de sa politique de mobilité, à un moment charnière d'un nouveau contexte législatif et institutionnel au début de l'année 2020 : nouvelles équipes municipales à venir, nouvelle gouvernance et surtout promulgation de la loi LOM de décembre 2019 impactant la Communauté de Communes Vallée des Baux et des Alpilles (possibilité de prise de la compétence mobilité).

Le Pays d'Arles a ainsi décidé de mener cette réflexion avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance, dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat, concernant une première approche autour de la thématique de la mobilité.

Le travail a ainsi consisté à réaliser un portrait de territoire global avec un focus particulier sur les services de transports en commun, les déplacements des actifs ainsi que l'initiation d'une analyse plus approfondie sur la thématique du tourisme, avec un atelier spécifique qui a regroupé différents acteurs (office de tourisme, parcs naturels…).

Cette étude a permis de mettre en avant le besoin de mener une réflexion plus approfondie des mobilités sur le territoire, et du rôle que pourrait jouer le Pays d'Arles. En effet, la vision transversale qu'il porte, sur des sujets très variés, est un véritable atout pour les territoires qui le composent.

Gare PEM - Arles

QUAI N°
AVIGNON
SAINT-REMY
CAVAILLON
TARASCON
Gare SNCF
CAMARGUE

© AUPA , 2020

# 4

# PAYSAGE & PROJETS URBAINS

L'atelier s'investit sur deux champs d'intervention : le paysage dans sa dimension plurielle, et l'aménagement au travers du projet urbain.

Il a pour mission de fournir un appui stratégique auprès des EPCI et des communes adhérents pour les accompagner dans leurs projets. Il soutient un développement harmonieux, respectueux des habitants et des territoires. Force de proposition, il est à l'écoute de ses partenaires. Du grand territoire aux espaces publics du quotidiens, les échelles territoriales et les thématiques traitées sont très variées.

L'équipe se compose de personnes aux parcours et profils variés avec deux paysagistes-urbanistes et deux architectes-urbanistes. Cette diversité de regards et de sensibilité fait la richesse de cet atelier : sa force réside dans une approche croisée et complémentaire entre le paysage, l'architecture et l'urbanisme.

Nous croyons au rôle fédérateur du paysage car il permet une médiation en tant que lien physique et sensible pour mobiliser les acteurs et articuler l'ensemble des politiques publiques.

Ses champs d'intervention sont vastes allant de missions stratégiques (notes stratégiques, méthodologiques, programmation, benchmark…) à des missions pré-opérationnelles (calibrage d'équipement et d'aménagement, requalification urbaine, insertion et modélisation de projets…).

Par ailleurs, son action s'inscrit en complémentarité voire en appui des autres Ateliers. Aussi, ses membres sont amenés à travailler en équipe projet avec d'autres thématiciens au gré de l'activité et des besoins spécifiques des missions confiées à l'Aupa.

# AIX-EN-PROVENCE : L'AIXPRESS, UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN VILLE ?

Le projet urbain de la ville d'Aix-en-Provence en cohérence avec celui du PLUi du Pays d'Aix promeut la mixité des fonctions et le renouvellement urbain en ville. L'activité économique participe de ce renouvellement, qu'il s'agisse de bureau, de commerce, d'artisanat, d'innovation ou de services publics.

Avec l'Aixpress, les travaux d'envergure qui ont été menés ont permis de requalifier l'espace urbain tout au long de son tracé et d'améliorer très significativement les conditions de déplacements en transports en commun. Ces réalisations ouvrent des perspectives prometteuses pour favoriser plus de mixité fonctionnelle dans une logique de cohérence entre urbanisme et transports. Le tracé de l'Aixpress est à considérer comme une opportunité, un axe fort le long duquel la ville peut continuer à se renouveler.

L'un des objectifs de cette étude est de se pencher plus particulièrement sur la manière dont le développement tertiaire, le bureau, peut s'inscrire dans cette ambition du fait de sa grande compatibilité avec l'habitat.

Sur la base de ce postulat, l'AUPA missionnée par la Ville d'Aix, a lancé un important travail d'analyse et de prospective afin d'évaluer et de spatialiser le potentiel pour l'économie et l'emploi le long de l'Aixpress.

Cette étude s'articule selon trois grands axes :

- Mixité urbaine : pourquoi favoriser le développement économique en ville ?
- Repérage des potentiels autour du tracé de l'Aixpress (4 séquences)
- Des pistes de réflexions pour demain

Périmètre d'études, grandes séquences et sites potentiels de développement économique

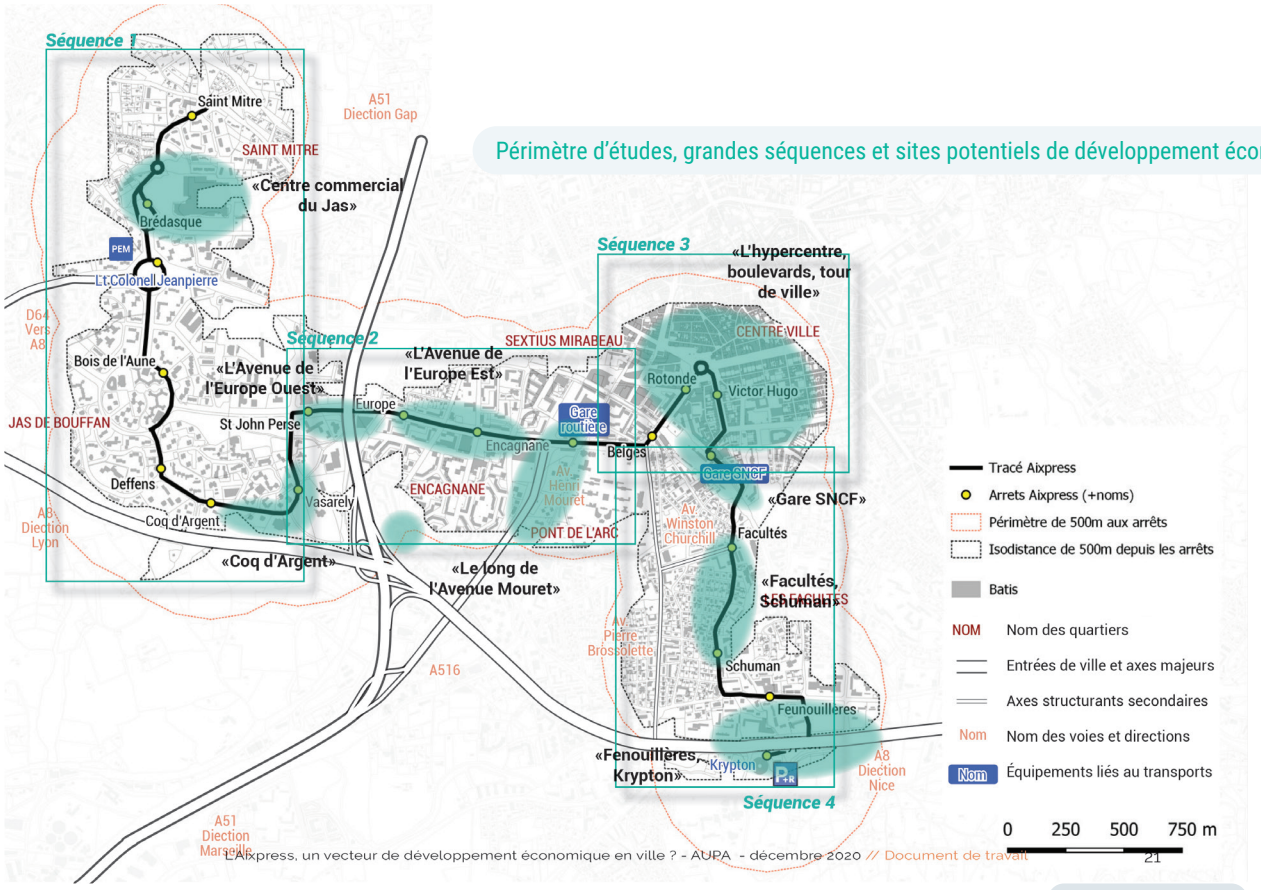




© AUPA , DÉCEMBRE 2020.

L'Aixpress

© AUPA

Carte de synthèse des sites de développement potentiels

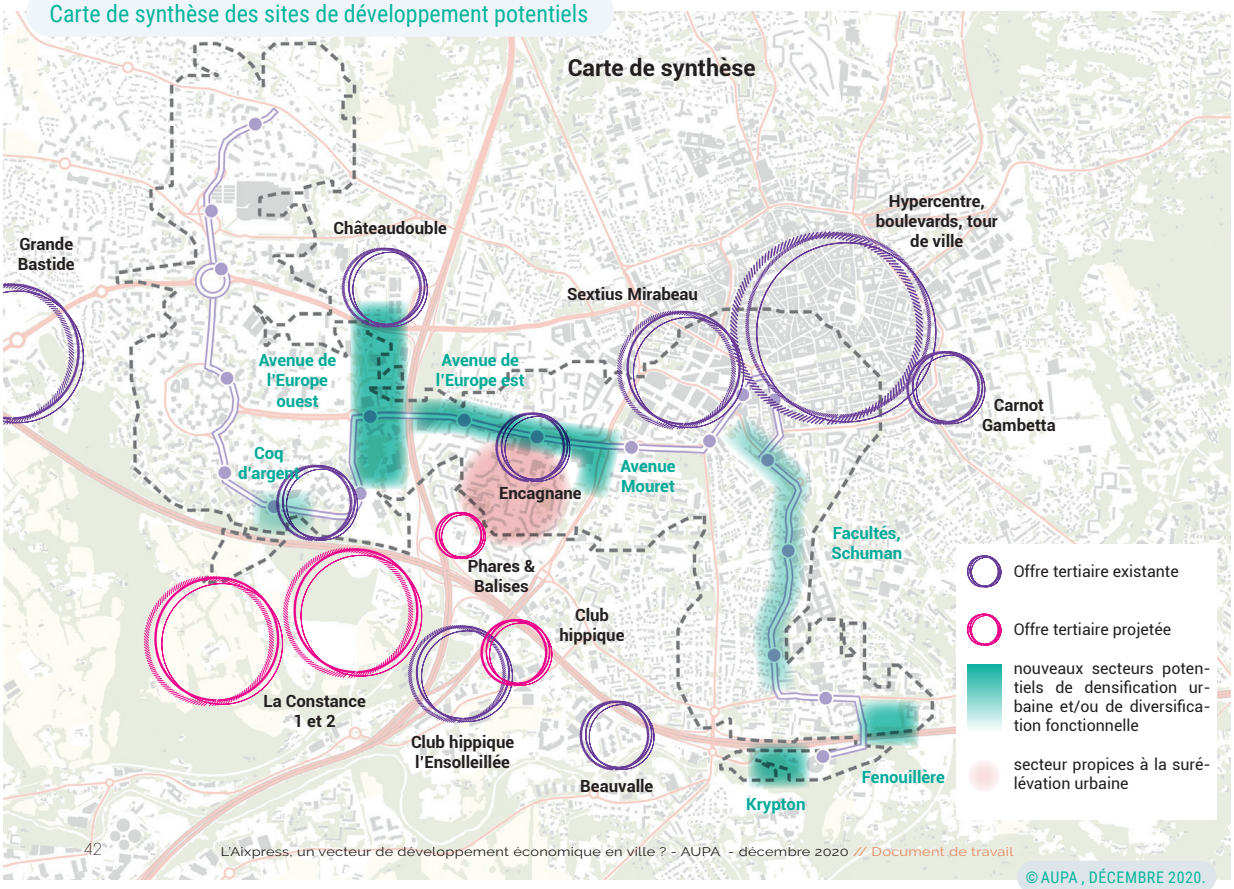




L'Aixpress, un vecteur de développement économique en ville ? - AUPA - décembre 2020 // Document de travail

© AUPA , DÉCEMBRE 2020.

# ENTREVENNES : RESTRUCTURATION ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DU VILLAGE

Dans le cadre de l'appui aux communes sur le territoire de la DLVA, Entrevennes à sollicité l'aide de l'AUPA afin de mener une première réflexion sur l'évolution de la place du village et de ses abords. La mission a consisté dans un premier temps à faire une lecture croisant l'évolution urbaine, architecturale et paysagère du village. Celle-ci a permis de mettre en évidence les différentes phases de développement du village avec la délocalisation de la place, centralité vivante d'Entrevennes, vers le bas du village. Les dynamiques récentes ont accompagné cette relocalisation de constructions structurantes comme l'école et la salle des fêtes. La place du village a alors connu une évolution la faisant passer de place, à un boulodrome pour aboutir à un parking. Le parti pris par l'AUPA a été d'aménager tout en ménageant le site, ses vocations et ses fonctions. Aussi, le projet prévoit une reconquête de la place en 3 étapes successives :

- Déplacer le stationnement actuellement sur la place
- Organiser et mutualiser les équipements
- Déplacer le stationnement en contrebas de la place et agrandir la cour de l'école

L'objectif de cette étude est bien d'inscrire un projet cohérent dans la durée en adéquation avec la vision de la municipalité : Apaiser les espaces publics, les rendre agréables, confortables et sûrs. Retrouver les aménités oubliées en limitant et organisant le stationnement et l'usage de la voiture. Requalifier l'espace par des aménagements soignés et qualitatifs.

Dans l'optique d'accompagner la commune dans son processus de communication et de concertation avec les habitants et les services de l'Etat, l'AUPA a réalisé un panneau (format A1) reprenant les grandes orientations du projet.

**ÉTAPE 1**

- *changer les habitudes*
- *expérimenter une nouvelle pratique villageoise*

**DÉPLACER LE STATIONNEMENT ACTUELLEMENT SUR LA PLACE**

- retrouver des places de stationnement le long de la RD 101 -> 15 places
- proposer une zone de stationnement pour les périodes de fortes fréquentations **-> 23 places**
- proposer des aménités -> **aire de jeux mutualisée avec l'école, théâtre de verdure, boulodrome, terrasse de café tournée vers le grand paysage, arrêt bus**

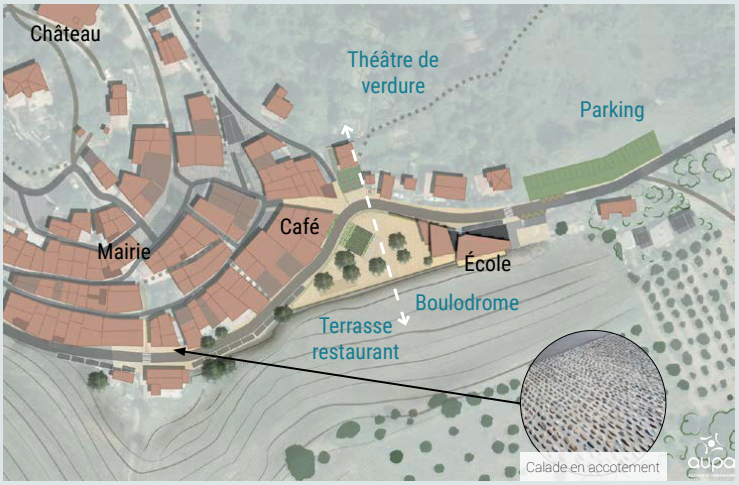


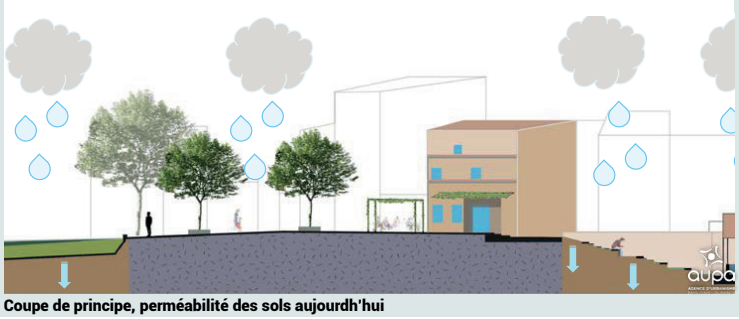

**Coupe de principe, perméabilité des sols aujourdh'hui**

Panneau de concertation : communiquer et partager, les clés de l'acceptation du projet

## ÉTAPE 2

- *proposer des aménagements à destination des enfants mutualisables*
- *sécuriser la desserte en car scolaire et les abords de l'école*

### ORGANISER ET MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS

- proposer une aire de sport pour l'école et les enfants du village -> 350 m²
- remanier la zone de stationnement pour les périodes de fortes fréquentations -> **27 places**
- repositionner l'arrêts de bus à proximité de l'école (desserte école/aire de sport) -> **sécurité**

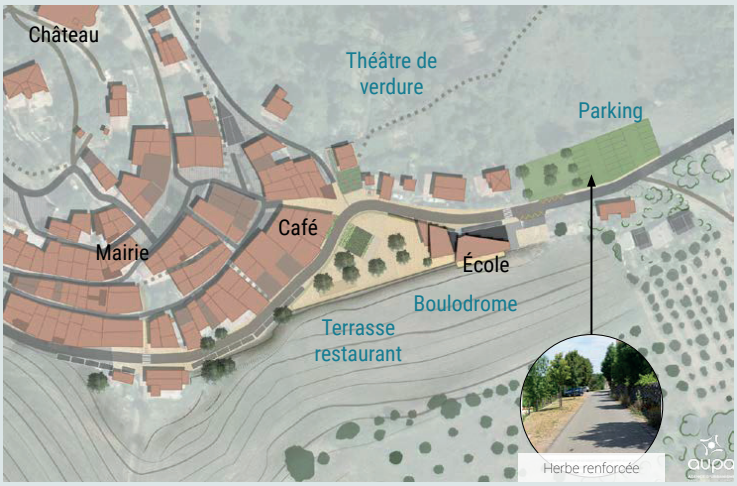

Orniac (Lot) - Guillaume Laizé, paysagiste _ CAUE 12

Stationnement enherbé

## ÉTAPE 3

- *poursuivre la dynamique de changements initiés en* **ÉTAPE 1**
- *proposer un aménagement intégré et respectueux du site*

### DÉPLACER LE STATIONNEMENT EN CONTREBAS DE LA PLACE ET AGRANDIR LA COUR DE L'ÉCOLE (300 m² )

- organiser le stationnement en contrebas de la place -> **37 places**
- organiser une voie d'accès -> **à sens unique et sécurisée** (visibilité, insertion)
- repositionner l'arrêts de bus à proximité de l'école (desserte école/aire de sport) -> **sécurité**

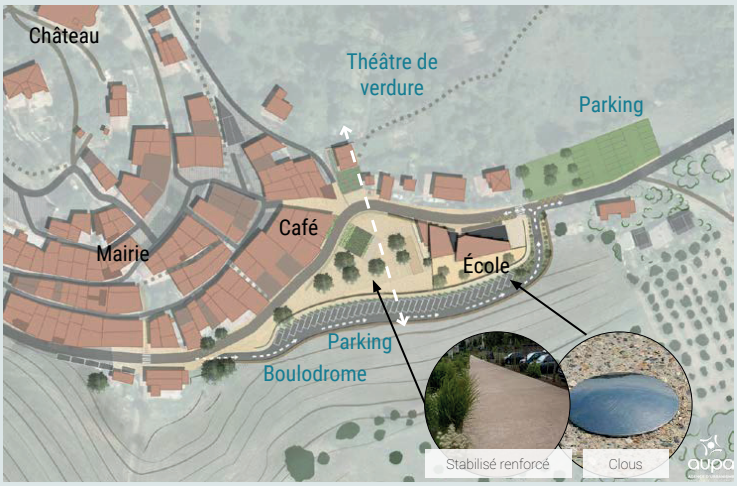


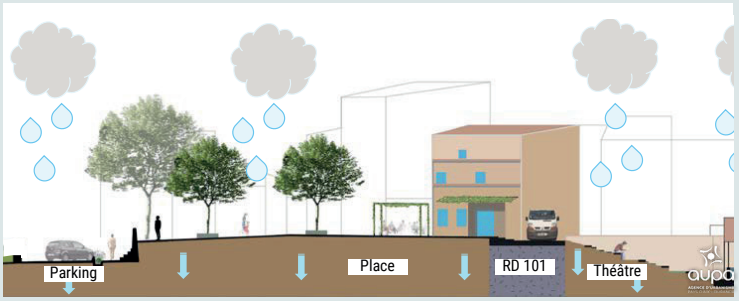


Coupe de principe, perméabilité des sols dans l'avenir

# DÉMARCHE VILLE DURABLE & ECOQUARTIERS

2020 a été pour l'AUPA, une année particulièrement investie dans la démarche écoquartier. Après plusieurs années passées sans pourvoir réaliser d'expertise, l'AUPA a été missionnée pour analyser le projet d'écoquartier de Solliès-Pont dans le Var.

Malgré les grandes difficultés liées au contexte sanitaire, les expertises ont pu se déroulée afin de permettre aux experts et aux pilotes institutionnels de la démarche de prendre connaissance sur site des engagements pris dans les porteurs de projet.

**8e campagne de labellisation nationale des EcoQuartiers**

Comme à son habitude depuis le début de la démarche, l'AUPA a siégé en sa qualité qu'expert aux deux commissions régionales de labélisation. Une pré-commission permet un échange préalable sur chacun des projets. Elle est l'occasion pour les membres de la commission de prendre connaissance des candidatures et de demander aux porteurs de projet des éléments complémentaires éventuels. Le collège d'experts se réuni à seconde fois afin de recevoir les candidats au label écoquartier et de statuer sur les suites à donner à leur demande. Les avis de la commission régionale PACA permettent de proposer au ministère et à la commission nationale un avis éclairé pour délibérer sur chaque cas.

Pour 2020 ce ne sont pas moins de 5 projets qui ont été soumis à la commission régionale PACA :

- Maille II à Miramas (13) : candidat étape 3
- Crestade Demi-Lune à Hyères (83) : candidat étape 2
- Quartier de la créativité et de la connaissance Chalucet à Toulon (83) : candidat étape 3
- Les Laugiers Sud à Solliès-Pont (83) : candidat étape 2
- L'Héritière à Ventabren (13) : candidat étape 2
- Quartier Saint-Exupéry, les Oléanes à La Fare-les-Oliviers (13) : candidat étape 2

Présentation sur site du projet lors de la visite à Solliès-Pont des experts

© AUPA , NOVEMBRE 2020.

# PROJET DE PAYSAGE AIX-MARSEILLE-PROVENCE : DU DIAGNOSTIC DES PAYSAGES ANTHROPISÉS AU PLAN DE PAYSAGE

Désireuse de s'engager dans un Plan de Paysage, la Métropole Aix-Marseille Provence a mobilisé l'AUPA et l'AGAM pour dresser un diagnostic des paysages modifiés par l'Homme. Ce travail est ciblé sur des situations paysagères identifiées comme stratégiques. Elles concernent des espaces dégradés susceptibles d'être requalifiés ou pouvant faire l'objet de mutations paysagères. Pour chaque type de paysage identifié une lecture paysagère sensible a été réalisée permettant de dégager les principaux enjeux et objectifs. Un important travail cartographique a également permis de les spatialiser et de leur associer des pistes d'actions. Les types étudiés sont : les centres urbains, le tissu pavillonnaire, les grands ensembles et collectifs, les espaces économiques, les espaces agricoles, les entrées de ville et axes de traversée ainsi que les cours d'eau et structures hydrauliques.

Un travail spécifique sur les limites et interfaces a été réalisé montrant leur rôle stratégique dans la structuration et les dynamiques des paysages Métropolitains. Ceci lui a valu d'être le sujet central de Plan de Paysage en l'extrapolant au concept écologique d'écotone.

Afin de valoriser et de communiquer sur le travail réalisé, deux supports complémentaires ont été élaborés :

- une plaquette présentant la démarche engagée et le lien entre le diagnostic des agences et le Plan de paysage,
- une série de 13 panneaux synthétisant de façon pédagogique chaque type de paysage étudié.

Ces documents ont vocation à accompagner les ateliers de concertation et les temps forts du Plan de paysage métropolitain en cours d'élaboration.

Exemple de l'un des 13 panneaux réalisés format 800x1600mm

## Plaquette communiquant : un document ambassadeur pour une démarche innovante

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • **TYPOLOGIE DES PAYSAGES ANTHROPISÉS : CARTE DE SYNTHÈSE**

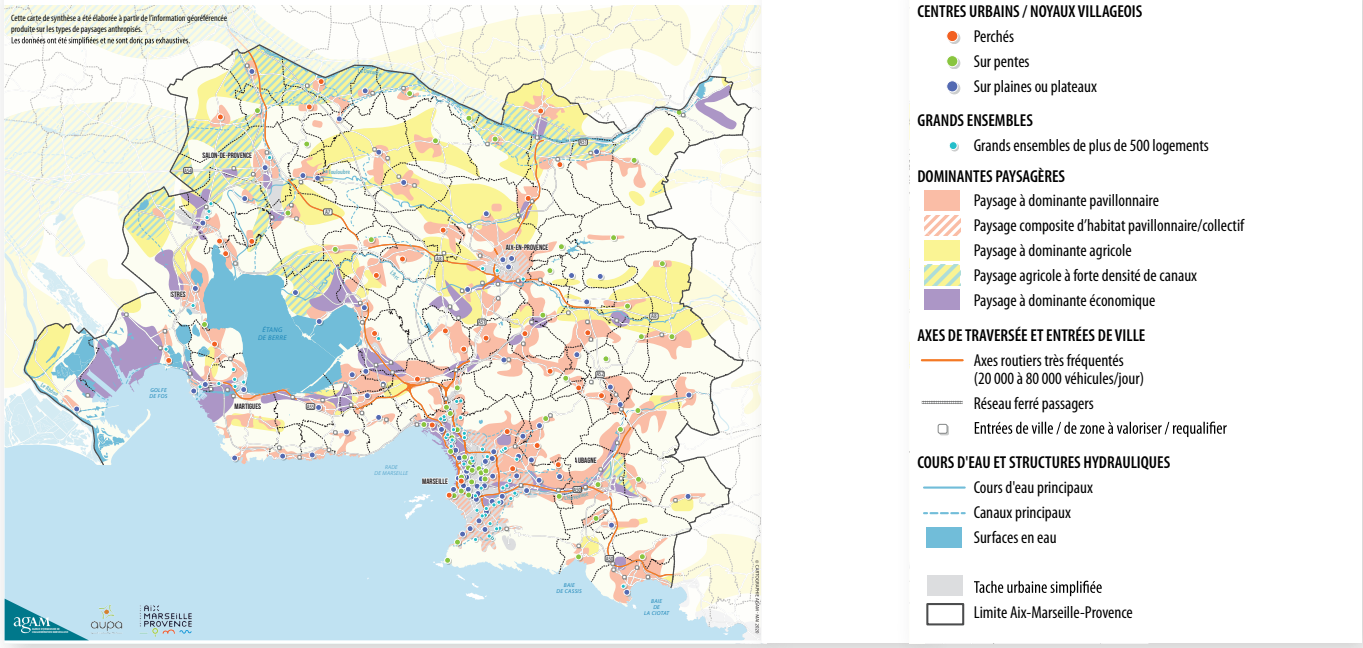

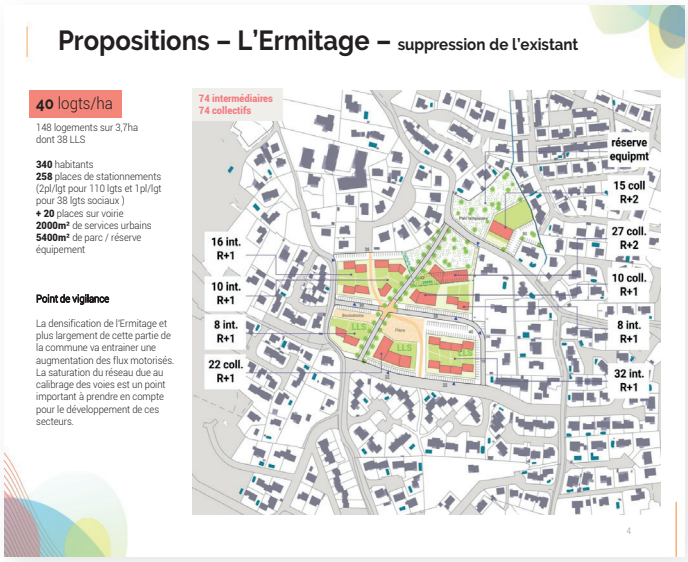


# TRETS : ÉTUDE DE FAISABILITÉ URBAINE LA GARDI ET L'ERMITAGE

La nouvelle municipalité de Trets a souhaité réinterroger les projets envisagés sur deux de ses secteurs à enjeux. Cette étude d'aménagement a eu pour objectif de retravailler la forme urbaine et la densité proposé sur le site de La Gardi et celui de l'Ermitage.

Ce travail s'est parallèlement inscrit dans les études lancées pour l'élaboration du PLUi. En effet, il s'agit sur ces secteurs de proposer un nouveau projet au regard des perspectives d'évolutions de Trets en vue de les retranscrire en Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le futur PLUi du Pays d'Aix.

## Propositions – La Gardi

**33** logts/ha

142 logements sur 4,3 ha
dont 36 LLS

**327** habitants
**250** places de stationnements
(2pl/lgt pour 106 lgt et 1pl/lgt
pour 36 lgts sociaux)
**+ 120** places sur voirie
**700m²** de services urbains
**8000m²** de parc et retenue d'eau

**Variante avec parking en surface :**

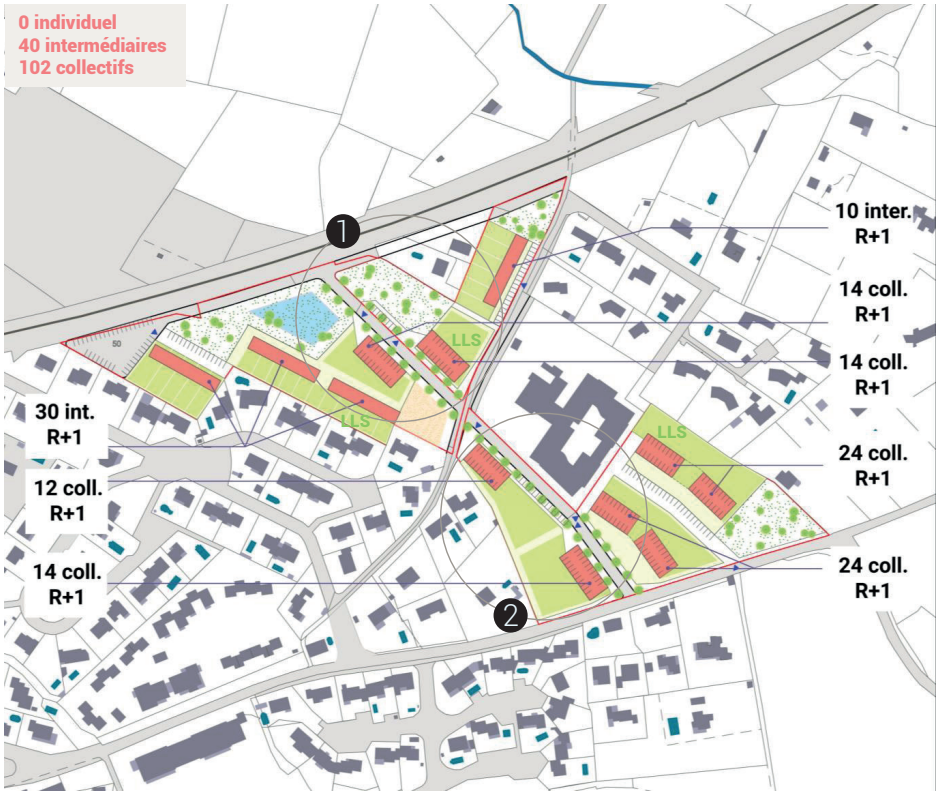

# VENELLES : QUEL CENTRE-VILLE POUR DEMAIN ?

La commune de Venelles a souhaité le concours de l'AUPA afin d'engager une réflexion sur le devenir de son centre-ville au regard des projets structurants à venir. L'AUPA a alors proposé une approche spécifique qui s'est avérée être une préfiguration des nombreuses études sur les centres-villes et villages qui allaient émerger.

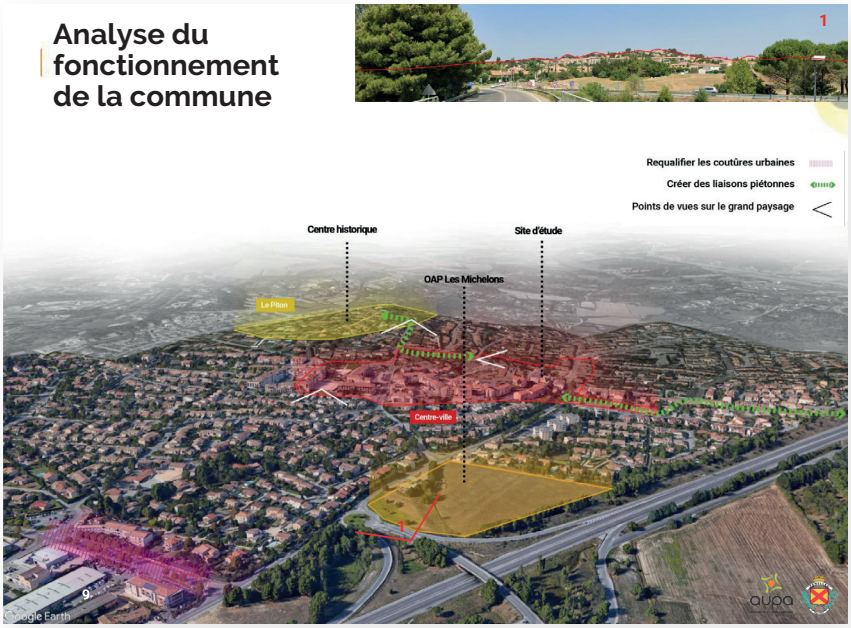


## LA COMPLÉMENTARITÉ DES REGARDS ET DES ÉCHELLES

Pour mener à bien cette mission, nous nous sommes structurés en agrégeant les compétences requises au sein de plusieurs ateliers. Ainsi, l'atelier Prospective & Dynamiques Territoriales et l'atelier Paysages & Projet Urbain ont monté un groupe de travail ad hoc mêlant architecture, urbanisme, paysage et analyse stratégique prospective.

L'approche de l'AUPA a consister à travailler selon deux échelles complémentaires :

- Celle de la commune afin d'apporter une vision cohérente d'ensemble à M. le Maire et ses équipes. Un schéma directeur permettant d'appréhender l'ensemble des projets et leur articulation dans le temps a ainsi été produit.

Objectif : conforter un schéma d'aménagement à l'échelle communale dans le but de mieux connecter les projets engagés et de créer du lien entre la périphérie et le centre-ville.

- Celle du centre-ville élargi dans le but d'affiner la vision d'avenir au sein d'un projet phasé et décliné en scénarii. Celui-ci modélise notamment sur la restructuration et requalification de l'hyper centre autour de la Mairie, des écoles, des espaces publics (place des Logis, mail…)

Objectif : affirmer le centre-ville et le réinventer afin de l'adapter aux besoins et attendes des habitants et usagers

# 5 PROSPECTIVE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

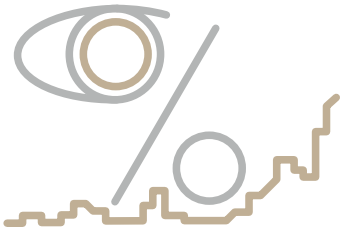

Dans une société mondialisée et soumise à des mutations rapides (pandémie, crise économique, migratoire, changement climatique, numérisation…), il devient de plus en plus difficile d'envisager les futurs possibles. Les politiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement doivent donc être à l'écoute permanente des évolutions sociétales, des « signaux faibles » susceptibles de modifier le fonctionnement des territoires. Au-delà des approches purement quantitatives et « calculatoires », la prise en compte de modes de vie émergents peut donc renseigner sur d'éventuelles ruptures dans les modèles de développement que nous connaissons.

À ce titre, l'atelier Prospective et dynamiques territoriales vous propose une aide à la décision stratégique et opérationnelle dans l'élaboration de vos projets de territoire. Face à la complexité des phénomènes dont les logiques sont souvent « supra-territoriales », il est urgent d'aider les élus et décideurs locaux à faire les bons choix. Pour cela, l'analyse la plus « objective » possible des tendances (souvent paradoxales) de nos territoires est indispensable. Cela passe par un décryptage des données, une prise de recul plus que nécessaire et la construction d'une vision prospective, transversale et partagée des dynamiques et des enjeux.

Sénas
Mallemort
Charleval
La Roque d'Anthéron
Eyguières
Lamanon
Alleins
Cazan
Vernègues
Saint-Estève-Janson
Pertuis
Aurons
Rognes
Le Puy-Sainte-Réparade
Lambesc
Meyrargues
Salon-de-Provence
Pelissanne
La Barben
Saint-Cannat
Grans
Istres - Entressen
Lancon-Provence
Le Piton
Venelles
Miramas
Puyricard
Eguilles
Miramas - Centre ancien
Cornillon-Confoux
Coudoux
Saint-Chamas
La Fare-les-Oliviers
Ventabren
Aix-en-Provence centre
Palette
Velaux
Istres
Le Tholonet
Les Milles
Rognac
Meyreuil
Berre l'Etang
Luynes
Plan-de-Meyreuil
Vitrolles - vieux village
Calas
Fos-sur-Mer, pôle administratif
Saint-Mitre-les-Remparts
Vitrolles - centre
Bouc-Bel-Air
Cadarache
Fos-sur-Mer
Cabriès
Simiane-Collongue
Gréasque
Marignane
Saint-Victoret
Mimet
Les Pennes-Mirabeau
Port-de-Bouc
Martigues
Gignac-la-Nerthe
Septèmes-les-Vallons
Les Cadenaux
Port-Saint-Louis-du-Rhône
Notre-Dame-Limite
Châteauneuf-les-Martigues
La Gavotte
Les Pennes-Mirabeau
Le Rove
Estaque 16e
Ensues-la-Redonne
Château-Gombert 13e
Allauch Logis Neuf
Saint-Louis 15e
Plan-de-Cuques
Allauch Village
Sausset-les-pins
Carry-le-Rouet
La Rose 13e
Saint-Just 13e
Saint-Barnabé 12e
Marseille centre
Valentine 11e
Saint-Marcel 11e
Saint-Loup 10e
Mazargues 9e
TYPOLOGIE ENVIE DE VILLE
TYPE
TYPE
TYPE
TYPE
TYPE
ARMATURE DES SITES MONOFONCTIONNELS
VOCATION INDUSTRIELLE ET/OU LOGISTIQUE
VOCATION D'ACTIVITÉS MIXTES ET/OU TERTIAIRES
ZONE COMMERCIALE MAJEURE
PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL
ARMATURE URBAINE DU SRADDET
CENTRALITÉS MÉTROPOLITAINES
CENTRES URBAINS RÉGIONAUX
CENTRES LOCAUX ET DE PROXIMITÉ
CENTRE URBAIN À FORT ENJEU DE RENOUVELLEMENT (SRADDET)

# ENVIE DE VILLE - ATELIERS CARTOGRAPHIQUES

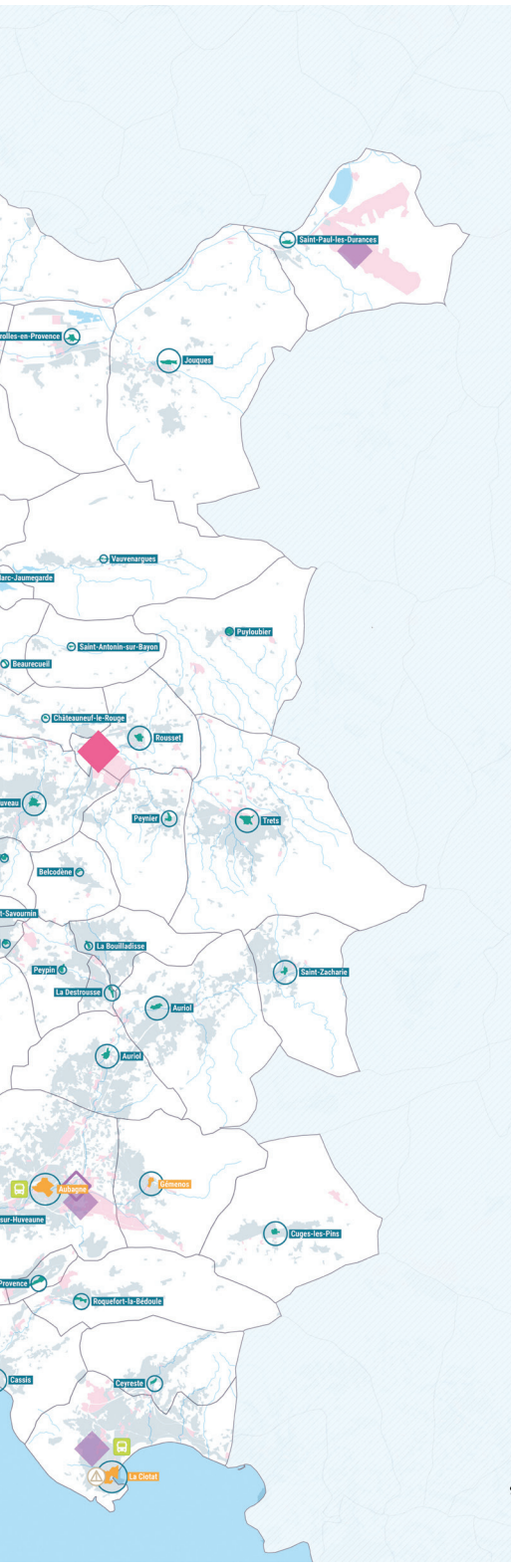


Démarche partenariale associant de nombreux acteurs, « Envie de Ville » a pour objectif de revitaliser les centres des villes et villages de la Métropole. Sur la base d'un diagnostic réalisé par les agences d'urbanisme en 2019 qui a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses des centres, des leviers et une première priorisation d'actions opérationnelles ont été mis en évidence en 2020. Pour cela, l'AUPA et l'AGAM ont animé des ateliers cartographiques avec de nombreux acteurs (Banque des Territoires, Département, Région...) afin de faire émerger des enjeux territoriaux et d'imaginer ainsi l'avenir des centres-villes métropolitains. L'objectif est aussi d'aider les maires et collectivités locales dans la recherche de financement au regard d'enjeux partagés par l'ensemble des partenaires.

# OBSERVATOIRE – ANALYSE DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES RÉCENTES

Dans le cadre de ses missions d'aide à la décision, l'AUPA a analysé les évolutions démographiques récentes à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence et des territoires de proximité (Pays d'Arles, Région de Manosque, Ouest Varois et Sud Luberon).

Entre 2008 et 2013, la métropole apparait comme un territoire dynamique qui a gagné plus de 40.000 habitants (+2,2% contre +1,8% au niveau national). Si les deux principales villes du département connaissent une croissance relativement marquée, ce sont surtout les villes-moyennes qui se distinguent par leur attractivité. À contrario, la plupart des communes des rives de l'Etang de Berre perdent des habitants.

À l'heure de la crise sanitaire, et alors que de nombreux articles font état d'un potentiel exode urbain dans les années à venir, ces évolutions récentes interpellent. Dans les prochaines années, ce sont en effet les villes-moyennes de densité intermédiaire qui pourraient connaitre un regain structurel d'attractivité.

Enfin, la question du devenir du périurbain reste en suspens même si des évolutions contrastées sont envisageables entre celles situées dans les premières couronnes métropolitaines (c'est-à-dire autour des grandes villes) et celles plus excentrées. Aussi, une certaine « saturation » foncière des cœurs de métropole couplée à un développement pérenne du télétravail pourrait remettre sur le devant de la scène des petites centralités bénéficiant d'un bon niveau d'équipement mais situées en deuxième ou troisième couronne. Toutes ces hypothèses, qui mériteraient des approfondissements thématiques, sont lourdes de sens en matière d'aménagement des territoires et de planification. »

Cartographie de la démographie récente à l'échelle du grand territoire

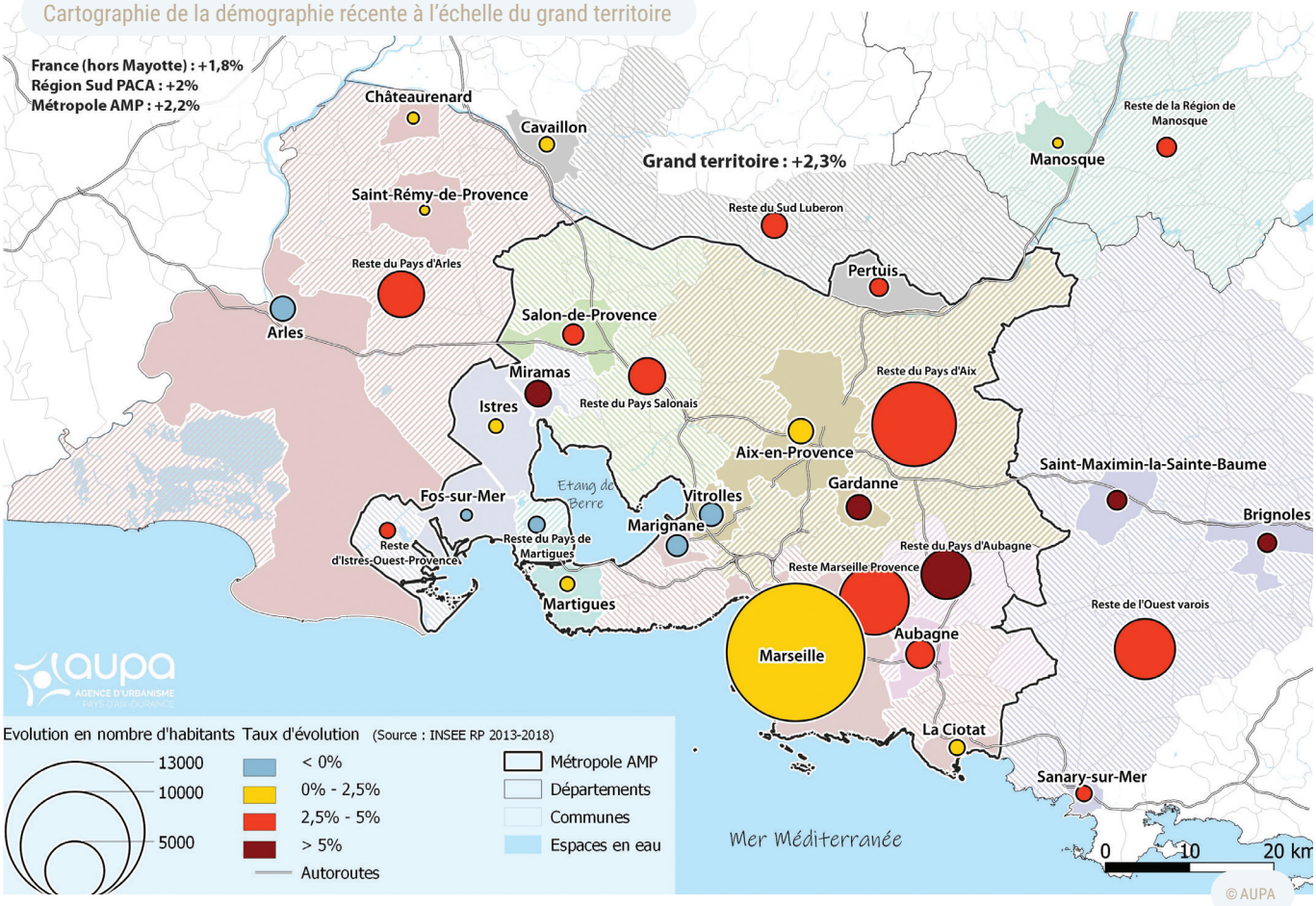

# OBSERVATOIRE – POSTER DE TERRITOIRES, DÉPARTEMENTS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Dans la continuité des travaux menés avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'agence a réalisé deux posters de territoire qui présentent les chiffres-clefs ainsi que les dynamiques à l'œuvre dans les deux départements alpins de la région. Sur la base d'une vingtaine d'indicateurs clefs, l'objectif est de mieux comprendre comment se comportent et évoluent les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes au regard d'une dizaine d'autres départements comparables. Plusieurs thèmes ont été analysés (attirer, habiter, consommer, travailler...).

Zoom sur les migrations alternantes

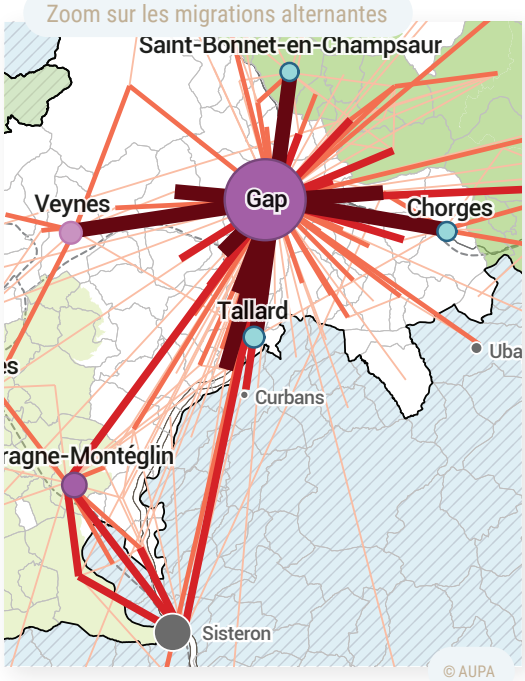


Poster du département des Hautes-Alpes

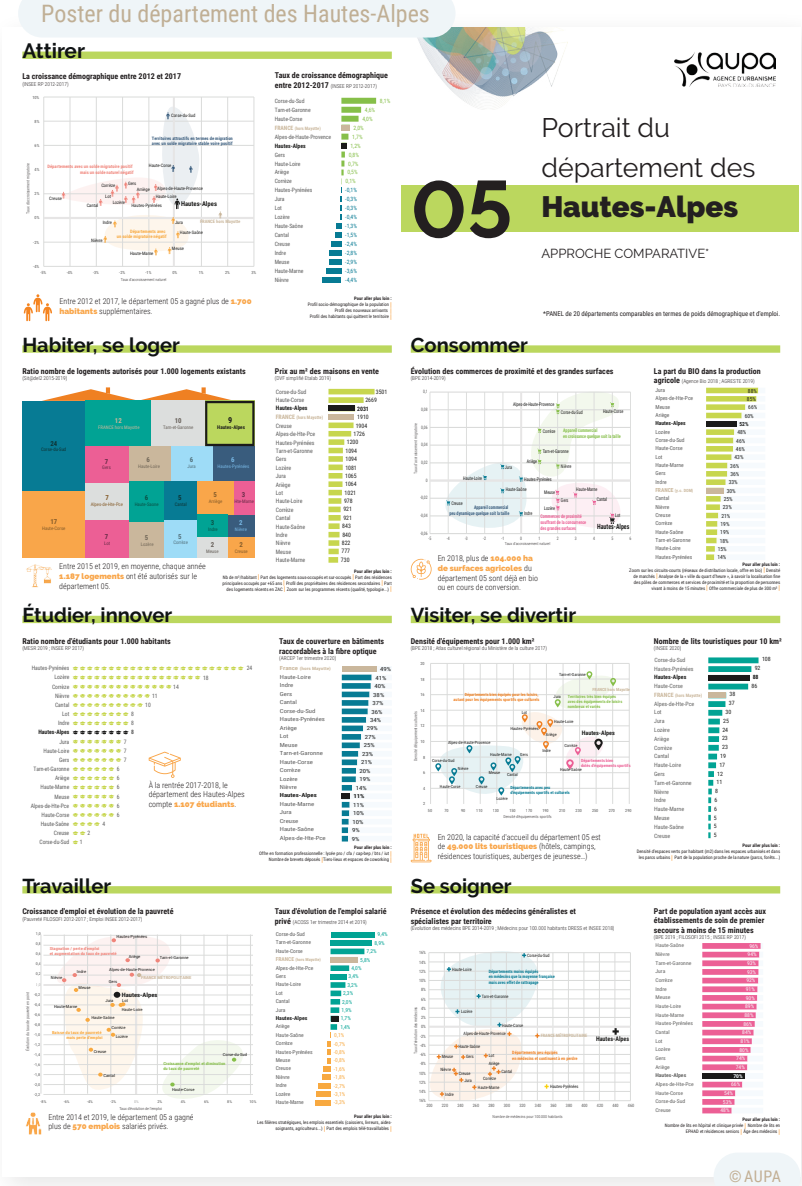

# PROJET MÉTROPOLITAIN : DYNAMIQUES PÉRIURBAINES ET MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

L'AUPA accompagne la métropole Aix-Marseille-Provence dans la formalisation de son projet métropolitain. À ce titre, les deux agences d'urbanisme ont été sollicitées pour analyser les relations avec les territoires voisins et les différents enjeux qui en découlent. Dans la continuité du cahier introductif qui analyse ces enjeux interterritoriaux dans leurs globalité, ce deuxième cahier propose une analyse ciblée des dynamiques périurbaines et des modèles de développement socio-démographiques. Concrètement, il s'agit de mesurer et de comprendre les grandes évolutions « sociétales » à l'œuvre sur ce vaste territoire interconnecté et interdépendant : Accès à la propriété, place des classes moyennes et populaires, émergence de nouvelles fractures sociales et territoriales, évolution des structures socio-démographiques…

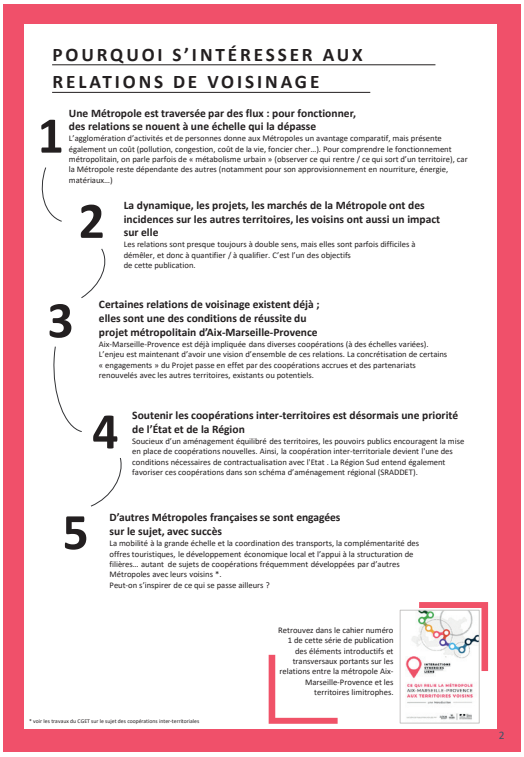

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX RELATIONS DE VOISINAGE

1 **Une Métropole est traversée par des flux : pour fonctionner, des relations se nouent à une échelle qui la dépasse**
L'agglomération d'activités et de personnes donne aux Métropoles un avantage comparatif, mais présente également un coût (pollution, congestion, coût de la vie, foncier cher…). Pour comprendre le fonctionnement métropolitain, on parle parfois de « métabolisme urbain » (observer ce qui rentre / ce qui sort d'un territoire), car la Métropole reste dépendante des autres (notamment pour son approvisionnement en nourriture, énergie, matériaux…)

2 **La dynamique, les projets, les marchés de la Métropole ont des incidences sur les autres territoires, les voisins ont aussi un impact sur elle**
Les relations sont presque toujours à double sens, mais elles sont parfois difficiles à démêler, et donc à quantifier / à qualifier. C'est l'un des objectifs de cette publication.

3 **Certaines relations de voisinage existent déjà ; elles sont une des conditions de réussite du projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence**
Aix-Marseille-Provence est déjà impliquée dans diverses coopérations (à des échelles variées). L'enjeu est maintenant d'avoir une vision d'ensemble de ces relations. La concrétisation de certains « engagements » du Projet passe en effet par des coopérations accrues et des partenariats renouvelés avec les autres territoires, existants ou potentiels.

4 **Soutenir les coopérations inter-territoires est désormais une priorité de l'État et de la Région**
Soucieux d'un aménagement équilibré des territoires, les pouvoirs publics encouragent la mise en place de coopérations nouvelles. Ainsi, la coopération inter-territoriale devient l'une des conditions nécessaires de contractualisation avec l'État . La Région Sud entend également favoriser ces coopérations dans son schéma d'aménagement régional (SRADDET).

5 **D'autres Métropoles françaises se sont engagées sur le sujet, avec succès**
La mobilité à la grande échelle et la coordination des transports, la complémentarité des offres touristiques, le développement économique local et l'appui à la structuration de filières… autant de sujets de coopérations fréquemment développées par d'autres Métropoles avec leurs voisins *.
Peut-on s'inspirer de ce qui se passe ailleurs ?

Retrouvez dans le cahier numéro 1 de cette série de publication des éléments introductifs et transversaux portants sur les relations entre la métropole Aix-Marseille-Provence et les territoires limitrophes.

* voir les travaux du CGET sur le sujet des coopérations inter-territoriales

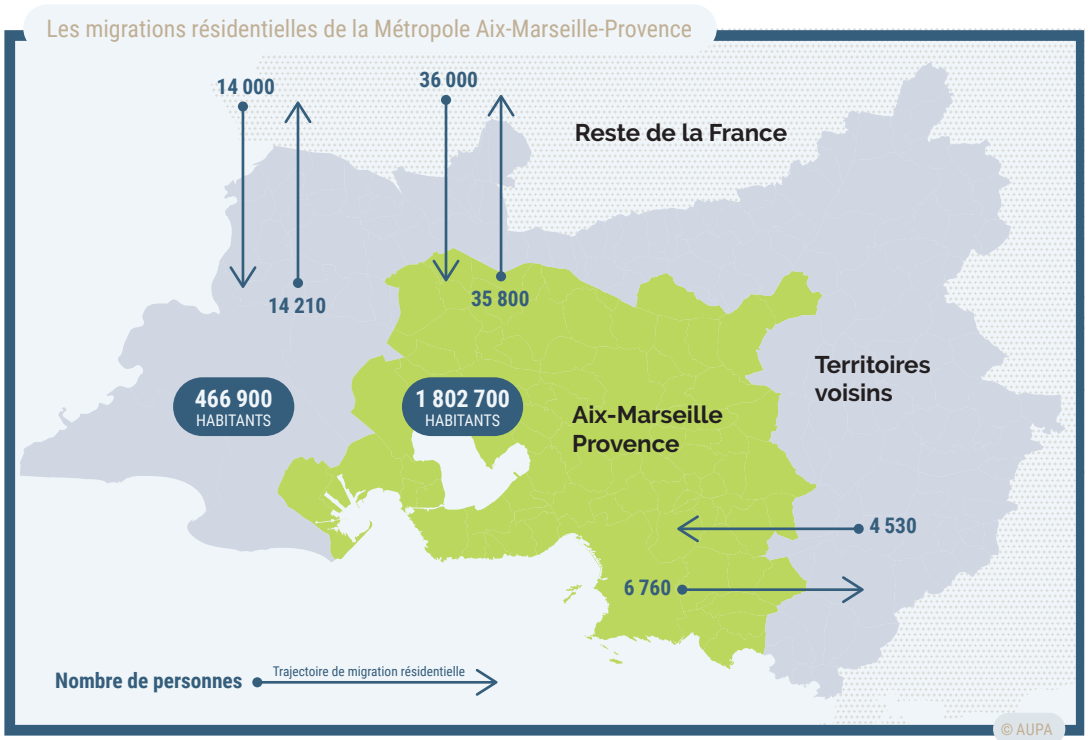

# PLUI DU PAYS D'AIX - SÉMINAIRE SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE DANS UN MONDE POST-COVID

Ce séminaire prospectif qui a regroupé (en visio) plus de 80 participants (élus et techniciens) a permis de mettre en évidence les changements de paradigme révélés par la crise sanitaire, ce que certains appellent maintenant le monde d'après. Il a notamment permis d'évaluer dans quelle mesure les tendances émergentes et signaux faibles que nous percevons aujourd'hui peuvent impacter notre rapport au travail, au logement, à la consommation et à la mobilité.

Un premier temps d'échange a permis de questionner des tendances impulsées ou accentuées par la crise sanitaire, ayant un impact direct sur l'aménagement des territoires. Les questions d'un potentiel exode urbain, de la recherche d'une meilleure qualité de vie en ville et de nouvelles formes d'habitat pour une densité acceptable, ont notamment été évoquées.

Un second temps fut accordé aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la nature en ville. Un bilan fut dressé, celui-ci pointe une urbanisation croissante à l'échelle mondiale qui constitue une réelle menace pour la biodiversité. C'est pourquoi des impératifs environnementaux doivent s'imposer aux différentes politiques urbaines. Ce second temps d'échange a permis aussi de rappeler quelques chiffres clefs à ce sujet et d'envisager des solutions adaptées au territoire du Pays d'Aix.

Enfin, le troisième temps a pointé les mutations en cours des habitudes de consommation. En effet, celles-ci ont fortement été impactées depuis le début de la crise sanitaire, questionnant le développement des espaces commerciaux ainsi que les enjeux en termes de logistique urbaine face à la croissance du e-commerce.

# ESTIVALES DE L'IMMOBILIER – EXPOSITION SUR LES ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME LIÉS AU COVID

À l'heure de l'élaboration de nombreux documents d'urbanisme, il apparait nécessaire de sensibiliser élus et techniciens aux grandes mutations sociétales en cours et à venir. Au-delà des approches purement techniques et réglementaires, la prise en compte des aspirations ainsi que des modes vie émergents, révélés notamment par la crise sanitaire, pourrait dessiner pour le Pays d'Aix un nouveau projet de développement et d'aménagement durable.

À ce titre, l'AUPA a réalisé, dans le cadre des estivales de l'immobilier organisées par la ville d'Aix-en-Provence et la SPLA (société d'économie mixte), des panneaux qui présentent les grands enjeux liés à la crise sanitaire sur la fabrique de la ville. Plus spécifiquement, un focus a été fait sur les nouveaux besoins en logement. Ce moment aura été l'occasion d'échanger avec les professionnels de l'immobilier sur ces sujets.

# ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE – TERRITOIRE PAYS D'AIX

Dans le cadre de la mise en place du Contrat de Ville de la Métropole Aix-Marseille - territoire Pays d'Aix, l'AUPA est missionnée pour évaluer les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires du territoire.

Sur la base d'une batterie d'indicateurs (économie, chômage, précarité...), il s'agit d'évaluer si la situation « sociale » de ce ces quartiers évolue, s'améliore ou se dégrade, et quels sont les impacts en matière de politique publique.

Les écarts de revenus par rapport au revenu médian du territoire du Pays d'Aix en 2017

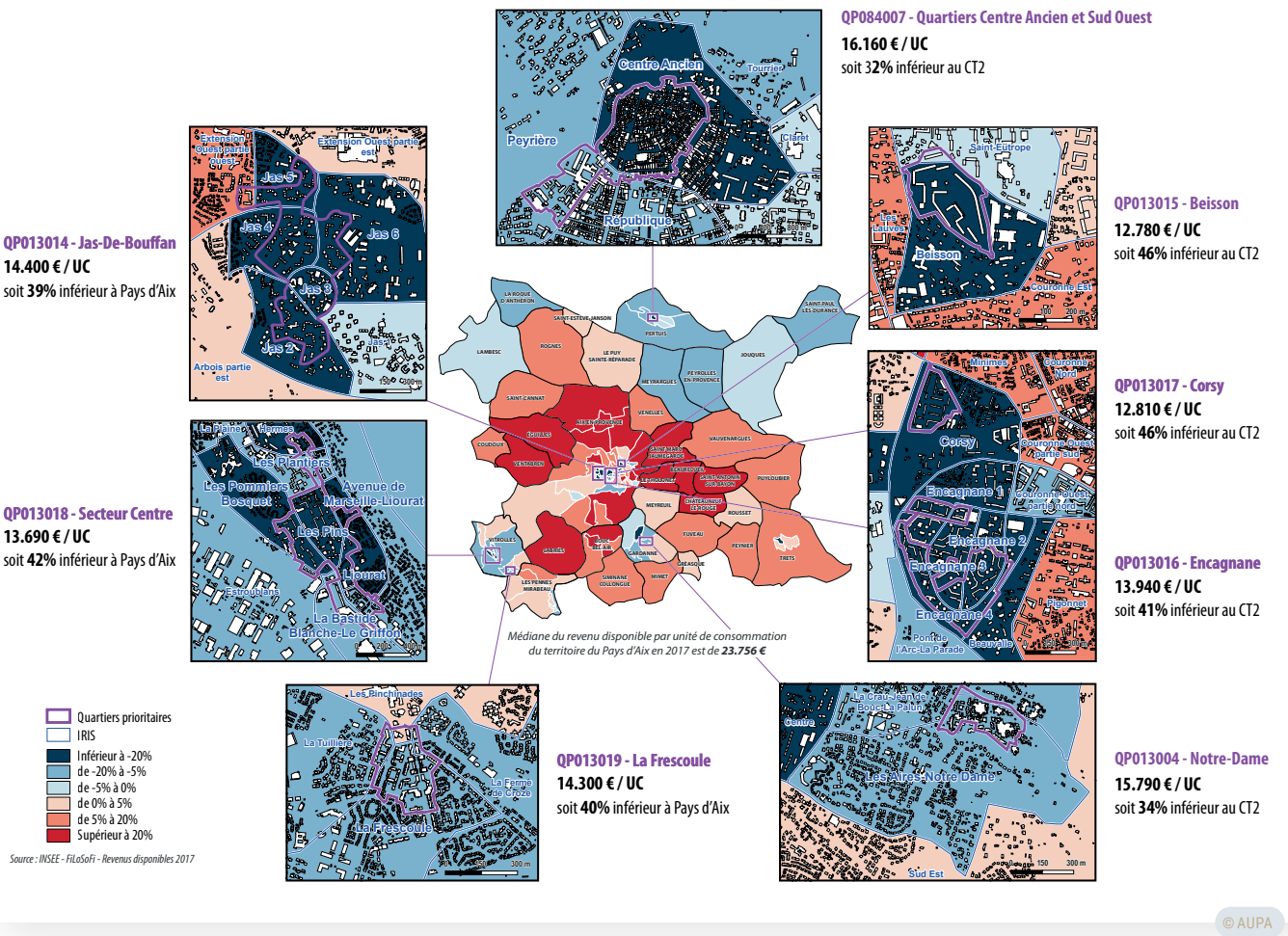

## AIX-EN-PROVENCE : OBSERVATOIRE DU COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Dans le cadre de l'observatoire du commerce porté par la ville et la SPLA Pays d'Aix Territoire (Société Publique Locale d'Aménagement), l'AUPA a réalisé un état des lieux commercial du centre. Ce document a permis de dresser un « état de santé » du centre et de mettre en évidence ses atouts.

## PLUI PAYS D'AIX : ÉTUDE SUR LA VITALITÉ DES CENTRES-VILLES

Dans le cadre du PLUi, l'AUPA a réalisé une étude complémentaire qui porte sur les centres-villes : « Les centres-villes du Pays d'Aix, entre urbanité et proximité ». L'objectif de cette démarche opérationnelle est d'impulser une dynamique vertueuse visant à dynamiser les centres des villes et villages du Pays d'Aix. Sur la base de ce diagnostic stratégique, une dizaine de centres à enjeux ont été retenus par les élus. Pour ces centres, il s'agira en 2021 et 2022 de bâtir une stratégie, une vision à moyen terme pour renforcer leur rôle dans l'armature territoriale. Il s'agira aussi de proposer dans le PLUi des principes d'aménagement et de mettre en œuvre des actions plus opérationnelles de dynamisation (tiers-lieux, espaces publics…).

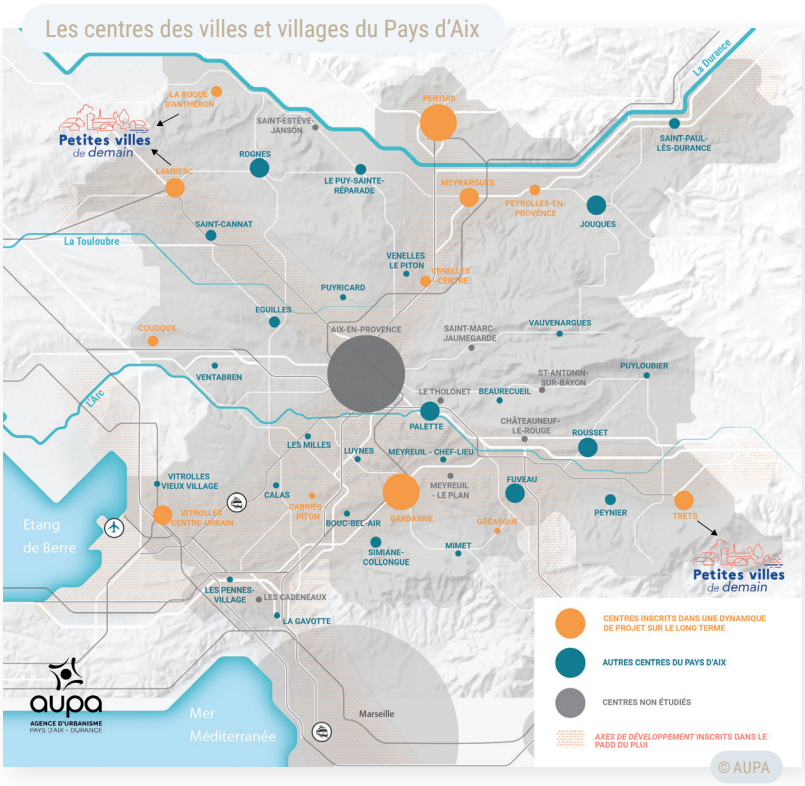

© AUPA

# DDTM13 – PREMIERS ENJEUX ET ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES COMMUNES « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Lancé fin 2020 par le gouvernement, le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes françaises, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a donc pour objectif de renforcer les moyens de ces « petites » villes (de moins de 20 000 habitants) qui exercent des fonctions de centralités, afin de bâtir et de concrétiser leurs projets de territoire jusqu'en 2026.

En collaboration avec l'AGAM, l'AUPA a produit des éléments de connaissance sur les communes retenues par l'Etat (DDTM13). Ces éléments ont notamment permis de faire émerger des enjeux à l'échelle de ces villes et de leurs centres.

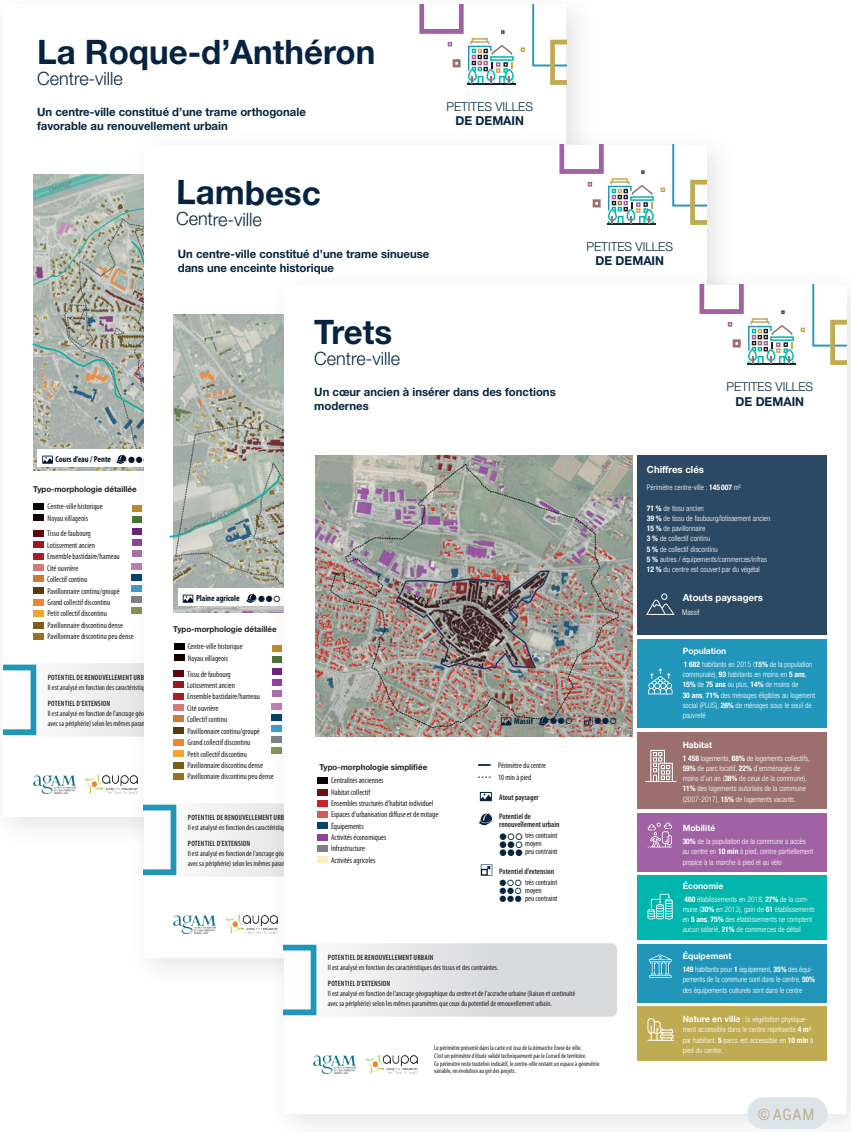

L'aupa accompagne directement trois communes du pays d'Aix : Trets, La Roque-d'Anthéron et Lambesc

# La Roque d'Anthéron

Accompagnement Petites Villes de Demain
PLUi du Pays d'AIX

## Centre-ville de La Roque d'Anthéron

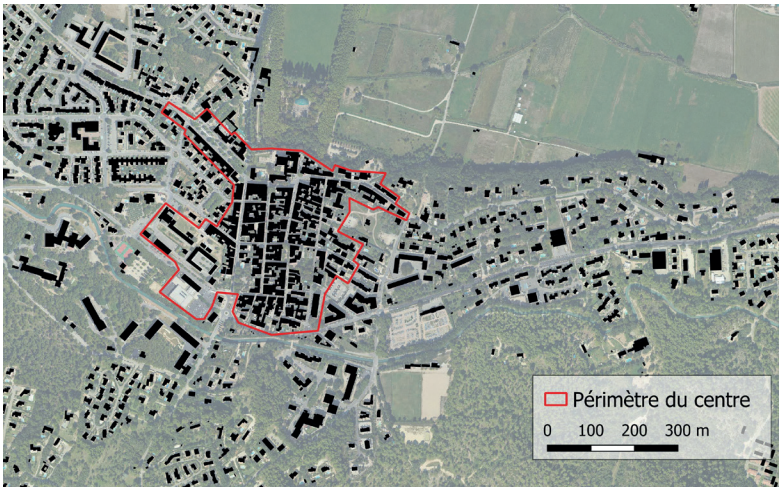


Source : AUPA – AGAM – Métropole Aix-Marseille-Provence (Envie de ville)

**16** hectares

**1 400** habitants

**700** emplois

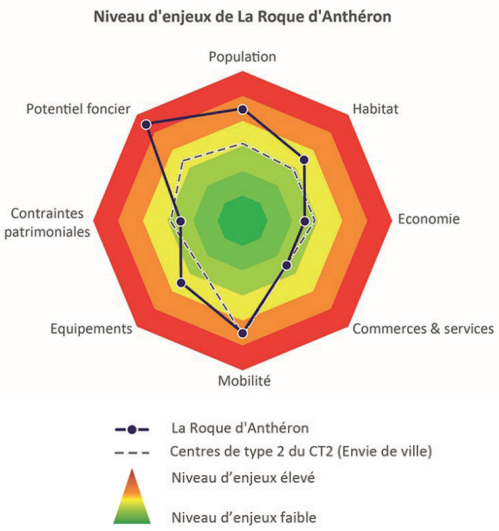


Source : AUPA – SPLA – CT2, « Les centres-villes du Pays d'Aix entre urbanité et proximité » -décembre 2020

23

© AUPA

## AIX-EN-PROVENCE : TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ

Dans le cadre de la démarche attractivité de la ville d'Aix-en-Provence, l'AUPA a réalisé, avec les services de la ville, un baromètre de l'attractivité qui regroupe 86 indicateurs. Ces indicateurs de pilotage et d'évaluation permettent d'évaluer le niveau d'attractivité de la commune, d'apprécier ses forces et ses faiblesses, d'assurer un suivi annuel et du benchmarking.

Les grandes thématiques de l'attractivité aixoise

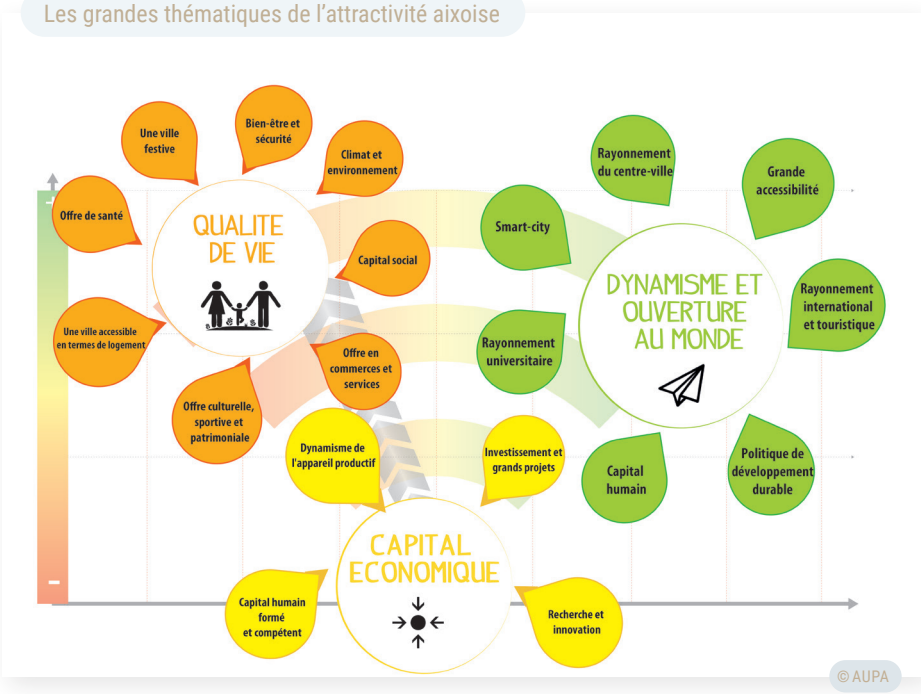


## FNAU – ATLAS NATIONAL DES CENTRES-VILLES

En collaboration avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, l'AUPA a initié une démarche originale et innovante d'Atlas National des centres-villes. L'objectif de cet atlas est de mesurer les dynamiques à l'œuvre dans 3.100 centres de villes françaises. En 2020, le travail réalisé a permis de sélectionner les communes qui exercent des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et dont le centre sera expertisé en 2021.

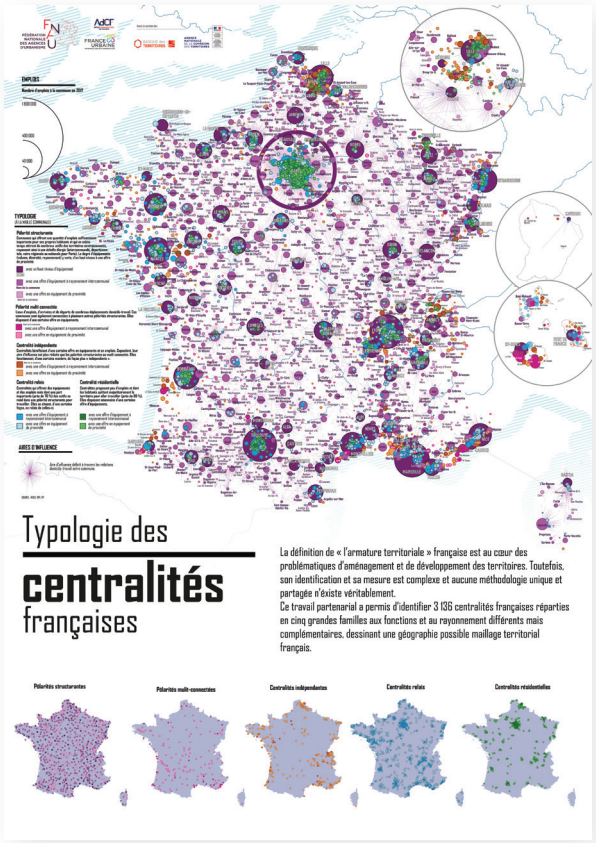

# Typologie des centralités françaises

## 3 136 centralités

**PÔLARITÉ STRUCTURANTE**
Communes qui offrent une quantité d'emplois suffisamment importante pour ses propres habitants et qui en même temps attirent de nombreux actifs des territoires environnements, rayonnant ainsi à une échelle élargie (intercommunale, départementale, voire régionale ou nationale pour Paris). Le degré d'équipements (volume, diversité, rayonnement) y varie, d'un haut niveau à une offre de proximité.
- avec un haut niveau d'équipement
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

**PÔLARITÉ MULTI CONNECTÉE**
Lieux d'emplois, d'arrivées et de départs de nombreux déplacements domicile-travail. Ces communes sont également connectées à plusieurs autres pôlarités structurantes. Elles disposent d'une certaine offre en équipements.
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

**CENTRALITÉ INDÉPENDANTE**
Centralités bénéficiant d'une certaine offre en équipements et en emplois. Cependant, leur aire d'influence est plus réduite que les pôlarités structurantes ou multi connectés. Elles fonctionnent, d'une certaine manière, de façon plus « indépendante ».
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

**CENTRALITÉ RELAIS**
Centralités qui offrent des équipements et des emplois mais dont une part importante (près de 70 %) des actifs se rend dans une pôlarité structurante pour travailler. Elles se situent, d'une certaine façon, en relais de celles-ci.
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

**CENTRALITÉ RÉSIDENTIELLE**
Centralités proposant peu d'emplois et dont les habitants quittent majoritairement le territoire pour aller travailler (près de 80 %). Elles disposent néanmoins d'une certaine offre d'équipements.
- avec une offre d'équipement à rayonnement intercommunal
- avec une offre en équipement de proximité

Répartition du nombre de communes par type de centralités

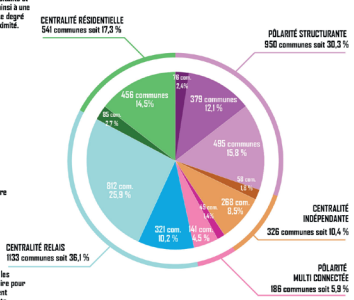


valeur pour les CENTRALITÉS **10 %** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **90 %**

## Se loger

Nombre d'habitants en 2012 et en 2017, par type de centralités

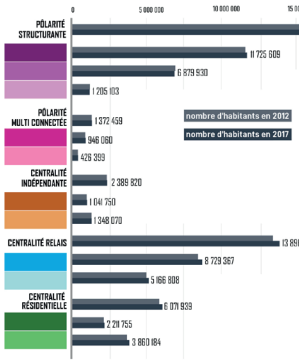


Répartition de la population en 2017, par type de centralités

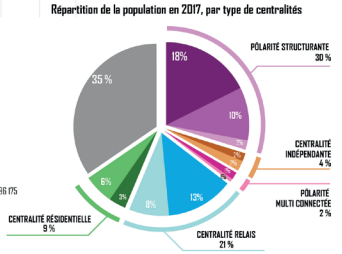


valeur pour les CENTRALITÉS **65 %** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **35 %**

Nombre de logements en 2017 et part des logements vacants dans le parc de résidences principales en 2017, par type de centralités

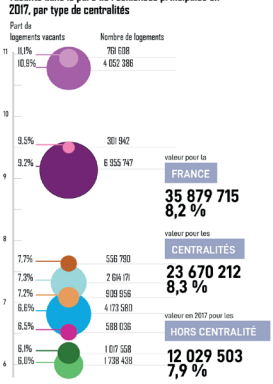


valeur pour la FRANCE **35 879 715 8,2 %**
valeur pour les CENTRALITÉS **23 670 212 8,3 %**
valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **12 029 503 7,9 %**

Part des logements sociaux dans le parc de résidences principales, en 2017, par type de centralités

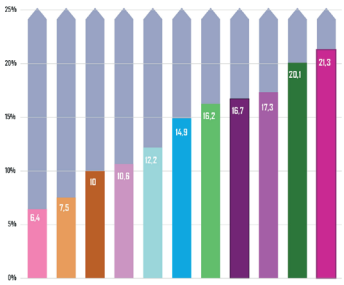


valeur pour la FRANCE **12,1%**
valeur pour les CENTRALITÉS **16,4%** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **4%**

## Travailler - Se former

Nombre d'emplois en 2017 et évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités

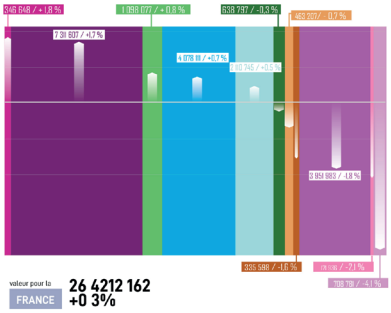


valeur pour la FRANCE **26 4212 162 +0 3%**
valeur pour les CENTRALITÉS **21 215 490 +0,3%** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **5 196 672 / + 0,4**

Evolution de l'emploi productif entre 2011 et 2016 (en %) par type de centralités

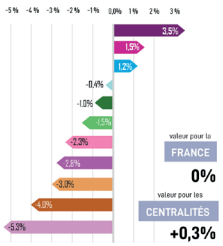


valeur pour la FRANCE **0%**
valeur pour les CENTRALITÉS **+0,3%**
valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **-1,1%**

Proportion médiane des chômeurs parmi la population des 15-64 ans en 2017 par type de centralités (en %)

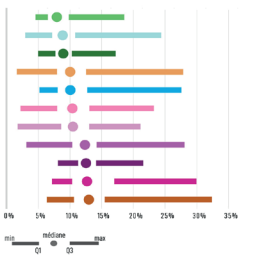


médiane pour la FRANCE **5,8%**
médiane pour les CENTRALITÉS **4,7%** | médiane en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **9%**

Part des étudiants en 2019 dans la population, par type de centralités (en %)

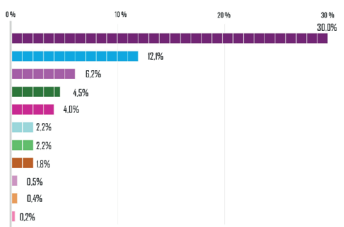


valeur pour la FRANCE **XXX**
valeur pour les CENTRALITÉS **1XX** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **XX**

## Être ensemble - Se divertir

Part de résidences secondaires dans le parc de logement occupé en 2017 (en %) et évolution entre 2012 et 2017 (en %), par type de centralités

Evolution de la part des résidences secondaires entre 2012 et 2017

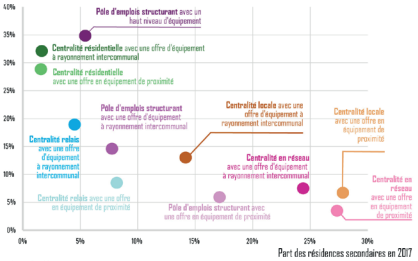


10 % / +8%
valeur pour les FRANCE | valeur pour les CENTRALITÉS **8 % + 15 %** | valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **13 % +2 %**

Nombre d'hôtels pour 100km², par type de centralités

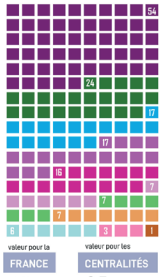


valeur pour la FRANCE **2,6** | valeur pour les CENTRALITÉS **9,5**
valeur en 2017 pour les HORS CENTRALITÉS **1,1**

## Méthodologie

La définition de la « centralité » et plus généralement de l'armature territoriale française est au cœur des problématiques d'aménagement et de développement des territoires. Toutefois, sa mesure est complexe et aucune méthodologie unique et partagée existe. Nous tentons ici de croiser deux méthodes complémentaires afin de tirer le meilleur parti de chacune d'entre elle.

**MÉTHODE 1. IDENTIFIER LES CENTRALITÉS PAR LE RÔLE STRUCTURANTS DES ÉQUIPEMENTS**
La première méthode consiste à identifier les centralités à travers la densité et la diversité de son offre d'équipements (avec une méthode de scoring), mais aussi en tenant compte du poids que cette offre représente au sein du bassin de vie. Sept secteurs ont retenus :

- **Population** (présence d'habitants)
- **Emploi** (présence d'emplois)
- **Administration** (Préfecture ; sous-préfecture ; cnam ; cour d'appel ; tribunal d'instance ; ...)
- **Commerce** (Hypor. ; supermarché ; bricolage; supérette ; épicerie ; boulangerie ; boucherie ; poissonnerie ; librairie ; magasin de vêtements ; ...)
- **Education** (Collège ; Lycée ; Institut universitaire ; autre enseignement supérieur ; ... )
- **Santé** (Établissement de santé court, moyen, long séjour ; urgences; maternité ; médecin généraliste ; spécialistes ; chirurgien-dentiste ; infirmier ; pharmacie; labo. d'analyses médicale ; ... )
- **Culture** (Cinéma ; cirque ; patrimoine ; théâtre ; monument historique ; ... )

SOURCE : INSEE, BPE, RP, FILOSOFI

**MÉTHODE 2. LA PLACE DES CENTRES DANS LE SYSTÈME TERRITORIAL**
Le caractère « central » d'une commune se définit également en opposition à un autre territoire désigné comme sa périphérie. L'objectif de cette seconde méthode est ainsi d'identifier les relations entre les communes à travers l'offre d'emplois. Les lieux d'emplois, ayant au moins 20 % d'actifs résidents sur leur territoire ont ainsi été identifiés comme des centralités potentiels, et leur aire d'influence définit à travers les relations domicile-travail.

**LE CROISEMENT DES DEUX MÉTHODES POUR DÉFINIR LES TYPES DE CENTRALITÉS**
Parmi les 3 136 communes retenues grâce à l'une ou l'autre des deux méthodes, 11 catégories présentant des similitudes de fonctionnement ont été dégagés.
> Le point de vue spatial prend ici un caractère déterminant : la place des centralités dans le système territorial constitue les cinq grands familles de communes centres.
> L'offre d'équipements prend un caractère discriminant : cela permet de distinguer des degrés de rayonnement (de manière générique : haut niveau ; à rayonnement supracommunal ; de proximité).

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME
AdCF INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE
FRANCE URBAINE

# 6

# STRATÉGIES TERRITORIALES & FONCIÈRES

Regroupant les compétences de l'urbaniste et de l'architecte, l'atelier a comme domaines d'intervention les stratégies territoriales, urbaines et foncières. Ainsi, de l'échelle du quartier à celle de grands territoires, l'Atelier apporte aux collectivités une aide à la décision en matière de planification et d'études stratégiques interdisciplinaires : élaboration de projets de territoire, participation à la production de documents réglementaires (SCoT, PLU-i) et bilans d'application, travaux thématiques contribuant aux stratégies territoriales, études foncières ou de capacités, stratégies de revitalisation et de programmation urbaine…

L'atelier accompagne également les communes dans l'anticipation des besoins en équipements scolaires, grâce à des estimations d'évolution d'effectifs s'appuyant sur des tendances démographiques et sur la programmation des projets d'aménagements communaux.

Ayant l'interdisciplinarité à cœur, les échanges internes et quotidiens avec les experts thématiques des autres ateliers de l'agence enrichissent nos réflexions. La diversité d'échelles spatiales et temporelles suscite notre curiosité, elle est essentielle pour nous afin de concilier au mieux le temps long de l'aménagement et les besoins immédiats des populations.

L'équipe se donne le droit à l'expérimentation urbaine pour accompagner les évolutions sociétales, pour repositionner les usagers au cœur des territoires et pour inscrire la participation citoyenne dans ses réflexions.

# SUIVI DU SCOT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX

Approuvé en décembre 2015, le SCoT de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix vise à mettre en cohérence les politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages. Son ambition est d'organiser le fonctionnement de cet espace pour les 15 à 20 prochaines années.

L'AUPA a fortement contribué à l'élaboration du SCoT du Pays d'Aix, du diagnostic au règlement. Elle est aujourd'hui engagée dans le premier bilan suivant sa mise en œuvre, une étape obligatoire tous les 6 ans. Cet exercice, composé d'une analyse quantitative (basée sur une quarantaine d'indicateurs) et qualitative, mesure les effets des orientations du document sur l'aménagement du territoire. S'appuyant sur les six secteurs de projet établis par le SCoT, l'étude qualitative rend compte de l'état des projets aux vocations variées (habitat, économique, voirie, transports en commun, stationnement, équipements) en détaillant leur niveau d'avancement.

L'approbation du bilan aura lieu fin 2021.

Courbes de niveau au dessus du Grand Site Sainte-Victoire

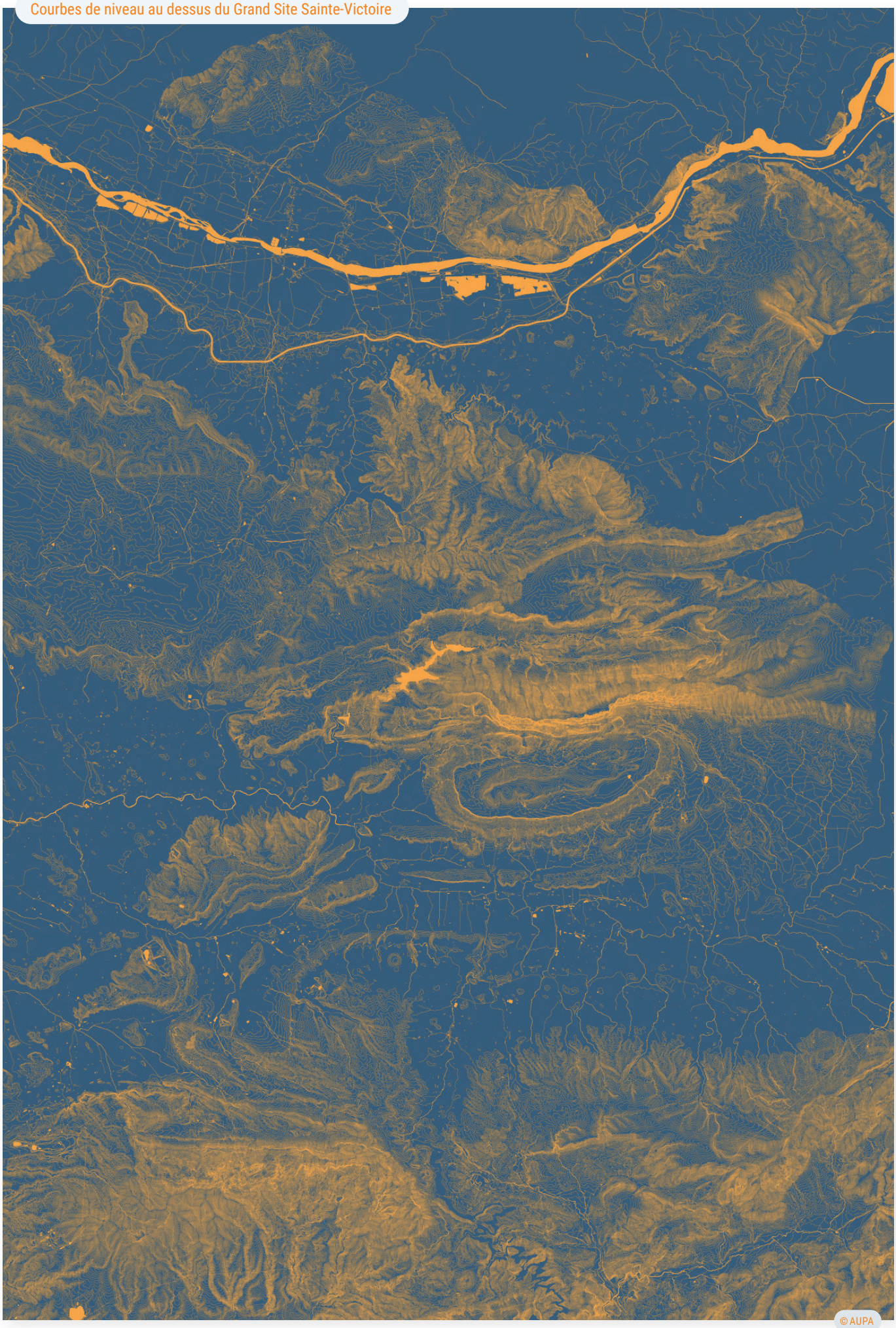

© AUPA

# ANALYSE DU SCOT AMP AU VU DE LA CRISE MULTIFORME LIÉE À LA COVID-19

En 2020, la crise sanitaire, économique et sociale liée à l'apparition de la COVID-19, ainsi que les mesures sanitaires qui en ont découlé, ont fortement impacté nos modes de vie. Dans ce cadre, les agences d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA) et de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) ont été sollicitées par la Métropole AMP pour intégrer, à l'élaboration du SCoT, des réflexions sur la qualité de vie en ville et sur l'organisation actuelle du territoire.

L'analyse des documents du SCoT (diagnostic, EIE et orientations stratégiques identifiées) a permis de faire émerger deux grands enjeux que le SCoT devra nécessairement prendre en compte de manière renforcée : l'attractivité des centres des villes et villages et la sécurisation de l'approvisionnement du territoire. Pour cela, le document produit identifie, par le biais d'un benchmark, des outils stratégiques mobilisables pour le SCoT afin de favoriser la proximité, repenser le bien vivre en ville ainsi que des outils à mettre en place pour tendre vers l'autonomie énergétique et l'autosuffisance alimentaire.

Mettre en place les outils d'accompagnement du développement des circuits-courts pour tendre vers plus d'autosuffisance alimentaire.

© SABRINA RODRIGUEZ

## PAYSAGES DU QUOTIDIEN
## PAYSAGES À (RE)QUALIFIER

Parallèlement à l'élaboration du diagnostic du SCoT d'Aix-Marseille Provence, la Métropole, à l'aide de l'agence d'architecture D&A, a initié une démarche permettant d'identifier et de caractériser des situations paysagères ciblées, qui correspondent à des espaces de tailles et de fonctions diverses que l'on retrouve de façon récurrente sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des plus urbains aux plus naturels, ces « paysages du quotidien » constituent les legs de notre mode d'occupation et d'aménagement du territoire. Ils sont, de par leur récurrence spatiale, de véritables « motifs » sur lesquels il est possible d'agir globalement.

Les agences d'urbanisme agAM et AUPA, qui interviennent conjointement dans l'élaboration su SCoT d'AMP, se sont vu confier la réalisation du document Paysages de quotidien – Paysages à (re)qualifier ayant pour objectif d'approfondir ce concept de « motifs métropolitains » en identifiant des possibles (orientations, pistes d'actions) afin de mieux intégrer la qualité urbaine, paysagère et architecturale dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi), dans les stratégies métropolitaines ou dans tout dispositif d'actions existant ou à créer.

## LES DYSFONCTIONNEMENTS

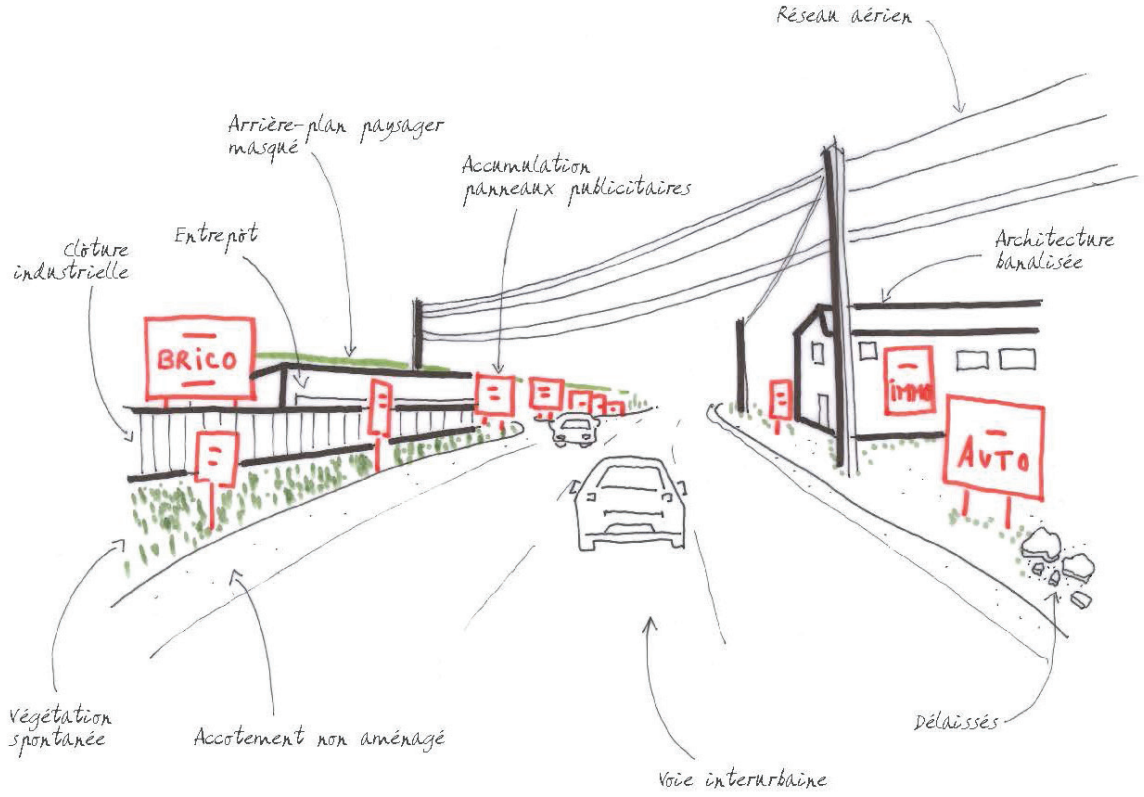


## DES AMÉLIORATIONS SUR L'ORGANISATION DE LA VOIE ET LE TRAITEMENT DE SES ABORDS

# LA VILLE ET LE GENRE – L'AMÉNAGEMENT COMME ACCÉLÉRATEUR D'ÉGALITÉ

La Métropole Aix-Marseille Provence a commandé aux agences d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance (AUPA) et de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) une étude sur la ville et le genre, dans le cadre de son rapport annuel sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire métropolitain. Ce document a pour vocation de sensibiliser les agents métropolitains, et plus généralement l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, aux enjeux relatifs à l'égalité des genres dans l'espace public.

Des motifs et modes de déplacements à l'occupation de l'espace public, en passant par le harcèlement de rue, le document tend à démontrer que les inégalités dans les pratiques de l'espace public sont réelles et quotidiennes. En cause, le fait que la ville a été pendant très longtemps imaginée et construite par des hommes, selon leurs visions, pratiques et expériences et, par conséquent, peine parfois à répondre aux besoins et aux spécificités des femmes.

Il est possible d'engager diverses démarches pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes; chacun peut s'emparer de la réflexion, s'approprier les outils disponibles et les mettre en œuvre dans son champ d'action. Il est nécessaire aujourd'hui de bâtir un socle commun

Répartition des modes de déplacement utilisés sur Aix-Marseille Provence

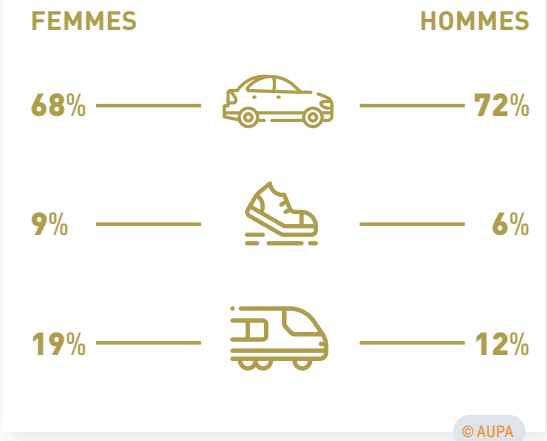


Évolution de la part des femmes parmi les élus municipaux depuis 1950

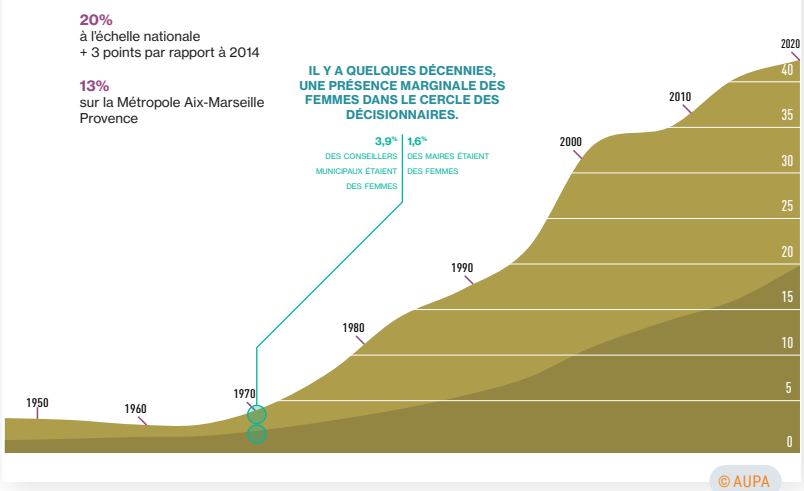

Les hommes occupent l'espace public, les femmes le traversent

© MATHILDE STASSART

## Le foncier économique et les pôles majeurs

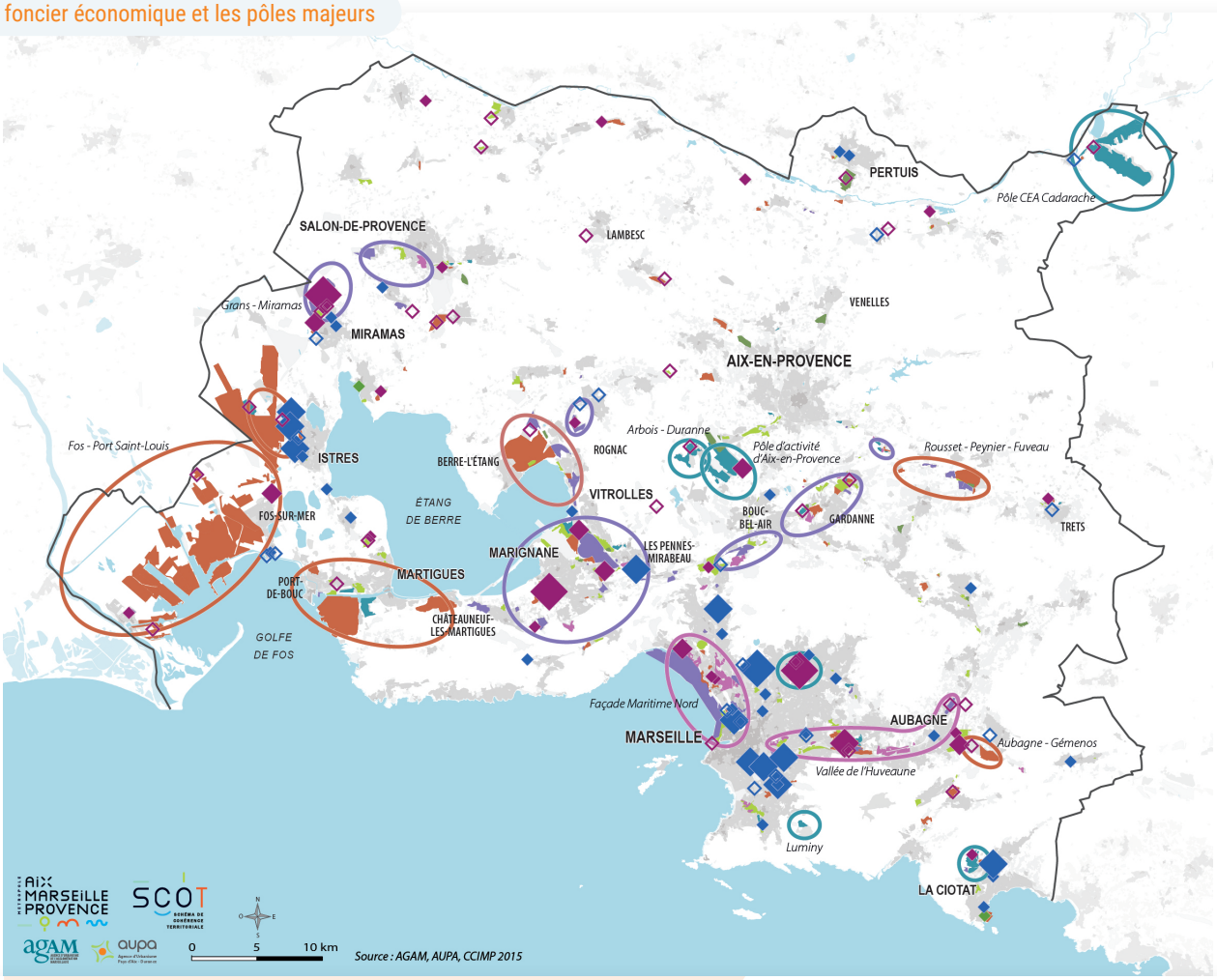


# PÔLES ÉCONOMIQUES

**79%**
de la surface de plancher des opérations à dominante économique (en cours) située dans les pôles économiques majeurs

**1 156 HECTARES**
de la surface des opérations à dominante économique (en cours et à l'étude) inscrite dans le Dispositif de l'Offre Foncière et Immobilière d'Entreprises

### DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

58 opérations d'aménagement à dominante économique sont aujourd'hui pilotées par la Métropole, 27 sont en cours et 31 à l'étude. L'offre des opérations en cours (3 300 000 m²) est principalement localisée dans les pôles économiques majeurs de la Métropole (79% de la surface de plancher). A l'échelle des Territoires, Marseille Provence concentre 47% de l'offre, devant Istres Ouest Provence (24%) et le Pays d'Aix (17%). A noter qu'Aubagne concentre toutes les opérations à dominante économique du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Sur le plan des opérations d'aménagement à l'étude, environ 50% se trouve dans le nord de la Métropole (Pays d'Aix et Pays Salonais), mais le plus vaste périmètre d'étude est celui du secteur de Caronte (Pays de Martigues) et s'étend sur plus de 600 hectares.

Plus de la moitié des opérations figurent dans le Dispositif de l'Offre Foncière et Immobilière d'Entreprises (DOFIE) qui permet de répondre à l'un des objectifs de l'Agenda du développement économique : produire 1450 hectares de foncier pour l'activité logistique et productive. En totalisant plus de 1 150 hectares, les opérations d'aménagement contribuent fortement à atteindre cet objectif.

Les opérations à dominante résidentielle intègrent également une programmation économique (293 000 m² de surface de plancher soit 13% de la programmation totale). Il s'agit d'opérations de proximité accompagnant le développement résidentiel.

Coudoulousse à Meyrargues - Perspective © AUPA

**Opération d'aménagement**

**En cours**

Résidentielle
Surface de plancher
- 2 500 à 50 000 m²
- 50 000 à 100 000 m²
- 100 000 à 200 000 m²
- 200 000 à 300 000 m²

Economique
Surface de plancher
- 5 000 à 100 000 m²
- 100 000 à 250 000 m²
- 250 000 à 350 000 m²
- 350 000 à 450 000 m²

Espace public

**A l'étude**

Résidentielle
Economique

**Les espaces économiques à dominante productive**

- Mixte à dominante logistique commerce de gros
- Mixte à dominante tertiaire supérieur
- Mixte à dominante industrie et construction
- Mixte à dominante activités supports
- Mixte à dominante commerce de détail et services aux particuliers

Pôle majeur

**Les espaces économiques présentiels**

- Présentiel dont commerces

© AUPA / AGAM

# LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE

Cette publication est l'aboutissement d'une mission d'observation initiée en 2018 entre la Direction de l'Aménagement Durable de la Métropole AMP et les agences d'urbanisme (AUPA et AgAM). Elle porte sur plus d'une centaine d'opérations d'aménagement réalisées sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine : la moitié à dominante économique et l'autre à dominante résidentielle sur un total d'environ 5 000 hectares.

Un développement d'environ 27 700 logements neufs et 3,6 millions de m² de surface de plancher au global dédiés aux activités économiques et commerciales en est attendu. Il s'agit pour la plupart d'opérations engagées avant la création de la Métropole et qui lui ont été transférées.

Ce premier document dresse un état des lieux de toutes les opérations, et offre une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole. Allant plus loin qu'une analyse quantitative classique, il repositionne les opérations dans une vision d'aménagement du territoire et analyse leur intégration dans le fonctionnement métropolitain.

Schéma de l'armature urbaine métropolitaine existante

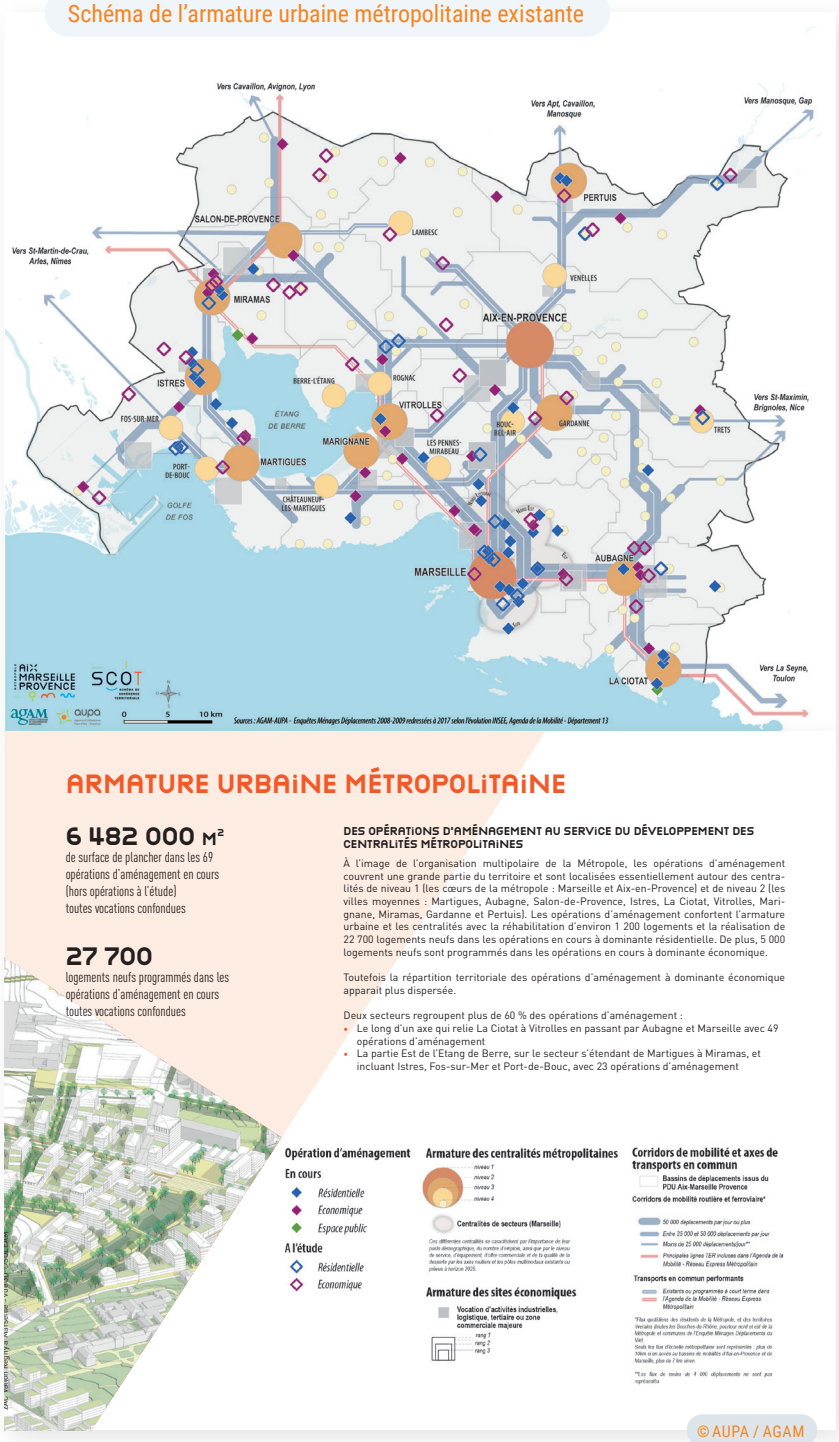


## ARMATURE URBAINE MÉTROPOLITAINE

**6 482 000 m²**
de surface de plancher dans les 69 opérations d'aménagement en cours (hors opérations à l'étude) toutes vocations confondues

**27 700**
logements neufs programmés dans les opérations d'aménagement en cours toutes vocations confondues

### DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES CENTRALITÉS MÉTROPOLITAINES

À l'image de l'organisation multipolaire de la Métropole, les opérations d'aménagement couvrent une grande partie du territoire et sont localisées essentiellement autour des centralités de niveau 1 (les cœurs de la métropole : Marseille et Aix-en-Provence) et de niveau 2 (les villes moyennes : Martigues, Aubagne, Salon-de-Provence, Istres, La Ciotat, Vitrolles, Marignane, Miramas, Gardanne et Pertuis). Les opérations d'aménagement confortent l'armature urbaine et les centralités avec la réhabilitation d'environ 1 200 logements et la réalisation de 22 700 logements neufs dans les opérations en cours à dominante résidentielle. De plus, 5 000 logements neufs sont programmés dans les opérations en cours à dominante économique.

Toutefois la répartition territoriale des opérations d'aménagement à dominante économique apparait plus dispersée.

Deux secteurs regroupent plus de 60 % des opérations d'aménagement :
- Le long d'un axe qui relie La Ciotat à Vitrolles en passant par Aubagne et Marseille avec 49 opérations d'aménagement
- La partie Est de l'Etang de Berre, sur le secteur s'étendant de Martigues à Miramas, et incluant Istres, Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc, avec 23 opérations d'aménagement






© AUPA / AGAM

7

# TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

L'atelier accompagne les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques environnementales sur des thématiques plurielles : la biodiversité, le climat, l'énergie, la qualité environnementale de l'urbanisme, l'agriculture et l'alimentation, etc.

L'atelier veille à la transversalité des analyses aux différentes échelles géographiques et met son expertise au service des autres ateliers de l'agence pour « irriguer » les projets de territoires et la planification stratégique des enjeux environnementaux.

Face aux défis écologiques et climatiques de demain, l'atelier entend contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils pour un développement territorial plus durable. Il investit des sujets émergents, explore des méthodes de travail originales, développe l'animation de partenariats et souhaite renforcer les réseaux d'acteurs sur les thématiques environnementales.

# ATLAS MÉTROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MÉTROPOLE AMP: LE VIVANT NOUS RASSEMBLE

Consciente de la valeur de son patrimoine naturel, de sa fragilité et des menaces qui pèsent sur sa conservation, la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite aujourd'hui renforcer sa politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

L'amélioration de la connaissance naturaliste en est le préalable indispensable. L'atlas métropolitain de la biodiversité initié en 2018, fruit d'un travail pluriannuel associant partenaires scientifiques, agences d'urbanisme et services de la Métropole, répond à ce défi. Il constitue un état initial de la connaissance de la biodiversité et porte des enjeux prioritaires et partagés de conservation et d'amélioration de la connaissance. Il constitue également un outil d'aide à la décision pour faciliter la prise en compte des enjeux écologiques et orienter les politiques métropolitaines.

En 2020, l'AUPA a accompagné la Métropole dans la valorisation des résultats de l'état des lieux des connaissances naturalistes sur la biodiversité continentale en travaillant sur leur interprétation, leur représentation et la formalisation des « messages-clés » en lien avec les enjeux de planification et d'aménagement du territoire.

Mémo statistique, Atlas de la biodiversité, cahier 1

## UNE MÉTROPOLE COEUR DE NATURE

**38%** du territoire dans le réseau Natura 2000

**48%** du territoire dans le réseau des continuités écologiques régionales

**26** unités paysagères
reflets d'écosystèmes singuliers

**55%** d'espaces naturels sous statut
(protection / conservation / gestion)

DONT
**4%** en protection forte

### DES SITES EMBLÉMATIQUES

**1** Grand Site de France
Concors Sainte-Victoire

**1** Parc national
Les Calanques

**1** Parc marin
La Côte bleue

**4** Parcs naturels régionaux
Alpilles, Camargue, Sainte-Baume, Luberon

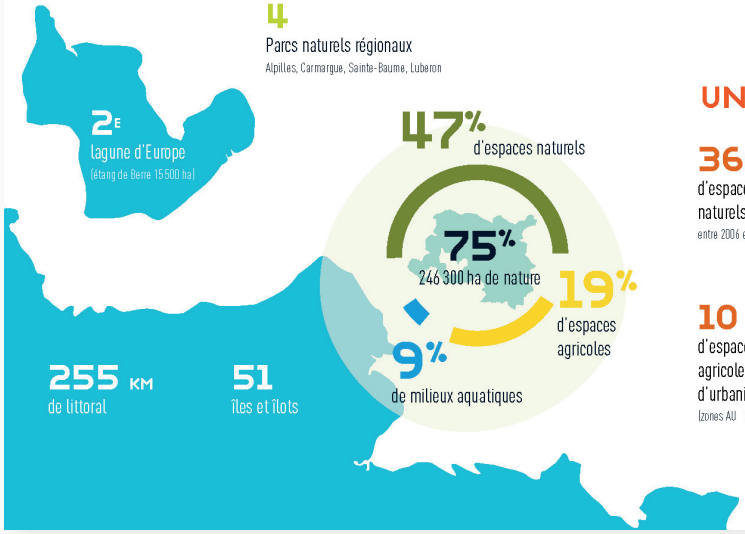


## UNE MÉTROPOLE SINGULIÈRE

**3150 KM²** plus vaste métropole de France

**737 000** emplois
(+ 6000 emplois par an)

**92** villes et villages

**20%** de communes littorales

**1,85 MILLIONS** d'habitants
(+ 6 500 habitants par an entre 2006 et 2014)

**99%** de la population dans 9 plus grandes villes du territoire

**2** grands pôles urbains supérieurs à 100 000 habitants
(Marseille 2e plus grande ville de France)

## UNE NATURE MISE À RUDE ÉPREUVE

**360 HA / AN** d'espaces agricoles et naturels artificialisés
entre 2006 et 2014

**308** obstacles sur les cours d'eau
(ponts, seuils, barrages...)

**650 KM** de linéaires autoroutiers et ferrés
(bruit / pollution / fragmentation des milieux)

**10 000 HA** d'espaces naturels et agricoles sous pressions d'urbanisation
(zones AU PLU en 2020)

**1/4** des continuités écologiques régionales à restaurer sur la métropole

**12%** seulement de nature dans les espaces urbains
soit 23 000ha sur la métropole

Sources (communes aux trois sous-parties) :
Diagnostic du SCoT AMP 2019 / Portrait agricole métropolitain 2018 / OCSOL CRIGE PACA, 2006- 2014 / Atlas de l'environnement AGAM 2017 / Analyse diachronique de l'évolution de l'occupation des sols, AGAM 2019-2020 / BDtopo et ING 2017 AGAM

5.

© AUPA

Les statuts de protection des espaces naturels métropolitains

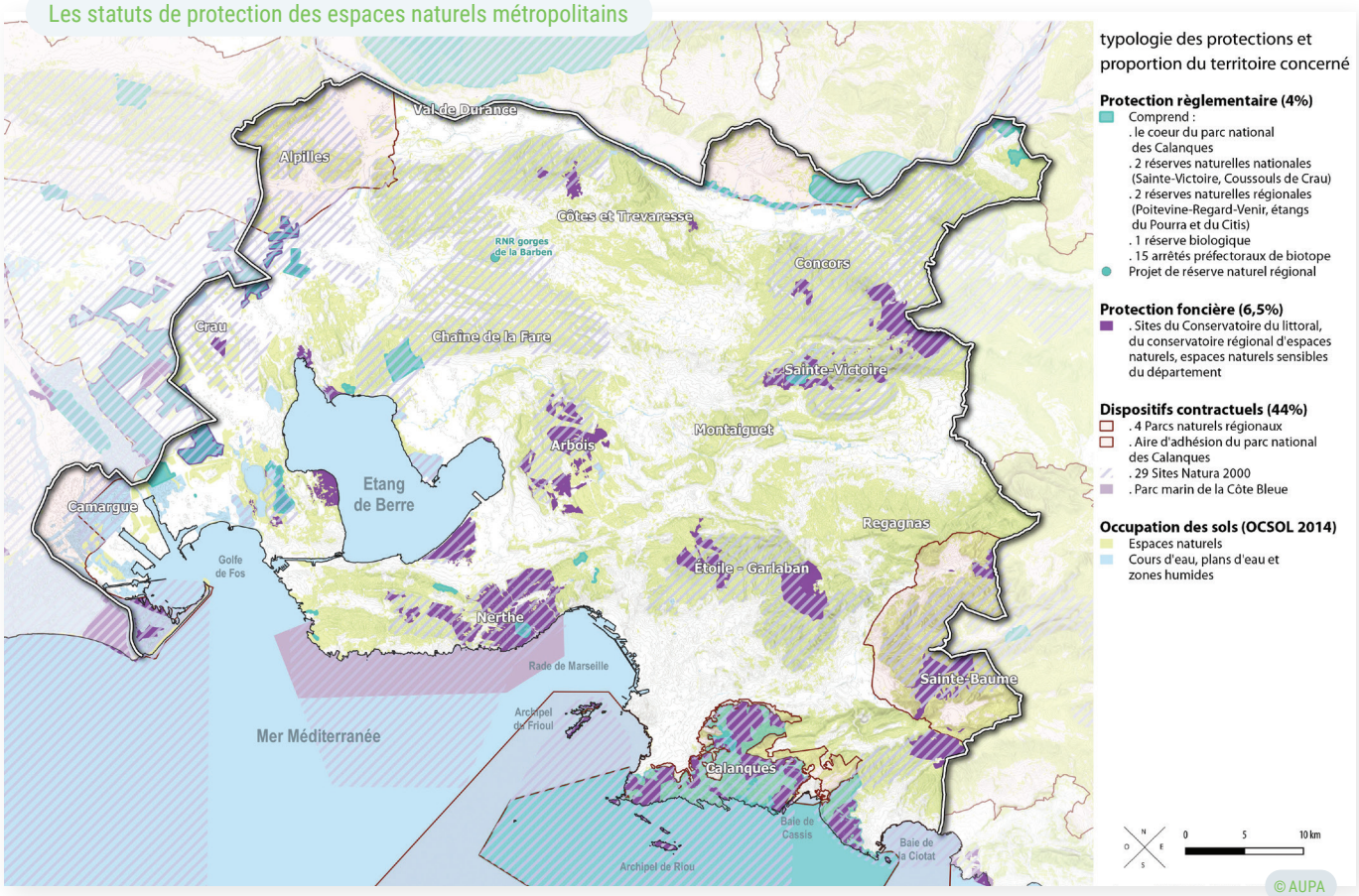


© AUPA

# LA NATURE DANS LA VILLE : L'URGENCE DE L'ESSENTIEL

Les conséquences de la crise de la Covid-19 nous ont éclairés sur notre besoin essentiel de nature dans notre quotidien et notamment en ville. Le manque de nature dans la ville, espace fortement imperméabilisé, accentue le phénomène d'îlot de chaleur, en particulier dans nos régions méditerranéennes. Les aménagements de la ville d'après crise doivent répondre à la demande plus forte de nature des habitants, en lien avec les enjeux de santé.

L'AUPA travaille sur une cartographie fine de la nature en ville afin de mieux connaître sa place dans la ville aujourd'hui et demain. Ce travail combine plusieurs méthodes d'analyses (télédétection, enquête de terrain, analyse de données SIG,...) afin d'identifier les secteurs en « carence » de nature. Ainsi, nous pourrons à terme accompagner les collectivités dans la mise en place d'une politique de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces urbains.

En septembre 2020, l'AUPA a animé un webinaire, organisé par la Métropole d'Aix-Marseille Provence et l'agence locale de l'énergie et du climat sur la lutte contre les îlots de chaleur. Ce webinaire, a notamment permis de présenter les outils pour favoriser la nature en ville dans la planification urbaine. La poursuite de ce travail en 2021 va porter sur l'analyse de la trame verte urbaine comme support de biodiversité avec la ville d'Aix-en-Provence comme territoire test.

Tissu naturel en ville - Aix-en-Provence

© AUPA

La ville met la pression sur le vivant

### MILIEUX FRAGMENTÉS
L'organisation des villes et la multiplication des infrastructures routières et ferrées sont autant d'entraves aux déplacements des espèces.

### ÎLOTS DE CHALEUR
L'accumulation de chaleur en ville perturbe le cycle de vie des espèces : éclosion précoce des bourgeons, sortie d'hibernation précoce des espèces animales.

### NUISANCES SONORES
Le bruit augmente le stress, perturbe la communication entre les individus, notamment celle des oiseaux.

### SOLS ARTIFICIALISÉS
Les sols artificialisés et couverts limitent l'infiltration d'eau et l'implantation des espèces végétales.

### DENSITÉ DE POPULATION
La surfréquentation des espaces altère les milieux et perturbe le comportement des espèces.

### PLANTES INVASIVES
Les villes sont des zones d'introduction privilégiées des espèces invasives.

### POLLUTION LUMINEUSE
L'excès d'éclairage en ville perturbe le rythme de vie, les déplacements et les activités alimentaires de nombreuses espèces nocturnes.

### POLLUTIONS DE L'AIR, DES SOLS ET DES COURS D'EAU
Les organismes vivants sont directement affectés par cette pollution (surmortalité).

© AUPA

# ACCOMPAGNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

La mobilisation des agences d'urbanisme dans le processus de révision des Chartes de Parcs est une démarche régionale innovante initiée en 2018. Elle s'est poursuivie en 2020 avec l'accompagnement de 3 parcs naturels régionaux. L'AUPA était responsable de la coordination des productions.

En 2020, les agences ont été prioritairement mobilisées sur les Parcs du Luberon et du Queyras en contribuant à l'élaboration de portraits de territoire mettant en lumière les évolutions et les enjeux locaux. L'AUPA et l'AURAV ont coanimé avec le Parc du Luberon des rencontres avec les cinq principales villes du territoire afin d'identifier les attentes et enjeux communs aux pôles urbains.

Pour le Parc du Verdon, dont le diagnostic a été réalisé en 2019, l'accompagnement de l'AUPA se poursuit avec l'élaboration du projet stratégique sur la rédaction des dispositions pertinentes et des objectifs de qualité paysagère. Cet accompagnement se prolongera en 2021.

L'année 2020 a aussi été l'occasion de faire un bilan des deux premières années d'accompagnement des Parcs par les agences et de constituer un référentiel méthodologique pour les prochaines révisions de charte en région.

PNR Luberon : les équipements sur le périmètre d'étude par grandes fonctions en 2019

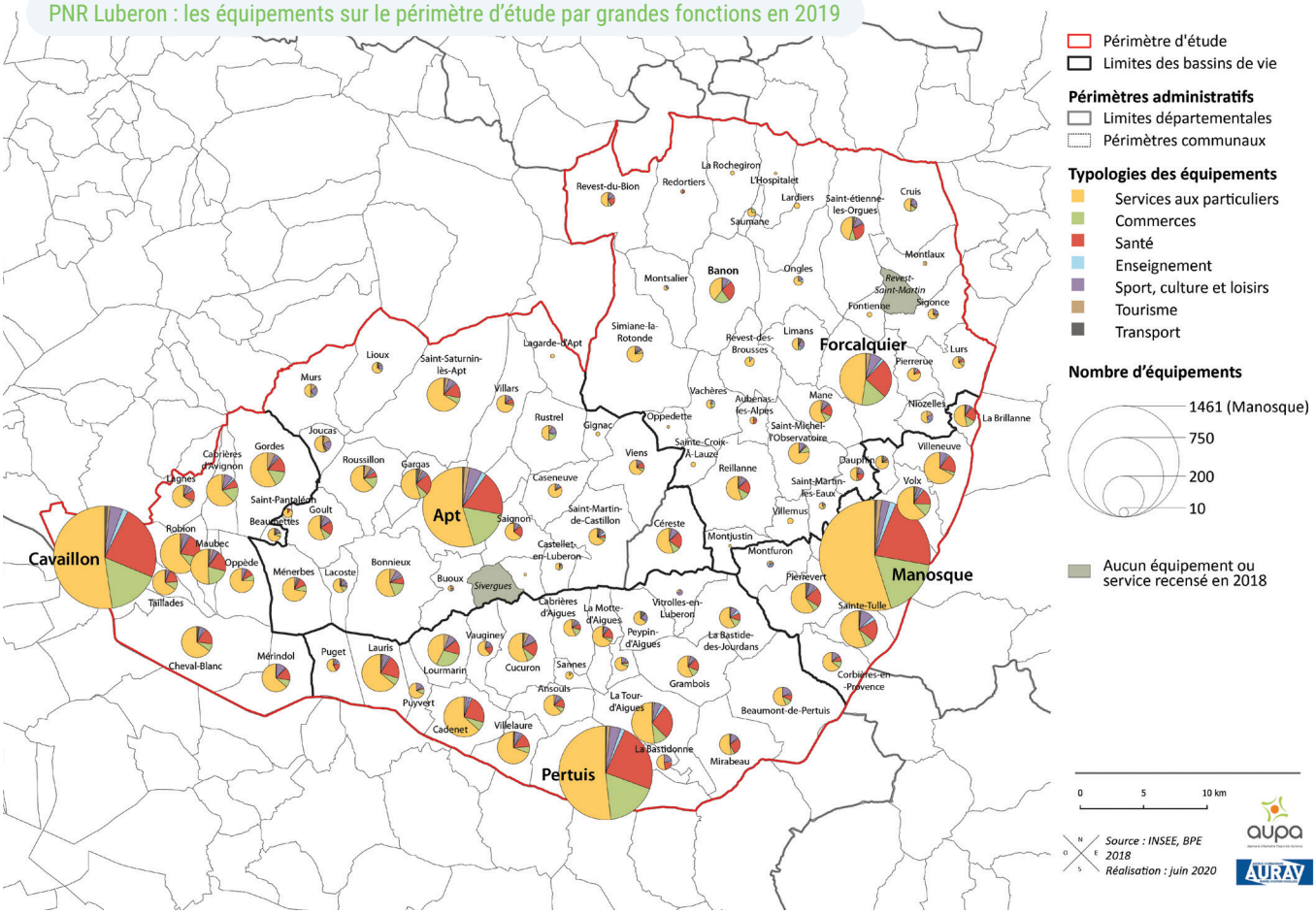

Occupation du sol en 2014 sur le périmètre d'étude du Parc naturel régional du Queyras

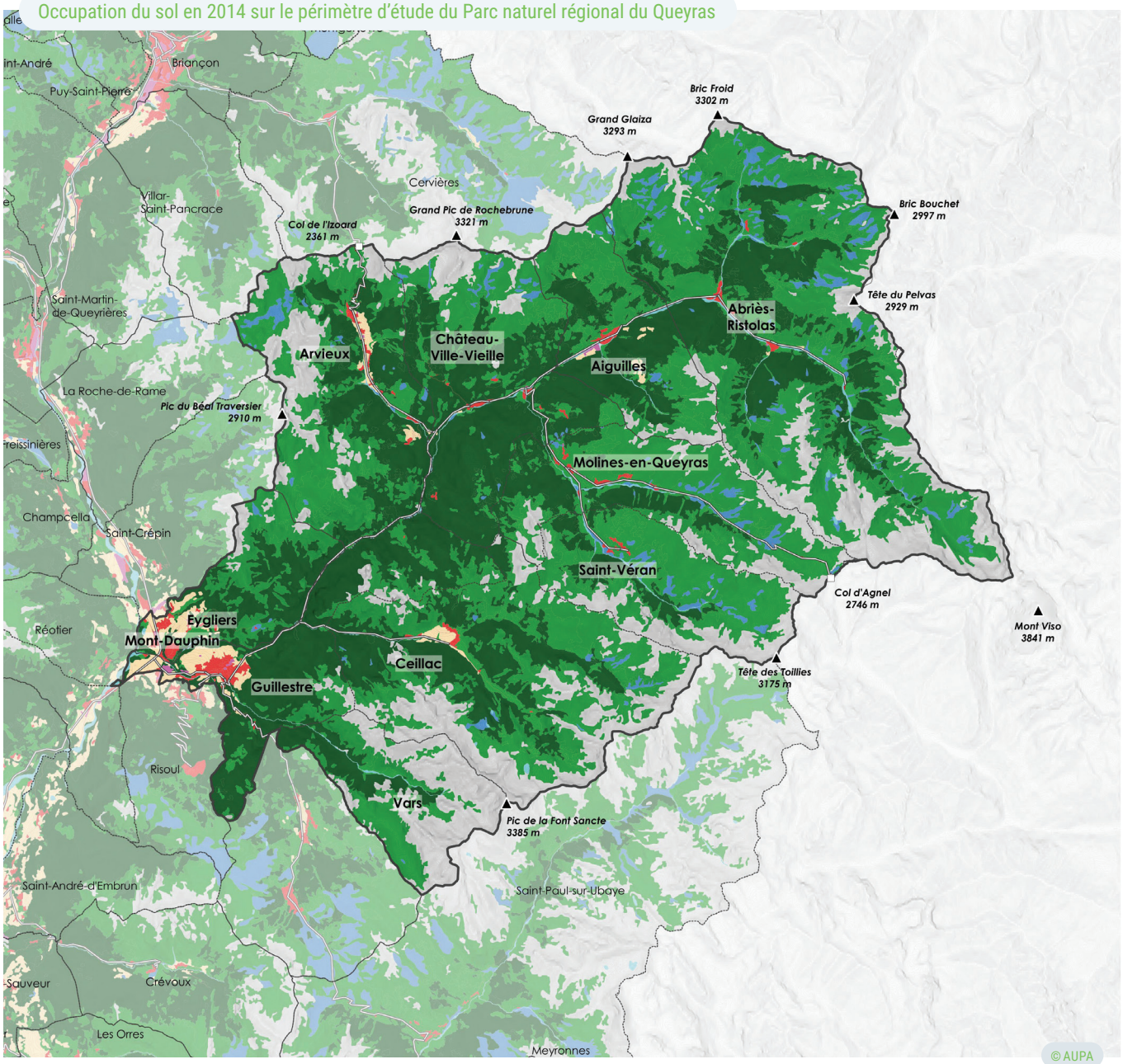


- Périmètre d'étude
- Limites communales
- Principaux sommets
- Cols routiers

**Territoires artificialisés**

- Zones urbanisées (villages, hameaux)
- Zones d'activités et équipements
- Réseau routier principal

**Territoires agricoles**

- Prairies et terres arables

**Forêts et milieux semi-naturels**

- Forêts
- Milieux ouverts (prairies naturels, pelouses alpines, landes)
- Milieux rocheux et glaciers

**Zones humides et surfaces en eau**

- Eaux continentales
- Zones humides

# UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) AU SERVICE DU RENOUVEAU ET DE LA RÉSILIENCE TERRITORIALE

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d'Arles n'ont pas été épargnés par l'onde de choc provoquée par l'épidémie de COVID-19. La crise a fragilisé l'activité agricole (privée de débouchés et de main d'œuvre) et révélé la vulnérabilité de notre système alimentaire actuel mondialisé, complexe et dépendant des importations extérieures. La fermeture des frontières a questionné la capacité du territoire à répondre aux besoins alimentaires de la population. Par ailleurs, la crise a creusé les inégalités sociales et accentué les situations de précarité alimentaire. L'ingénierie du PAT a su réagir rapidement dès les premières phases du 1er confinement pour assurer l'approvisionnement alimentaire des plus démunis et aider les agriculteurs locaux. Dans le cadre d'une note stratégique, l'AUPA dresse le bilan et revient sur le rôle clé et l'opérationnalité du PAT sur cette année 2020. Cette note introduit également la feuille de route 2021-2023 du PAT qui s'inscrit globalement dans les plans de relance et appels à projets nationaux portés par le gouvernement.

Aix-en Provence / Encagnane

© AUPA

## LES MEMBRES DE DROIT

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

AIX EN PROVENCE
LA VILLE

## LES MEMBRES ADHÉRENTS

Crous Aix-Marseille Avignon

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix*Marseille université
*Initiative d'excellence*

ACCM
Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE

dlva
Durance Luberon Verdon AGGLOMÉRATION

Pays d'Arles
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

provence alpes agglo

Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

BOUC BEL AIR
VILLE NATURE

Commune de CABRIÈS

COUDOUX

Curbans
Alpes de Haute-Provence France

Ville de Fuveau

Ville de Gréasque

GRÉOUX LES BAINS
Bien-vivre en Provence

JOUQUES

Ville du Puy Sainte-Réparade

LA ROQUE D'ANTHERON

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
MAIRIE LE THOLONET
13100

MEYRARGUES

MIMET

PEYROLLES-EN-PROVENCE

PUYLOUBIER

Ville de ROGNES

SAINT ANTONIN-SUR-BAYON

MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE

Ville de TRETS

MAIRIE DE VAUVENARGUES

VENELLES Pays d'Aix

VINON-SUR-VERDON

Vitrolles vivre ensemble

## LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Petites villes de demain

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

IUAR Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Aix - Marseille

Action Cœur de Ville

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

agAM AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

AGENCE D'URBANISME
PAYS D'AIX - DURANCE

04 42 23 12 17 - aupa@aupa.fr - www.aupa.fr

Le Mansard Bât C 4e étage - 1 Place Martin Luther King - Avenue du 8 mai 1945 - 13090 Aix-en-Provence